

UNIVERSITÉ LYON II

U.E.R. des Sciences Historiques et Géographiques

Volume IV

**La Question Assyro-Chaldéenne,  
les Puissances Européennes  
et la Société des Nations  
(1908-1938)**

**THÈSE**

présentée

en vue du Doctorat

ès Lettres et Sciences Historiques

1984

Directeur de Recherche

Nikita ELISSEEFF

Joseph YACOUB

GEN. 1380. IV  
Renum. 1164  
06/09/2016  
1260 YAC QUE (4)

UNIVERSITÉ LYON II

U.E.R. des Sciences Historiques et Géographiques

Volume IV

**La Question Assyro-Chaldéenne,  
les Puissances Européennes  
et la Société des Nations  
(1908-1938)**

**THÈSE**

présentée

en vue du Doctorat

ès Lettres et Sciences Historiques

1984

INSTITUT KURDE DE PARIS  
ENTRÉE N° 2.358

Directeur de Recherche

Nikita ELISSEEFF

Joseph YACOUB

# A N N E X E S

Institut kurde de Paris

AVANT - P R O P O S

Ce volume contient :

- 68 Documents
- 23 Cartes
- 37 Illustrations (Photographies et Planches).

Nous les reproduisons dans le but de contribuer à une meilleure connaissance du problème Assyro-Chaldéen, partant, d'une meilleure compréhension du rôle joué par ce peuple, ses tribulations, son drame, de 1908 à 1938.

I - LES DOCUMENTS

a - Ils sont ceux, d'abord, des Archives diplomatiques et militaires françaises, des Archives diplomatiques anglaises et des Archives diplomatiques américaines, relatives à la période 1918-1920. Il s'agit essentiellement des souffrances endurées par ce peuple lors de la Grande Guerre, de la Conférence de la Paix et de ses lendemains.

Nous constatons, à cet égard, que la question Assyro-Chaldéenne était constamment présente dans la Diplomatie Européenne.

b - Viennent ensuite les Documents Assyro-Chaldéens émanant de toutes les tendances religieuses et politiques (Catholiques, Nestoriens...) L'idée d'autonomie et d'indépendance est l'axe de la diplomatie Assyro-Chaldéenne.

c - Des témoignages à propos des promesses d'indépendance faites par les Alliés aux Assyro-Chaldéens durant la Grande Guerre, notamment ceux de Basile NIKITINE, du docteur Paul CAUJOLE et du Brigadier-Général H.H. AUSTIN.

d - Les premières pages de livres devenus poussiéreux, reposant aujourd'hui dans diverses Bibliothèques, qui attestent, cependant, de l'importance que revêtait la question Assyro-Chaldéenne dans certains milieux politiques et intellectuels.

- e - Les revendications Assyro-Chaldéenne auprès de la Société des Nations, favorables à l'autonomie.
- f - La tragédie d'août 1933, dans la Presse française et les documents de la S.D.N.
- g - La question Assyro-Chaldéenne dans son ensemble devant la S.D.N.

## II - LES CARTES

Elles expriment :

- a - Le passé du peuple Assyro-Chaldéen.
- b - L'expansion de son Eglise.
- c - Le pays Assyro-Chaldéen.
- d - Les revendications territoriales de la nation Assyro-Chaldéenne.
- e - L'ethnographie du vilayet de Mossoul.
- f - Les lieux de la tragédie d'août 1933.
- g - Les provinces Assyro-Chaldéennes.
- h - Les villages où les Assyro-Chaldéens montagnards furent installés en 1920-1933 au Nord de l'Irak.
- i - Les projets d'établissement de la SDN, de la Guyane britannique à la Syrie.
- j - Les foyers successifs des Assyro-Chaldéens de 1915 à 1935.

## III - LES ILLUSTRATIONS

Ce sont des figures, des représentations visuelles de l'histoire Assyro-Chaldéenne, ayant trait à la période étudiée :

de leur lieu d'origine le Hakkari Turc et le Nord-Ouest de la Perse à l'établissement en Syrie, par les soins de la SDN.

# LES DOCUMENTS

Institut kurde de Paris

A - DOCUMENTS

Pages

Liste et sources des documents.

- Doc. - Inventaire des Archives diplomatiques françaises relatives VIII-XII
- 1 à la question Assyro-chaldéenne, 1918-1940 -  
(Ministère des Relations Extérieures, Archives  
et Documentation, 37 Quai d'Orsay, Paris).
  - 2 - Syriens et Chaldéens, leur martyr = leurs espérances. XIV  
par l'abbé Eugène GRISELLE, 1917, Sèvres-Paris, 108p.)
  - 3 - Les Assyro-chaldéens et les Arméniens massacrés par XV  
les Turcs. par l'abbé J. NAAYEM. (1920, Paris, 285p,  
illus).
  - 4 - Notre plus petit allié. par le Chanoine anglican XVI  
W.A. WIGRAM. (1<sup>o</sup> éd, 1920, SPCK, London, vi + 57p,  
carte).
  - 5 - Rapport sur les Assyriens chrétiens. (NARS, Washington, XVII  
Inquiry document, n<sup>o</sup>363, 1918, 88p, carte).
  - 6 - Copie du certificat du président de la délégation de XVIII-XIX  
la République Arménienne à la conférence de la paix,  
Paris, 7 juillet, 1919, conforme à l'original, signé  
par HAGARANAM et certifié par le président du conseil  
national des Assyriens de Transcaucasie. L. YAKUBOV.  
(Archives diplomatiques françaises, série E. Levant,  
sous-série: Irak, juillet-décembre, 1919, vol.50,  
Paris, pp.79-80).
  - 7 - Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français XX  
des Affaires Etrangères, 12 juillet, 1919. (Archives  
diplomatiques françaises, op.cit, p.5).
  - 8 - Réponse de M. Stephen PICHON, ministre français des XXI  
Affaires Etrangères, 15 juillet, 1919. (Archives diploma-  
tiques françaises, op.cit, p.11).
  - 9 - Note pour la cabinet du ministre français des Affaires XXII-XXIII  
Etrangères au sujet des délégués Assyro-chaldéens  
d'Ourmiah et de Salamas, 23 juillet, 1919. (Archives  
diplomatiques françaises, op.cit, pp.20-21.)

<u>Doc.</u>	<u>Lettre du Consul de France à Tauris au ministre des</u>	<u>Pages</u>
10	<u>Affaires Etrangères, 24 juillet, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, pp.21-24).</u>	XXIV-XXVII
11	<u>Note du secrétariat général de la conférence de la paix à la sous-direction d'Asie du Ministère français des Affaires Etrangères, 28 juillet, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, p.45).</u>	XXVIII
12	<u>Aspirations et desiderata de la nation Assyro-chaldéennes, par Mar Paulus SHIMOUN XXII, Patriarche nestorien, 21 février, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, pp.46-47).</u>	XXIX-XXX
13	<u>Lettre de l'abbé Joseph GHANIMA au consul de France à Bagdad, 19 août, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, pp.172-173).</u>	XXXI-XXXII
14	<u>Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 8 septembre, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, p.139).</u>	XXXIII
15	<u>Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 18 septembre, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, p.170).</u>	XXXIV
16	<u>Lettre du consul de France à Bagdad au ministre des Affaires Etrangères, 20 septembre, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, p.173).</u>	XXXV
17	<u>Lettre du consul de France à Bagdad au ministre des Affaires Etrangères, 15 octobre, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, p.190).</u>	XXXVI
18	<u>Lettre de l'abbé Lazare GEORGES au ministre français des Affaires Etrangères, Tiflis, 15 octobre, 1919. (Archives diplomatiques françaises, op.cit, p.191).</u>	XXXVII
19	<u>Les revendications Assyro-chaldéennes en Asie mineure au lendemain de la Grande Guerre. (La question Assyro-chaldéenne et la SDN. Rapports et documents. Jérusalem: Ratisbonne printing press. 1934. pp.5-9.)</u>	XXXVIII-XLI



<u>Doc.</u>	<u>Pages</u>
20 - <u>Second mémorandum de la délégation Assyro-chaldéenne catholique à la conférence de la paix, 19 octobre, 1919.</u> (Action Assyro-chaldéenne, 1920, février, fascicule I, Beyrouth, pp.22-24, phot.Bibl.Nat., Paris).	XLII-XLIV
21 - <u>Démenti niant l'existence de ce mémorandum.</u> (Action Assyro-chaldéenne, 1920, Mai, fascicule V, Beyrouth, l'avant-dernière page, phot.Bibl.Nat.,Paris).	XLV
22 - <u>Le texte authentique du second mémorandum, Paris, 19 octobre, 1919.</u> (Archives diplomatiques françaises, op.cit, pp.194-199).	XLVI-LI
23 - <u>Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 21 octobre, 1919.</u> (Archives diplomatiques françaises, op.cit., p.200).	LII
24 - <u>Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 21 octobre, 1919.</u> (Archives diplomatiques françaises, op.cit., p.201).	LIII
25 - <u>Note au général commandant la 2° division des troupes Françaises du Levant, Etat-Major, 14 avril, 1920.</u> (Archives militaires françaises, op.cit., 2p.)	LIV-LV
26 - <u>Instructions sur l'Organisation du bataillon Assyro-chaldéen, Beyrouth, 7 juillet, 1920.</u> (Archives militaires françaises, op.cit., 3p.)	LVI-LVIII
27 - <u>Lettre du général GOURAUD au consul de France à Bagdad Beyrouth, 10 juillet, 1920.</u> (Archives militaires françaises, op.cit., 2p).	LIX-LX
28 - <u>Déclaration du Général GOURAUD, Beyrouth, 12 juillet, 1920.</u> (Archives militaires françaises, op.cit., 1p).	LXI
29 - <u>Copie d'une lettre du chef de service des renseignements français à Malik CAMBAR, juillet, 1920.</u> (Document . Mme. Helen. MALIK WARDA, soeur de Malik CAMBAR, Chicago).	LXII
30 - <u>Copie d'un télégramme du commandant LABONNE à Malik CAMBAR, Constantinople, 17 décembre, 1920.</u> (Mme. Helen. Malik WARDA).	LXIII

<u>Doc.</u>	<u>Pages</u>
31 - <u>Copie d'une lettre du Général GOURAUD à Malik CAMBAR, Beyrouth, 28 mai, 1921. (Mme. Helen Malik WARDA).</u>	LXIV
32 - <u>Copie d'un certificat du consul de France à Tiflis au sujet de la mission de Malik CAMBAR au Caucase, commissariat de la République Française au Caucase, s.d. (Mme. Helen Malik WARDA).</u>	LXV
33 - <u>Copie d'un certificat du lieutenant-colonel CORBEL au sujet de la mission de Malik CAMBAR au Caucase, Constantinople, 5 avril, 1921. (Mme. Helen Malik WARDA).</u>	LXVI
34 - <u>Le mémorandum de la délégation Assyro-chaldéenne catholique à la Conférence de la Paix du 16 juillet 1920, fut imprimé par les soins du ministère français des Affaires Etrangères. (Archives diplomatiques françaises, op.cit,p.143).</u>	LXVII
35 - <u>Lettre du ministre français de la guerre au général GOURAUD, Paris, 17 septembre, 1920. (Archives militaires françaises, op.cit., lp).</u>	LXVIII
36 - <u>Les droits légitimes des Assyro-chaldéens de Mésopotamie par S.A. NAMIK. (L'action Assyro-chaldéenne, n°10, 1<sup>o</sup> année, octobre, 1920, pp.193-195, phot.Bibl.Nat., Paris).</u>	LXIX-LXXI
37 - <u>Au général Chérif PACHA. (L'action Assyro-chaldéenne, 1920, mai, fasc. N°5, p.14, phot.Bibl.Nat., Paris).</u>	LXXII
38 - <u>Les Assyro-chaldéens catholiques et le 14 juillet. (L'action Assyro-chaldéenne, 1920, juillet, n°7,p.1, phot.Bibl.Nat., Paris).</u>	LXXIII
39 - <u>Lettre de Malik CAMBAR au président du conseil des Ministres de la République d'Arménie, Erevan, 1<sup>o</sup> novembre, 1920. (Mme. Helen Malik WARDA).</u>	LXXIV
40 - <u>Proclamation de Malik CAMBAR aux Assyro-chaldéens, 1920. (Ibid).</u>	LXXV
41 - <u>Appel aux Assyro-chaldéens par Malik CAMBAR, Hassetché, 10 décembre, 1923. (Ibid).</u>	LXXVI
42 - <u>Déclaration du lieutenant-colonel MORAND au sujet de l'Assyro-chaldée. (Dubois, Georges- op.cit.,pp.13-20).</u>	LXXVII-LXXXI

<u>Doc.</u>	<u>Pages</u>
43 - <u>Appel au Général GOURAUD. par Dr. V. YONANN.</u> (L'Action Assyro-chaldéenne, 1920, février, fas.I, Beyrouth, pp.1-3).	LXXXII-LXXXIV
44 - <u>Les Assyro-chaldéens et la société des Nations.</u> par Dr. V.YONANN. (L'Action Assyro-chaldéenne, 1920, mai, fasc.V, Beyrouth, pp.8-13).	LXXXV-LXXX
45 - <u>Lettre du chanoine anglican W.A. WIGRAM à Lord CURZON</u> <u>ministre du Foreign Office, camp de Bâkûbâ, 12 mai,</u> <u>1920.</u> (Public Record Office (PRO), Foreign office, Index to correspondance, 1920, Part.I, p.102, Kew, Richmond, p.67).	LXXXI
46 - <u>Lettre de Surma KHANUM D'BAIT Mar SHIMOUN à</u> <u>Lord CURZON, Londres, 17 février, 1920.en anglais</u> (PRO, op.cit, pp.68-69).	LXXXII-LXXXIII
47 - <u>Lettre de Surma KHANUM D'BAIT Mar SHIMOUN à</u> <u>Lord CURZON, Londres, 17 février, 1920. en assyrien-</u> (PRO, op.cit., pp.69-72).	LXXXIV-LXXXVII
48 - <u>Lettre de Surma KHANUM à Sir A.T. WILSON, commissaire</u> <u>civil britannique en Mésopotamie, 1920.</u> (PRO, op.cit. p.147).	LXXXVIII
49 - <u>Lettre du Haut-Commissaire britannique à Constantinople</u> <u>au secrétaire d'Etat au Foreign Office, 6 août, 1920.</u> (PRO, op.cit, p.126).	LXXXIX
50 - <u>Rapport secret britannique I, relatif aux activités du</u> <u>Comité National Assyro-chaldéen, Constantinople, 12 juin,</u> <u>1920.</u> (PRO, op.cit., pp.127-130).	C-CIII
51 - <u>Rapport secret britannique, II, Constantinople,</u> <u>20 juillet, 1920.</u> (PRO, op.cit., p.131).	C-CIV
52 - <u>A propos des promesses d'indépendance faites par les</u> <u>britanniques aux Assyro-chaldéens en décembre 1917.</u> (La question Assyro-chaldéenne et la SDN. op.cit., p.10).	CV
53 - <u>Les témoignages de Basile NIKITINE, ancien consui de</u> <u>Russie à Ourmiah lors de la Grande Guerre et de</u> <u>Paul CAUJOLE, ancien docteur en chef de l'ambulance</u> <u>française au Caucase, septembre, 1917-Avril 1918.</u> (Ibid., pp.11-12).	CV-CVI

<u>Doc.</u>	<u>Pages</u>
54 - <u>The flickering light of Asia...</u> by Rev. Joel.E.WARDA. 1924, Jersey city, publié par l'auteur, 334p, illus).	CVII
55 - <u>Les revendications des Assyro-chaldéens auprès de la SDN.</u> par Malik CAMBAR - Genève, 25 septembre, 1924, (La question Assyro-chaldéenne et la SDN. op.cit.,pp.14-18).	CVIII-CXII
56 - <u>Nouvelle démarche Assyro-chaldéenne auprès de la SDN.</u> par Malik CAMBAR et Alexandre GABRIEL, Genève, 24 février, 1925. (Ibid., pp.19-22).	CXIII-CXVI
57 - <u>The Assyrians and their neighbours.</u> by the Rev. . . W.A. WIGRAM. (London :G.Bell and Sons, 1929, XV-247p).	CXVII
58 - <u>Histoire des Assyriens à l'époque du Christianisme.</u> par Yonathan BEIT SOULIMAN. (1931, New Britain, USA, imp. Assur, 163p).	CXVIII
59 - <u>Les conséquences tragiques du mandat britannique en Irak.</u> par Yusuf MALEK. (Beyrouth : sans édition. Mars, 1932, 132p., en arabe).	CXIX
60 - <u>La tragédie d'août 1933.</u> Commentaires de la presse française.	CXX
- Le Progrès de Lyon. 11 août, 1933. Lyon.	CXXI
- Le Progrès. 17 août, 1933	CXXII
- Le Temps. 17 août, 1933. Paris	CXXIII
- Le Temps. 18 août, 1933.	CXXIV
- Le Progrès. 19 août, 1933.	CXXV
- Le Progrès. 20 août, 1933.	CXXVI
- Le Figaro. 10 août, 1933. Paris.	CXXVII
- Le Figaro. 22 août, 1933.	CXXVIII
- Le Progrès. 22 août, 1933.	CXXIX
- Le Progrès. 24 août, 1933.	CXXX
- Le Progrès. 27 août, 1933.	CXXXI
61 - <u>Témoignages sur les massacres d'Assyro-chaldéens,</u> <u>août, 1933.</u> (S.D.N.- Journal officiel - 1933, décembre. Annexe.1478C.C.556.1933.I. I - Pétition supplémentaire, en date du 24 septembre 1933, du Mar SHIMUN, patriarche "catholicos" des Assyriens, relative à la situation de la minorité Assyrienne en Irak. pp.1823-1828).	CXXXII-CXXXVII

<u>Doc.</u>		<u>Pages</u>
62 -	<u>The Assyrian tragedy. première page du livre anonyme</u> annoté par le Foreign Office. (1934, février, Annemasse, 75p. Imp. Grandchamp; Bibliothèque du Foreign Office, Londres).	CXXXVIII
63 -	<u>Le drame Assyrien.</u> Première page de la traduction fran- çaise du livre anonyme "The Assyrian tragedy", attribué à Yusuf MALEK. (1940, Annemasse, Imp. Grandchamp, 90p, library of Congress, série "rare books", Washington).	CXXXIX
64 -	<u>L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire</u> <u>et d'apaisement.</u> (1935, P.S.D.N., n°5, activités de la SDN, section d'information, Genève, illus, carte, 49p, en français et en anglais).	CXL
65 -	<u>SDN - Etablissement des Assyriens de l'Irak.</u> (1935, P.S.D.N., VII, questions politiques, pp.2-37, Genève).	CXLI
66 -	<u>Les Assyriens et la SDN.</u> par Yusuf MALEK. (Athra, 1938, 1 <sup>o</sup> juillet, vendredi, Beyrouth).	CXLII
67 -	<u>Histoire de vie - Témoignage de Mikael NOYA, sergent</u> <u>de carrière du bataillon Assyro-chaldéen.</u> (Entretien, Lyon, samedi 19 mai, 1984).	CXLIII-CXLV
68 -	<u>Copie conforme du certificat délivré par le général</u> <u>Georges CATROUX, nommé Haut-Commissaire au Levant (1941)</u> <u>par le général De GAULLE, au sergent Assyro-chaldéen</u> <u>Mikael NOYA. Deir-Ez-Zor, le 21 août, 1941.</u> (Documents M. Mikael NOYA).	CXLVI

(1) - LEVANT 1918 - 1940 - série E. Levant  
sous-série : IRAK

x) - 1918 - 1929

Numéro	C o n t e n u	Dates extrêmes
49	Assyro-chaldéens	1918 juillet-1919 juin
50	Assyro-chaldéens	1919 juillet - Décembre
51	Assyro-chaldéens	1920 Janvier - Mai
52	Assyro-chaldéens	1920 Juin - 1900 Décembre
53	Assyro-chaldéens	1921
54	Assyro-chaldéens	1922 Janvier - 1929 Mai
55	Assyro-chaldéens	1920 - 1921

y) - 1930 - 1940

Numéro	C o n t e n u "Questions religieuses"	Dates extrêmes
72	Dossier général, délégation apostolique, Archevêché de Bagdad.	1930 - 1933
73	Ib.	1934 - 1937
74	Id.	1938 - 1939
75	Minorités chrétiennes	1930 Septembre-1936 Novembre
76	Assyro-chaldéens	1930 Août - 1934 Mai
77	Etablissement des Assyro-chaldéens en Syrie.	1932, 22 Décembre 1933, 22 Août
78	Id.	1933, 23 Août-31 Octobre
79	Id.	1933, 1er Novembre - 14 Juin
80	Id.	1934, 15 Juin-1935, 30 Mars
81	Id.	1935, 1er Avril-24 Août
82	Id.	1935, 25 Août-1936, 30 Juin
83	Id. Rapport général sur l'aménagement hydraulique de l'Oronte et de l'Euphrate; avant-projet d'aménagement des eaux du Ghab.	1933 - 1934

(2) - E. Levant 1918 - 1929 - sous-série Turquie

Numéro	C o n t e n u	Dates extrêmes
127	Patriarcat chaldéen et nestorien	1918 - 1919

(3) - Série SDN :

x) - Sous-série : IE - Minorités

479	Minorités en Irak - Minorités Chrétiennes et Kurdes. Agitation chrétienne dans la région de Mossoul.  Rapport avec la puissance mandataire - Requête de Mgr. Tappouni - Question Kurde - Activités allemandes en Irak.	Septembre 1930 - Mars 1934
480	<u>Irak - Assyro-chaldéens</u> Pétition des Assyro-chaldéens - Requête Tappouni. Entrée des Assyro-chaldéens en Syrie - Attitude de l'Angleterre.	Septembre 1930 - Juillet 1933
481	<u>Irak - Assyro-chaldéens</u> Retour des nestoriens en Irak - Accord entre la Syrie et l'Irak - Expulsion du Mar SHIMOUN. Presse irakienne.	Août 1933
482	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Voyage du roi FAYÇAL à Berne et de Nouri PACHA à Paris. Mort de FAYÇAL - Rapport du conseil de la SDN - Projet d'installation au Brésil.	Septembre - Octobre 1933
483	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Pétitions des Assyriens - Négociations entre la France, l'Angleterre et l'Irak. Loi restreignant l'immigration au Brésil.	Novembre 1933 - Juin 1934
484	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Pétitions - Projets d'établissement des Assyriens (Algérie, A.O.F., Guyanne anglaise et française).	Juillet 1934 Avril 1935
485	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Etablissement en Syrie - Mission Burnier - Négociations entre la France, l'Angleterre et l'Irak. Installation des Assyriens dans la vallée du Khabour - Financement - Protestations musulmanes.	Juillet 1934 Février 1935

Numéro	C o n t e n u	Dates extrêmes
486	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Echec du projet d'installation en Guyanne - Financement, (Projet de règlement pour le contrôle des fonds) - 85 <sup>e</sup> session du conseil.	Mars-Mai 1935
487	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Comité du conseil pour l'établissement des Assyriens de l'Irak - Transfert des Assyriens du camp de Mossoul - Projet d'aménagement de la plaine du Ghab. Attitude de la Turquie - Financement (contrôle des fonds).	Avril - Mai 1935
488	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Règlement financier - Formation du conseil des Trustees - 89 <sup>e</sup> session du conseil.	16 Octobre 1935- Janvier 1936
489	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Question du domaine Baroudi - Projet d'aménagement de la plaine du Ghab. Dossier de documentation non daté.	1er février - 15 juin 1936
490	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Abandon du projet du Ghab - Projet d'installation au Liban - Missions Lisicky et Walters. Budget 1937. Attitude de l'Angleterre.	16 juin - 31 décembre 1936
491	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Financement - Projet d'agrandissement de l'établissement du Khabour. Projet d'installation au Liban des Assyriens établis en haute-Djézireh.	Janvier - Juillet 1937
492	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Troubles dans les villages Assyriens du <sup>Khabour</sup> Rapport du comité du conseil au conseil - Naturalisation des Assyro-chaldéens - Budget 1938.	Août 1937 Avril 1938
493	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Rapports mensuels et trimestriels sur le Khabour. Rapport du Comité du Conseil au Conseil - Naturalisation des Assyro-Chaldéens. Budget 1938.	Mai 1938 - Mai 1940



Numéro	C o n t e n u	Dates extrêmes
494	<u>Irak - Assyro-chaldéens</u> Projet d'établissement dans l'Etat de Parana.	1933 - 1934
495	<u>Irak - Assyro-chaldéens.</u> Pétitions du Mar SHIMOUN et de M.B.S. Nicolas - Rapport de la mission BROWNE en Guyanne britannique.	1933 - 1935

y) - Sous-série : IF Mandats.

600	<u>Irak - Généralités.</u> Administration britannique en Mésopotamie; Etablissement du royaume d'Irak et traité anglo-irakien ; rapports britanniques à la commission des mandats - Frontière entre la Turquie et l'Irak. (Question de Mossoul) : Recours à la SDN-carte	Juin 1920 Septembre 1924
601	<u>Irak - Généralités.</u> Question de Mossoul - Constitution d'une commission d'enquête par la SDN; travaux et rapports de la commission ; situation des Kurdes et des Assyro-chaldéens ; statut de l'Irak.	Octobre 1924 Août 1925
602	<u>Irak - Généralités.</u> Question de Mossoul : débats du conseil ; position de la Grande-Bretagne et de la Turquie ; avis de la cour permanente de Justice Internationale (C.P.J.I.) ; envoi d'une commission d'observation de la SDN.	Septembre - Novembre 1925
603	<u>Irak - Généralités.</u> Question de Mossoul : Décision du conseil attribuant Mossoul à l'Irak ; réactions en Turquie ; traité entre la Turquie et l'URSS ; traité anglo-irakien.	Décembre 1925 Mai 1926
604	<u>Irak - Généralités.</u> Question de Mossoul : traité anglo-turc et commission mixte turco-irakienne ; protection des minorités chrétiennes et administration des districts kurdes - Rapports britanniques à la commission permanente des mandats ; projet de réforme judiciaire- Relations entre la Perse et l'Irak.	Juin 1926 Novembre 1929

Numéro	C o n t e n u	Dates extrêmes
605	<p><u>Irak - Généralités.</u>                      Question de Mossoul - Rapports de la commission d'enquête sur Mossoul ; avis de la CPJI ; livre rouge Turc ; brochures.</p>	1925
606	<p><u>Irak - Généralités.</u>                      Candidature de l'Irak à la SDN ; Traité anglo-irakien ; émancipation de l'Irak et admission dans la SDN.</p>	Octobre 1927 Mars 1933
607	<p><u>Pétroles.</u>                      Accord franco-britannique de San Remo sur les pétroles (cartes).                      Exploitation des pétroles de Mésopotamie: position des Etats-Unis et de la Belgique.                      Règlement de la question de Mossoul et problème des pétroles.                      Concessions de l'Anglo-Persian Oil et de l'IPC en Irak ;                      Tracé du pipe-line de Tripoli ;                      Négociation et signature du protocole franco-anglo-irakien relatif à l'application des accords de San Remo.</p>	Avril 1920 Octobre 1932

- Inventaire des Archives diplomatiques françaises relatives à la question Assyro-chaldéenne, 1918-1940.

"Pages nouvelles"

1914-1917



*Syriens*

et

*Chaldéens*

LEUR MARTYRE - LEURS ESPÉRANCES

PAR

L'Abbé Eugène GRISSELLE

Docteur ès-lettres

Chanoine honoraire de Beauvais, Secrétaire général du C. C. P. F.

Publications du COMITÉ CATHOLIQUE DE  
PROPAGANDE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER



BLOUD ET GAY

ÉDITEURS

PARIS, 3, Rue Garancière,

Calle del Bruch, 35, BARCELONE

- Syriens et Chaldéens, leur martyr = leurs espérances, par  
l'abbé Eugène GRISSELLE, 1917.

400019

J. NAAYEM

*Ancien Aumônier des prisonniers de guerre Alliés en Turquie.  
Officier de l'Instruction Publique.*

LES  
**ASSYRO-CHALDÉENS**  
ET LES ARMÉNIENS  
massacrés par les Turcs

DOCUMENTS INÉDITS  
RECUEILLIS PAR UN TÉMOIN OCULAIRE



**BLOUD & GAY**

ÉDITEURS

PARIS  
3, rue Garancière



1920

BARCELONE  
Calle del Bruch, 35

Tous droits réservés

- Les Assyro-chaldéens et les Arméniens massacrés par les Turcs - par  
l'abbé Jean NAAYEM, 1920.

# OUR SMALLEST ALLY

A BRIEF ACCOUNT OF  
THE ASSYRIAN NATION  
IN THE GREAT WAR

BY

REV. W. A. WIGRAM, D. D.

"Can it be said that we have played the game, by those  
to whom we gave promises and who served us because  
they trusted those promises ? "

by the author

COPY 3

REPORT ON  
THE ASSYRIAN CHRISTIANS  
BY  
DAVID MAGIE

August 24, 1918.

No. 363

Institut kurde de Paris

*Konia.*

REPUBLIQUE ARMENIENNE  
Délégation  
à la Conférence de la Paix

Hôtel Vouillemont. 79  
15 Rue Boissy d'Anglas

Paris ,le

N° 346

C E R T I F I C A T .

La Délégation de la République Arménienne à la Conférence de la Paix ,certifie que le peuple Assyrien prit sur lui ,à un moment critique et grave ,lorsque les troupes bolchévistes russes abandonnèrent le Caucase ,la défense du secteur du front qui était précédemment occupé par le 7-ème corps d'armée russe .

Avec un esprit de grande abnégation et un héroïsme digne d'éloges ,les Assyriens qui ne purent aligner que quelques bataillons ,remplirent hautement leur devoir et ,cernés de tous côtés par les Turcs ,ils repoussèrent les attaques réitérées de l'ennemi sur un front qui s'étendait de Goudj-Boulag jusqu'à Bachala-Saraï et Khoï .

Ils organisèrent ensuite deux détachements qui prirent une très active part à la défense de la Transcaucasie et ,malgré les privations et les conditions défavorables dans lesquelles ils se trouvaient ,ils restèrent toujours animés d'un sentiment de patriotisme élevé et d'une foi profonde dans leur avenir national .

Grâce à leur culture avancée et à leur haute

bravoure ,les Assyriens se rangèrent du côté de l'Entente ,de-  
fendant vaillamment leur Idée Nationale ,et ,par ce fait ,cont-  
tribuèrent au triomphe de la Grande Cause commune ,qui est éga-  
lement celle des petites nations opprimées .

Paris ,le 7 Juillet 1919

Le Président de la Délégation  
de la République Arménienne  
à la Conférence de la Paix А . Hagaranam .

От подлинных перво

Пред. Ассир.  
Национального

Л. Якубов.

- Copie du certificat du président de la délégation de la République Arménienne à la Conférence de la Paix, Paris, 7 juillet, 1919, conforme à l'original, signé par HAGARANAM et certifié par le président du conseil national des Assyriens de Transcaucasie, L. YAKUBOV,



AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DUPLICATA.

DÉCHIFFREMENT

N°397

*CC à M. de  
J.A. [unclear]*

(E)

CHIFFRE  
E 3/4 1

5

*Les Assyriens et  
le mandat français*

BAGDAD - 12 juillet 1919 - 7145  
reçu le 13 à 2.45

SOUS-PI  
15 JUL 1919

On fait courir le bruit que la Conférence de la Paix a décidé d'accorder aux Assyriens un (territoire) allant d'Ourmiah jusqu'à <sup>Suleimaniéh</sup> ~~Suljein~~ sous forme d'Etat indépendant sous la protection de la Grande Bretagne. Cette nouvelle provoque un gros désappointement car c'est la (mot passé) (française) qu'ils réclament.

Je serais reconnaissant à V. E. si elle voulait bien me mettre en mesure de répondre aux nombreuses questions qui me sont posées sur ce sujet./.

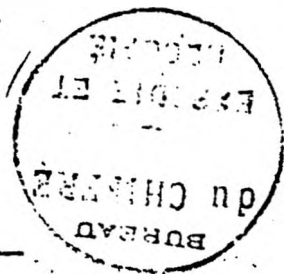
RCUX =

- Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 12 juillet, 1919.

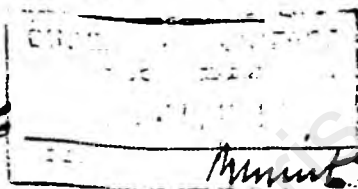
MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

à Chiffrer.

96. 63



Paris, le



les  
Télégramme.

11

Le Ministre des Affaires Étrangères  
à Bagdad

Je réponds à v<sup>o</sup> tel n<sup>o</sup> 397.

La conférence n'a pas encore abordé l'étude des questions intéressant l'ancien empire ottoman. Rien n'a donc été décidé pour le sort des Assyro-Chaldéens.

S. Pichon

*M. Barthelemy*

Ministère  
des  
Affaires étrangères

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

E 314-1

20

Paris, le 23 JUIL 1919

Direction

des  
Affaires politiques  
et commerciales

SOUS-DIRECTION G. G. G.  
30 JUIL 1919

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
LE GÉNÉRAL DE CAZENÈVE  
CHÉF DU CABINET

ASIE-OCEANIE

*Mercredi  
10/24*

NOTE POUR LE CABINET DU MINISTRE

N°  
Demande d'audience auprès de  
M. Pichon faite par les Dé-  
légués envoyés à Paris par les  
Assyriens d'Ourmiah et de  
Salmas.

*30 juillet  
13 heures  
Déjeuner. 20 min  
14 9 arrivés  
Une note sur l'audience  
(Commissaire Général de l'Indochine)  
pour approuver les délégués de l'Ourmiah  
sans leur pays. M. de l'Indochine  
M. de l'Indochine*

*Note Amemb. Brit.  
le 31 juillet 19*

La Direction des Affaires Politiques et Commer-  
ciales a l'honneur de communiquer, ci-joint, en copie,  
au Cabinet du Ministre, une lettre par laquelle les qua-  
tre délégués envoyés à Paris par les Assyriens du pays  
d'Ourmiah et de Salmas expriment le désir d'obtenir <sup>une</sup> au-  
dience de Son Excellence, Monsieur Pichon.

En égard à la fois au fait que les délégués des  
populations assyro-chaldéennes de Mésopotamie ont été  
déjà reçues par le Ministre, aux multiples épreuves que  
les Assyriens de Perse ont eu à subir pendant la guerre  
et qui les rendent particulièrement dignes d'intérêt, et  
aux sentiments de sympathie traditionnels de ce groupe  
et unique à l'égard de la France, la Direction des Affaires  
Politiques et Commerciales serait heureuse qu'il nît

fait droit à bref délai à la demande formulée par M.M.  
Yohanna, Georges, Gandja et Yonan.

Elle serait très obligée au Cabinet du Ministre  
de vouloir bien l'informer de la date à laquelle ces délé-  
gués pourront être entendus par Son Excellence M. Pichon./.

*Authy*

- Note pour le cabinet du ministre français des Affaires Etrangères  
au sujet des délégués Assyro-chaldéens d'Ourmiah et de Salamas,  
23 juillet, 1919.

CONSULAT DE FRANCE

A TAURIS  
7 OCT. 1919

République Française

Direction des Affaires Politiques et Commerciales

Direction d'Asie

No 61

Rapatriement des Chaldéens d'Ourmiah

Communiqué à la Légation

TAURIS  
Tauris, le 24 Juillet 1919  
LEF DU CANTON

DIRECTION POLITIQUE ET COMMERCIALE  
15 - OCT. 1919  
Série Carton 314 Dossier 1

*la 19 outas wa kaler awa domi*

*9 octobre*  
*bonches*



LE CONSUL DE FRANCE A TAURIS A  
SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES  
AFFAIRES ETRANGERES A PARIS

Une délégation de la nation assyro-chaldéenne est venue me voir, ainsi que mon collègue américain (le Consul d'Angleterre s'est excusé de ne pouvoir la recevoir). pour nous prier de prendre en pitié la lamentable situation des chrétiens indigènes d'Ourmiah, exilés à Badkoubel ou réfugiés à Tauris, et d'aider à hâter leur rapatriement dans le district d'Ourmiah.

Ces délégués exposent - à juste titre - que si le retour à Ourmiah de leurs coreligionnaires est encore différé, ce sera pour eux tous un désastre: ils perdront la récolte de leurs vignobles, estimée à plus de un million de tomans; il leur sera impossible de procéder aux semencements de l'automne: les pluies de septembre et d'octobre.

achèveront la ruine de leurs habitations, déjà plus qu'à moitié détruites par les Musulmans et les Kurdes.

Ils se rendent compte que les chrétiens ne peuvent point revenir à Ourmiah sans l'appui d'une force étrangère: agir autrement serait s'exposer à un nouveau massacre ou recommencer des luttes incessantes avec la population persane. D'autre part, ils ne se dissimulent pas que leurs revendications, si légitimes et si pressantes qu'elles soient (c'est l'existence de 35 à 40.000 individus en jeu), sont peu de chose en face des problèmes mondiaux dont le règlement s'impose aux Alliés et que ceux-ci ne possèdent peut-être pas les ressources disponibles en hommes pour en distraire une quantité importante, en vue de soutenir les Chaldeens une fois rentrés dans leurs foyers. Ils souhaitent donc comme solution d'autoriser leur retour à Ourmiah avec 15 à 20 officiers et une cinquantaine de sous-officiers et de soldats alliés, qui formeraient l'encadrement et le commandement des 2500 à 3000 chaldeens armés et disciplinés. Ceux-ci n'auraient d'autre fonction que de protéger la sécurité de leurs coreligionnaires, d'empêcher toute querelle entre chrétiens et musulmans et de réprimer avec la dernière rigueur les velléités des Chaldeens de se venger des événements passés ou de causer quelque désordre.

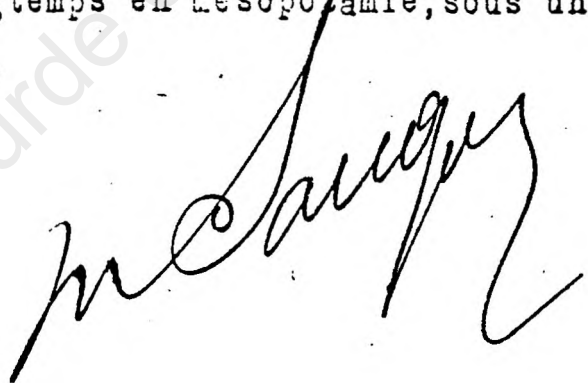
Cette question du rapatriement des chrétiens d'Ourmiah devrait être réglée sans délai: depuis un an, ces malheureux sont parqués à Badkoubeh où le climat les decime; ils y supportent les pires privations; à Tauris, de même, ils sont dans la plus grande indigence. Retarder leur retour dans leur pays d'origine, c'est risquer la disparition complète de cette petite nation, qui, si elle a commis quelques excès, s'est montrée, en certaines circonstances, courageuse et digne d'intérêt. Il y a quelques mois, le Gou-

- vernement britannique leur avait fait miroiter un rapatriement qui devait commencer en Mai dernier; ce projet n'a pas été réalisé et les chrétiens sont aujourd'hui irrités que rien n'ait été tenté pour les tirer de leur périlleuse position et ils désespèrent d'être sauvés. Ils en sont venus à prendre en horreur les Anglais, qu'ils accusent d'être les auteurs responsables de leurs souffrances actuelles. Dès le début de la guerre, ces chrétiens ont été de coeur avec les Alliés; au moment de la débâcle russe, c'est sous l'instigation anglaise, sous les promesses anglaises, qu'ils ont pris les armes pour s'enrôler dans des formations destinées à remplacer les régiments russes révoltés; ces formations, mal comprises, mal menées, ont soulevé contre les chrétiens l'inimitié musulmane; plus tard, lorsque les Turcs franchirent la frontière persane, ces chrétiens, soutenus par la pensée que les Anglais les appuieraient, encouragés même dans cette perspective, ont vaillamment tenu tête à des armées ottomanes organisées; ils n'ont plié que devant le nombre et surtout faute de munitions. Personne alors n'a pu ou désiré les secourir et ils ont dû battre en retraite, dans des conditions atroces, et s'enfuir vers Hamadan et la Mésopotamie, où nos alliés leur ont fait une réception que ne justifiaient pas leurs services antérieurs. Ce sont là tous les crimes de ces chrétiens qu'on abandonne aujourd'hui à leur épouvantable sort.

Leurs délégués à Paris ont dû exposer tous leurs mécomptes et implorer l'aide alliée. Je crois devoir de mon côté soumettre une fois de plus au *Département* leurs doléances qui, à mon avis, méritent la plus sérieuse attention.

Il semble que ces chrétiens se rallient peu à peu, de-

vant les lenteurs décevantes britanniques, à l'idée de solliciter leur envoi en Syrie, si cette province ottomane doit être placée sous le protectorat français, plutôt que de continuer à séjourner plus longtemps en Mésopotamie, sous un climat trop meurtrier pour eux. /.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Saucy', written in dark ink.

- Lettre du consul de France à Tauris au ministre des Affaires Etrangères, 24 juillet, 1919.



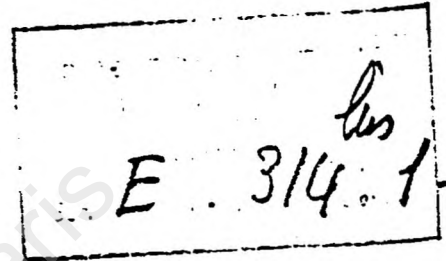
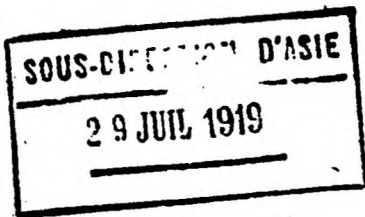
Conférence de la Paix

—+—  
Secrétariat Général  
—+—

Quai d'Orsay. 45

M. Barbis

Paris, le 28 Juillet 1919.



Le Secrétariat Général de la Conférence de la Paix a l'honneur d'adresser ci-joint à Monsieur GOUT la traduction d'une note, qui lui est parvenue par l'entremise de la Délégation anglaise, exposant les aspirations de la Nation Assyrienne./.

Monsieur GOUT

Direction Politique.

- Note du secrétariat général de la Conférence de la Paix à la sous-direction d'Asie du ministère des Affaires Etrangères, 28 juillet, 1919.



6. Protéger à l'avenir les biens d'Eglise, de façon à ce que les revenus soient consacrés à l'éducation de la population et à l'entretien de l'Eglise.
7. Toutes les lois de l'Eglise de la nation seront reconnues et maintenues en vigueur par la nation protectrice.
8. Les anciens pâturages, dont les montagnards assyriens ont été chassés par l'oppression musulmane, seront rendus à leurs troupeaux.
9. certains chefs kurdes et persans, qui ont, systématiquement, au cours des dernières années, opprimé et maltraité les chrétiens, seront punis, des mesures seront prises pour faire désormais <sup>ceci</sup> cette tyrannie.

Parmi ceux qui ont manifesté une violence particulière à l'égard des chrétiens, se trouvent les chefs kurdes dont les noms suivants.

(a)- SILKU de KOTUR, qui a récemment assassiné par trahison l'ancien patriarche d'Assyrie.

(b)- RESCHID BEG de BERWAR BALA, qui a dévasté le Tiar inférieur et assassiné MALIK YOSIP, père <sup>du</sup> MALIK KHOSHABA *actuel*.

(c) SUTU de ORAMAR, qui, après une conférence de paix avec MAR SHIMON, massacra les femmes et les enfants de KURSIN à DIZ.

Signé et scellé devant nous par Mar Polies Shimun, patriarche de l'Orient.  
le 21 Février 1919.

Signé : H. E. Austin

Général de Brigade, Commandant le camp des réfugiés de Bagulbah

signé : ~~Paul~~ G. L. KEED, Capitaine, I. A. R. /

- Aspirations et desiderata de la nation Assyro-chaldéenne - par  
Mar Paulus SHIMOUN XXII, patriarche nestorien, 21 février, 1919.

COPIE

Abbé Joseph GHANIMA, vicaire patriarcal  
Chaldéen - Mossoul -  
A Monsieur le Consul de France en Mésopotamie.

Mossoul, le 29 Août 1919

Monsieur le Consul,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre très honorée lettre en date du 18 courant, ainsi que la traite bleue de dix mille francs, N° 21, sur le Trésor Français, que Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, grâce aux démarches de Monsieur le Consul, a bien voulu accorder en faveur de nos pauvres chaldéens de la dépendance d'Ammadéah.

Vous dire, Monsieur le Consul, toute ma gratitude, pour ce trait de générosité vis-à-vis de ces populations, m'est chose impossible, vu qu'aucun terme, si fort soit-il, ne peut l'exprimer à sa juste valeur. D'ailleurs notre gratitude pour la Noble France n'est nullement d'aujourd'hui; de longues années, signalées par bien des bienfaits de la part de cette Nation magnanime, l'ont grâziée profondément dans les coeurs et en ont fait un devoir sacré. C'est de ce devoir sacré que je viens m'acquitter auprès de Monsieur le Consul, à l'occasion de ce nouveau trait de générosité et de haute sollicitude, Vous priant, Monsieur le Consul, de vouloir bien faire parvenir à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et, en Sa personne, à Votre Auguste Gouvernement, avec l'hommage de ma profonde gratitude de, mes voeux les plus ardents pour la prospérité et le bonheur de la Nation Française et de Ses dignes Représentants.

Ci-inclus, j'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur le Consul les deux reçus revêtus de signature et, en temps opportun, je ne manquerai pas de vous faire connaître les détails demandés au sujet du don accordé en faveur de nos chaldéens des environs d'Amadéah.

En réitérant les sentiments de ma vive gratitude, je vous prie, Monsieur le Consul, de vouloir bien agréer etc. etc.

sig. Abbé Joseph GHANIMA

- Lettre de l'abbé Joseph GHANIMA au consul de France à Bagdad, -  
29 août, 1919.

Bagdad, le 8 Septembre 1919

*m. Barjot*

139

DIRECTION DES AFFAIRES  
POLITIQUES ET COMMERCIALES

*Barjot*

SOUS-DIRECTION  
D'ASIE ET D'OCEANIE

*Cquer*

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
Cabinet  
OFFICE DU CABINET  
*Tubéron*  
*Roux*  
*4/11/19*

DIRECTION POLITIQUE  
GÉNÉRALE  
31 OCT 1919  
Série *E=314=1*

No 156  
1 NOV 1919

HON. M. ROUX, CHARGÉ DU CONSULAT DE FRANCE  
EN MÉSOPOTAMIE  
À SON EXCELLENCE MONSIEUR ST-PHEN PICHON  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
- PARIS -

La catholicité et Mar-Chimoun  
en Mésopotamie - Visées anglaises;

Un ouvrage qui a circulé beaucoup ces  
temps derniers parmi les Officiers de l'Etat-Major anglais  
à Bagdad, mais dont il ne m'a pas été possible de me  
faire dire le titre, ni la date de sa publication  
contient des chapitres dont on m'a fourni des extraits  
et inclus en m'assurant que cette étude est très exploi-  
tée par l'administration militaire contre la catholici-  
té, partant <sup>et</sup> contre la France.

Elle favorise, par contre, les doctrines  
révélatrices de l'Etat-Major <sup>anglais</sup> sur le Nestorianisme et la  
vogue qu'il fait à MAR-CHIMOUN pour arriver à en faire  
le chef suprême, spirituel et temporel, de tous les  
Assyro-Chaldéens, sous la protection britannique. Cette  
situation appelle la plus sérieuse attention du Gouver-  
nement Français. Tout l'avenir d'une population qui est  
presque entièrement acquise à notre influence et à notre  
culture est en jeu. La France y perdrait une clientèle  
considérable. /.

LE CONSUL DE FRANCE.

- Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des  
Affaires Etrangères, 8 septembre, 1919.

*Roux*

l.p.j.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

DUPLICATA

DÉCHIFFREMENT

170

SOUS-DIRECTEUR  
 20 SEP 1919  
 N° 485

DIRECTOR  
 E 314 bis 1

*Handwritten notes:*  
 20.9.1919  
 20.9.1919

BAGDAD, le 18 septembre 1919 à 10 h.40

reçu 19 8 h.55

Voici de la part Malek Khoshaba et Aghapetros, la réponse à votre télégramme N° 77 & 79 pour Ru (1 gr.faux) en Nedjib, président (de la) délégation Assyro-Chaldéenne:

A [ Toutes nations arméniennes, arabes, etc, ont connaissance de leur avenir et de leur carte; nous avons peur qu'il soit trop tard pour espérer, mais nous espérons quand même puisque toutes les races ont obtenu leur carte.

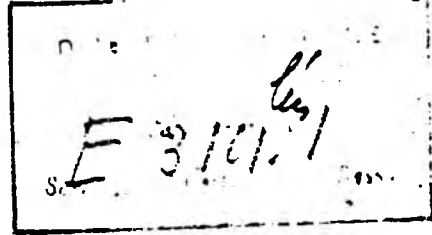
Nous sommes prêts depuis longtemps tous les deux pour venir à votre aide avec tous les documents nécessaires, etc pour prouver notre condition et nos droits, mais aucun de nous deux n'a la permission de sortir de Bagdad. Nous vous demandons en conséquence de nous prendre tous les deux et de nous faire réclamer (par la) conférence de la paix ou la Ligue des Nations au Commissaire civil de cette ville en lui donnant ordre de nous laisser venir à Paris de suite." ./. ] B

ROUX =

- Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 18 septembre, 1919.

173

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COPIE

Bagdad, le 20 septembre 1919.

Agha Petros demande la médaille intéralliée de la victoire pour environ deux mille soldats assyriens et il insiste pour qu'elles leur soient décernées par le Gouvernement français. Il donnera pour motif que c'est au côté des Français ( ) (mission militaire) d'Ourmian que lui et son armée ont combattu contre l'ennemi. Je serais reconnaissant à V. Exc. de vouloir bien me faire savoir la suite à cette demande que nous aurions grand intérêt à accueillir favorablement./.

- Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 20 septembre, 1919.

Ministère  
des  
Affaires étrangères

Direction  
des

Affaires politiques  
et commerciales

T  
N° 486

cl. E. 300-1



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

*Télégramme.*

DUPLICATA.  
190

15 OCT. 1919  
*Déchiffrement: — 8*

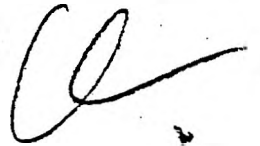
no 517.

ⓔ

*E=314<sup>lis</sup>=1*

*le 21 octobre*

Bagdad, le 15 octobre 1919. 11 h. 40  
reçu le 16 à 8 h. 30.



Aga Petros me prie de demander au (not passé)  
de vouloir bien communiquer confidentiellement au Président  
de la délégation assyro-chaldéenne à Paris tous les  
documents et les renseignements que j'ai transmis jusqu'ici  
concernant les Assyriens, Nestoriens et Chaldéens, qui  
peuvent servir leur cause à la Conférence ./.

ROUX.

- Lettre du consul de France à Bagdad au ministre des Affaires  
Etrangères, 15 octobre, 1919.

W. Nazaretian

de Moutbas

Tiflis le 15 Octobre 1919



Monsieur le Ministre,

E. 314



Grâce à Dieu et à Votre Excellence je suis arrivé ici où je dois rester bien longtemps de ce que les communications avec Eabriz sont rompus.

J'espère que Votre Excellence n'oubliera pas nos malheureux réfugiés qui sont toujours dispersés loin de leur pays natal et que Vous prendrez les mesures nécessaires pour les faire rentrer chez eux.

Je Vous prie de vouloir bien recommander nos réfugiés du Caucase à la protection de Monsieur le Comte de Nonancour, Chef de la Mission militaire française de cette ville et de me croire

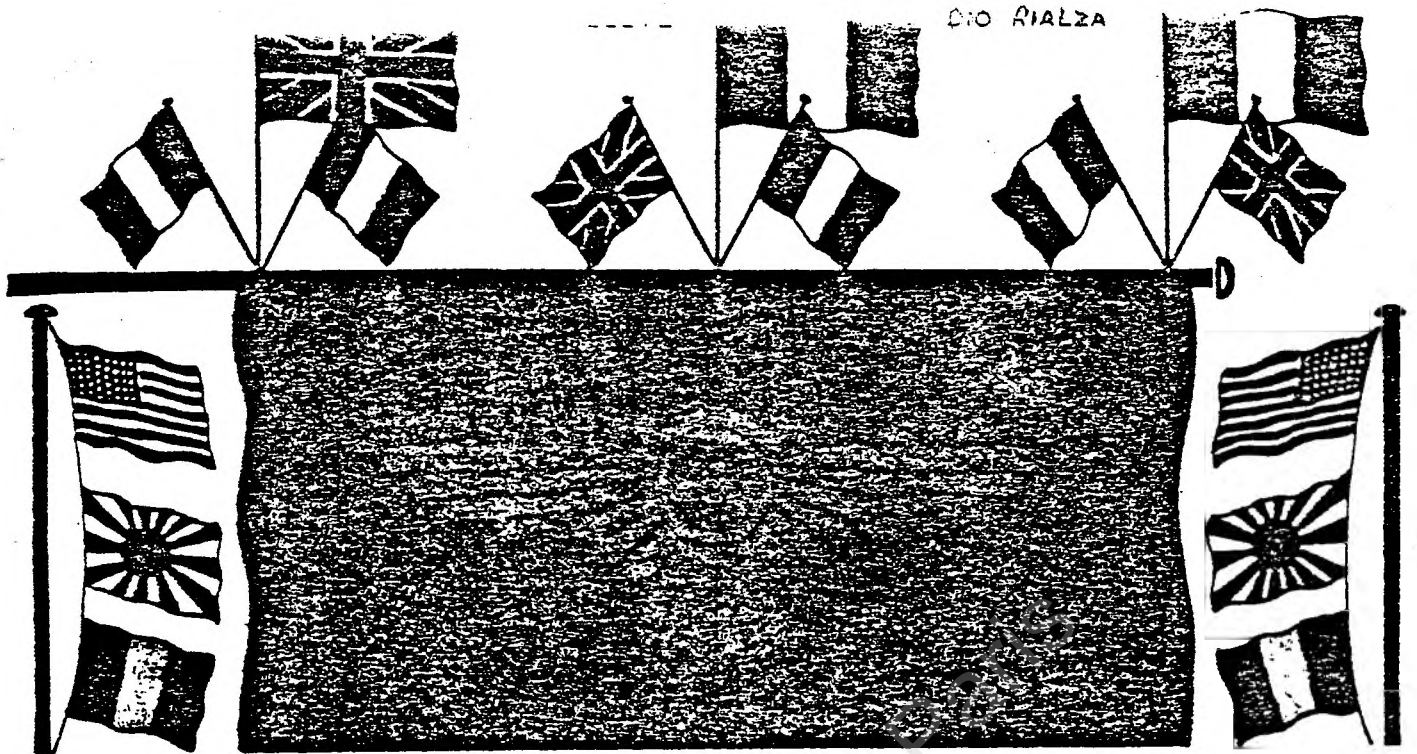
Votre Excellence  
Monsieur Jean Gout  
ministre plénipotentiaire  
au ministère des affaires Etrangères  
Paris

de Votre Excellence,  
Le très humble et très reconnaissant serviteur  
L'abbé Lazare Georges, délégué  
assyro-Chaldéen de Salmas.

Mon adresse:  
Mission Militaire française  
du Caucase, à Tiflis.

(Je prêche partout les bienfaits de la France en orient.)

DIO RIALZA



« جلالہ کے جلالہ کے جلالہ کے جلالہ »

# Principal Reasons

proving

The Claims of the Assyro-Chaldeans to Autonomy

IN ASIA-MINOR

and showing

The Necessity as well as the Advantages of this Autonomy.

# PRINCIPAL REASONS

PROVING

## The Claims of the Assyro-Chaldeans to Autonomy in Asia-Minor

and showing

THE NECESSITY AS WELL AS THE ADVANTAGES OF THIS AUTONOMY

---

*Firstly.* During the war, the Assyrians were the only nation of the Middle-East who officially threw their lot in with the Allies and took arms against the enemies of the Entente, they have been denominated by certain authors as "our little ally".

*Secondly.* They lost proportionately more people, money and properties than any other of the belligerent nations.

*Thirdly.* They are only asking for their own national territory, peopled with Assyrians, Allied Yezidis and Kurds, and here there are no Turks and never have been any.

*Fourthly.* All the other small peoples who, before the war, were under Turkish domination, have already obtained their autonomy (Arabs, Israelites, Armenians, Kurds, Georgians, and the people of Azerbedjian); why not the Assyrian people?

*Fifthly.* Their neighbours, the Armenians, the Kurds, etc., see no objection to the recognition of this Assyrian autonomy, (The Mohammedans would see this autonomy with sympathy. Moslem papers, published in Palestine, Syrie and Mesopotamia, have expressed such an opinion), because the Assyrians in the past have always maintained good relations with their Moslem neighbours, and also because the Prophet Mohammed wrote a letter of recommendation in favour of this people. This document is well-known throughout the Islamic world, and is kept at the present moment in the National Museum at Constantinople.

*Sixthly.* The number of Assyro-Chaldeans at present is about two millions (2,000,000). They form one single nation, one same

race, all speaking the same language and having the same civilisation. If they were to be left dispersed among their enemies, they would lose their nationality.

*Seventhly.* If they are left in their present state of dispersion, among their Moslem enemies of the great war they will not fail to be again massacred, and if their national territory were recognised to them, they would all return to it and would organise themselves in such a way as to insure their future safety.

*Eighthly.* All the territory claimed by the Assyrians has been watered by their blood during the war, and during the war the Assyrian forces took a great part of it out of the hands of the Turks.

*Ninthly.* The recognition of this autonomy would not cause any expense, either military or financial, to the Allies. On the contrary, in the future ; when it will have been organized, the Assyrian nation will be able to render appreciable services.

*Tenthly.* It is in the interest of the Allied Powers that there must be a Christian organization separating the one from the others the different Moslem States, for the maintenance of peace and order in South East Turkey.

*Eleventhly.* Before the war, though nominally under the sovereignty of Turkey, one part of the Assyrian nation was already independent (Asherat) in reality—the Turkish authorities never having penetrated on their territory nor levied either taxes or soldiers, and that since centuries.

*Twelfthly.* The Assyrian people possess sufficient military forces to defend their territory alone if it were to be recognised by the Allied Governments ; furthermore, there are enough citizens, who have received education in Europe or in America, to organize the country politically.

*Thirteenthly.* If this autonomy were not recognised to the Assyrians on their own territory (see map) the Turks would lay hold of all the mineral wealth which is there : oil, coal, gold, silver, iron, etc., and they would oblige the Assyrians to work for them without any pay.

*Fourteenthly.* SINCE THE BEGINNING OF THE WAR UNTIL NOW, ASSURANCES AND PROMISES HAVE BEEN GIVEN AND MADE TO THE ASSYRIAN PEOPLE, EITHER IN WRITING OR VERBALLY, BY THE ALLIED AUTHORITIES.

## SPECIAL POINTS

*Firstly.* The request presented by the Assyro-Chaldean people for an autonomy within the limits of the map annexed hereto, necessitates the right of passage towards the seas. If this be possible, they request that the Conference kindly recognise them by Alexandretta (Mediterranean) and by Bassorah (Persian Gulf).

*Secondly.* The inhabitants of Azerbedjian, during the war, did not remain neutral towards the Entente. Under the command of their chiefs, Arshad-Homayon, Medjid el Saltanah, and Simko (the murderer of the Nestorien Patriarch) aided by Turkish and German officers, well supplied with cannons and machine-guns, they fought the 5th Russian Regiment Zabekalski. Besides that all the Christian Assyrian refugees at Koi, Salmas and Urmia, although they were placed under the protection of the French and the American flags, were massacred to the number of 17,000 by the Persians of Azerbedjian, together with Mgr. Sontag, the Apostolic Delegate for Persia, and Mr. L'Hôtelier, both of French nationality. The Allied Missions were reduced to ashes as well as the dwellings of the Assyro-Chaldeans. The region of Urmia and of Salmas is at this moment still in the hands of Simko. The Persian Government is not able to insure order and quiet there.

In view of all these facts, Urmia and Salmas could be included in the Assyrian autonomy, this in the interest of the peace in the future, as well as a compensation for all the material losses and all the losses of human lives of the Assyrians, and of the Allies, and also because Urmia and Salmas being situated on this side of Lake Urmia, are entirely outside of the Persian territory.

Moreover, the English, Russian, Turkish and Persian Delegates, in 1914, designated to determine the Turco-Persian frontier, have rectified this frontier almost entirely in conformity to this request.

The Assyrian people, after all they have suffered, deserve their definite separation from the Turks and Persians with whom they, however, desire to live in a perfect state of peace.

---

## CONCLUSION

The independance which the Assyro-Chaldeans are seeking to obtain, is not requested as a charity, they have fought for it, they have paid for it with streams of their own blood which was shed on the battlefields, in Kurdistan, in Turkey, in Persia, in Russia, in Poland and in France. A nation who has lost, owing to the role played in the world-war, one-third of her numerical forces,—should certainly be entitled to the recognition of her independance. She requests it by making an appeal to the sentiment of justice and equity of the Allies.

The above claims are in perfect agreement with the desires expressed by all the religious, military and civil personages and all the population composing the Assyro-Chaldean nation.

- Les revendications assyro-chaldéennes en Asie-Mineure au lendemain de la grande guerre, 1919.

- 22. -

**Second Memorandum**  
de la  
**DÉLÉGATION ASSYRO-CHALDÉENNE.**

Du second Memorandum, présenté et signé par MM. Roumi et S. A. Namik, nous détachons ces quelques lignes.

« . . . . . Nous nous permettons d'ajouter que la fondation d'un état musulman dans la Haute-Mésopotamie sera une perpétuelle menace pour l'influence française accrue aux rivages de Syrie. Celle-ci serait une charge pour la France et ne donnerait aucun profit.

« Au contraire, la fondation d'un Etat Assyro-Chaldéen en Haute-Mésopotamie et dans le Kurdistan sous l'influence française assurera la domination française en Syrie, la défendra contre tout état arabe intermédiaire, permettra à la France d'étendre son influence jusqu'en Perse et de jouer un grand rôle asiatique et mondial.

« Loin d'être un fardeau pour la France, cet état présente d'immenses ressources et possède de grandes richesses minières et agricoles, et des facilités de transports fluviaux.

« Nous avons vu que, d'après l'accord franco-anglais, l'occupation française ne doit pas dépasser le 37° degré de latitude. C'est avec un vif regret que nous avons constaté que presque tout le vilayet de Mossoul reste en dehors de la zone française. Mossoul est en tête de nos revendications territoriales, présentées dans le Memorandum du 16 Juillet 1919 à votre Ministère, avec la carte et les statistiques qui démontrent amplement son importance pour la nation Assyro-Chaldéenne.

« Il est bon de rappeler que le vilayet de Mossoul ne fut pas conquis par les Anglais, mais occupé, au nom de tous les Alliés signataires des conditions de l'armistice. Il en résulte que les Anglais ne possèdent pas de droits spéciaux sur Mossoul. L'import-

- 23 -

tance que l'Angleterre attache à cette ville et à son vilayet découle non seulement de ses richesses agricoles et de ses voies fluviales, mais surtout de ses mines et de sa nappe pétrolifère, la plus riche du monde.

« Mossoul, d'après le traité de 1916, doit être comprise dans la zone française. Mossoul est donc la base essentielle de nos revendications pour la fondation du futur état Assyro-Chaldéen sous le mandat français : c'est un minimum de nos revendications. Nous avons déjà abandonné une grande partie de nos nationaux fixés dans les vilayets de Bagdad et de Basrah. Mossoul est inséparable du reste du territoire Assyro-Chaldéen. »

Suivent quelques remarques sur l'occupation militaire immédiate de la Haute-Mésopotamie et du Kurdistan, et sur le fait de la protestation de Agha Petros, général de l'armée Assyro-Chaldéenne, et des chefs actuels des tribus nestoriennes, comme Malek Khochaba et autres, contre la politique du défunt Patriarche nestorien Mar-Chamoun, partisan de l'Angleterre.

Puis nous relevons dans le memorandum l'importante statistique suivante :

« Nous affirmons en plus que l'occupation de la Haute-Mésopotamie et du Kurdistan peut être assurée par l'organisation d'une armée assyro-chaldéenne de 100.000 hommes dont 30.000 peuvent être obtenus facilement par l'aide de Agha Petros Ello, de Malek Khochaba et des chefs des tribus nestoriennes émigrées,

10.000 h. par les volontaires fugitifs de Caucasic,

40.000 h. par les volontaires de Haute-Mésopotamie et du Kurdistan,

30.000 h. par les non-musulmans, amis ou partisans des Assyro-Chaldéens.

« D'après le rapport télégraphique communiqué à notre délégation le 17 Juin 1919 par le Commandant Agha Petros Ello, les forces qui pourraient s'opposer à l'occupation ne dépasseraient pas 25.000 h., même si toutes les tribus Kurdes étaient unies.



- 24 -

L'armée assyro-chaldéenne, vite équipée, sera apte à assurer la sécurité locale et celle de la frontière.

« Nous sommes informés que le chef de l'armée assyro-chaldéenne Agha Petros Ello et le chef de la tribu Tiari, la plus importante des tribus nestoriennes, Malek Khochaba, désirent venir à Paris comme délégués. Ces honorables personnages trouvent des difficultés pour obtenir les autorisations. . . . . »

Et nous ajoutons :

Est-ce là une façon d'agir conforme aux principes du droit des gens ? Nos délégués, qui se sont abstenus de révéler les noms de ceux qui mettent un obstacle au voyage de Agha Petros, afin peut-être de ne point compromettre leurs compatriotes de la Basse-Mésopotamie, présenteront cette manière de faire comme une preuve irrécusable qu'on voudrait ne point laisser parvenir jusqu'en Europe les revendications des Assyro-Chaldéens. — D'ailleurs le manque de communications, occasionné par l'insécurité des routes, a été pour beaucoup dans un silence qu'on pourrait croire voulu par les Assyro-Chaldéens.

On a, croyons-nous, suffisamment essayé de régner par la force, et le résultat n'a pas été encourageant.

Les troubles et les surexcitations, qui éclatent presque partout où ce régime est suivi, devraient faire comprendre qu'il ne faudrait pas continuer longtemps une politique de domination qu'on a reprochée à l'Allemagne.

Entre les offres qui pourraient être faites d'un mandat anglais, turc, ou arabe, les Assyro-Chaldéens seraient évidemment pour les Anglais. Mais ils donnent leur préférence à la France, s'il faut choisir entre la France et l'Angleterre. Et, pour vivre tranquilles, ils réclament bien haut, et ils réclameront toujours leur autonomie sous la tutelle de la France.

### Démenti.

Notre 5<sup>me</sup> fascicule étant sous presse, nous recevons de MM. S. Namiq et S. Roumi, délégués Assyro-Chaldéens auprès de la Conférence de la Paix à Paris, un démenti au second Mémoire que nous avons publié dans notre fascicule I à la page 22.

Ils nous disent ne pas le connaître et s'étonnent qu'il soit placé sous leur nom et leur signature.

LA RÉDACTION.

- Démenti niant l'existence de ce mémorandum. Mai, 1920.



de grandes richesses minières et agricoles et des facilités de transports-fluviaux.

2/.- Nous avons vu que d'après l'accord Franco-Anglais, l'occupation française ne doit pas dépasser le 37° degré de latitude. C'est avec un vif regret que nous avons constaté que presque tout le vilayet de Mossoul reste en dehors de la zone française. Mossoul est en tête de nos revendications territoriales présentées dans le mémorandum du 16 Juillet 1919 à votre honorable ministère avec la carte et les statistiques qui démontrent amplement son importance pour la nation Assyro-Chaldéenne.

Il est bon de rappeler que le vilayet de Mossoul ne fut pas conquis par les Anglais mais occupé au nom de tous les Alliés signataires des conditions de l'armistice. Il en résulte que les Anglais ne possèdent pas de droits spéciaux sur Mossoul. L'importance que l'Angleterre attache à Mossoul découle non seulement de ses richesses agricoles et de ses voies fluviales mais surtout de ses mines et de sa nappe pétrolifère la plus riche du monde.

Mossoul d'après le traité de 1916 doit être comprise dans la zone française. Mossoul est la base essentielle de nos revendications pour la fondation du futur état Assyro-Chaldéen sous le mandat français; C'est un minimum de nos revendications. Nous avons déjà abandonné une grande partie de nos nationaux fixés dans les vilayets de Bagdad et de Bassorah. Mossoul est inséparable du reste du territoire Assyro-Chaldéen.

Dans le cas où tout le vilayet de Mossoul ne peut nous être assuré et pour éviter des difficultés d'entente nous acceptons que la limite sud de notre Etat porte du point de

confluence de la rivière Khabour avec l'Euphrate jusqu'au point de confluence du bas-Zab avec le Tigre en suivant ensuite le lit du bas -Zab et en atteignant ainsi le 36° degré de latitude à la frontière persane. Le tracé de cette ligne est indiqué en rouge sur la carte ci-jointe. De cette façon, l'Angleterre conservera deux des trois sandjacks du vilayet de Mossoul, ceux de Karkuk et de Suleimanich avec leurs si importantes sources pétrolifères appartenant à la même nappe que celle de Mossoul. Ce partage sauvegardera la plus grosse agglomération de notre peuple, nous laissera un territoire fertile, des voies fluviales navigables et les importantes rivières de Khabour et des deux Zab et une partie des mines pétrolifères.

3/.- En Orient l'occupation militaire même provisoire est considérée comme la préface d'une occupation définitive. La force de l'occupation assurera la sympathie et l'attachement non seulement du chrétien, mais des non-chrétiens encore hésitants ou adversaires. C'est pourquoi nous pensons que l'occupation française doit s'étendre des points d'appui de l'Euphrate jusqu'à la Haute Mésopotamie et le Kurdistan. Cette avance doit se faire après une préparation secrète soignée avec beaucoup de décision et une grande rapidité. Cette façon d'agir empêchera les Turcs d'assembler des forces et d'exciter les musulmans à un second massacre que la délégation Assyro-Chaldéenne a toujours cherché à éviter en s'abstenant de se faire entendre publiquement devant la Conférence: d'afficher, d'imprimer et de publier ses revendications, et d'irriter ainsi le gouvernement turc et les populations musulmanes.

La rapidité de l'occupation aura encore cet autre important résultat de s'attirer définitivement le concours des patriarches Néstorien et Syrien Jacobites et des chefs actuels

de l'Armée Assyro-Chaldéenne Aga Pétrous-Elia, Malick Thochaba et d'autres qui avaient protesté contre la politique du défunt patriarche Nestorien Mar Chamoun partisan de l'Angleterre. Ces derniers personnages ne voyant venir aucune aide matérielle de la France en Haute Mésopotamie et en Kurdistan pourraient finir par accepter la politique anglaise.

Après l'occupation française, la délégation Assyro-Chaldéenne demande d'être entendue par la Conférence. Cette démarche ne pourra plus alors susciter des troubles.

Nous souhaitons l'arrivée de la France dans la Haute-Mésopotamie et Kurdistan avant que les Etats-Unis d'Amérique fassent connaître leur décision au sujet de l'occupation ou du refus du mandat arménien. En effet les Arméniens réclament la partie du sandjak d'Ourfa, une partie du sandjak de Séz et Alexandrette. Ces pays sauf Alexandrette qui leur sert de débouchés maritimes, sont essentiellement Assyro-Chaldéens et l'ont toujours été. Nous craignons que les Etats-Unis en acceptant le mandat arménien ne soient entraînés à accepter les vues des Arméniens. L'occupation française en précédant cette acceptation des Etats-Unis évitera cette source de complications devant le fait accompli, assurera à la fois l'intégrité de notre territoire et la collaboration sympathique des non-chrétiens ennemis traditionnels des Arméniens.

Nous faisons remarquer de plus qu'il existe dans le territoire revendiqué par nous et en même temps par les Arméniens de très riches mines de cuivre, d'argent et de plomb dont une partie appartient au gouvernement. Ces mines quoique exploitées d'une façon rudimentaire donnent annuellement trois millions K<sup>o</sup> de cuivre estimé à 20.000.000 frs. dont un part peut facilement servir à alimenter une grande partie du budget local.

Nous affirmons en plus que l'occupation de la Haute-Mésopotamie et du Kurdistan peut être aidée par l'organisation d'une armée Assyro-Chaldéenne de 100.000 hommes dont :

20 à 30.000 hommes peuvent être obtenus facilement par l'aide de Aga Pétrous-Elia, de Malick Khochaba et les chefs des tribus nestoriennes et chaldéennes émigrées.

<sup>10 000</sup>  
~~10 000~~ hommes par les volontaires fugitifs de Caucasic.

40.000 hommes par les volontaires de Haute-Mésopotamie et de Kurdistan .

30.000 hommes par les non musulmanes amis ou partisans des Assyro-Chaldéens.

D'après le rapport télégraphique communiqué à notre délégation le 27 *juin* 1919 par le commandant Aga Pétrous Elia, les forces qui pourraient s'opposer à l'occupation même si toutes les tribus Kurdes étaient unies ne dépasseraient pas 25.000 hommes. L'arrivée Assyro-Chaldéenne vite équipée sera apte à assurer la sécurité locale et celle de la frontière.

Nous sommes informés que le chef de l'armée Assyro-Chaldéenne Aga Pétrous Elia et le chef de la tribu Tiarie la plus importante des tribus nestoriennes Malick Khochaba désirent venir à Paris comme délégués. Ces honorables personnages trouvent des difficultés pour obtenir les autorisations. Nous vous prions de satisfaire leur désir, dans le cas où cela est impossible, il serait favorable si le Consul de France à Bagdad pourrait obtenir et nous faire parvenir par votre entremise (Ministère des Affaires Etrangères) une lettre accréditant la délégation Assyro-Chaldéenne composée du M<sup>r</sup>le Docteur Jean Zebouni, M<sup>r</sup> Rustem Nedjib, M<sup>r</sup> S.A.Mamik et M<sup>r</sup> S.Roumi, signée par eux et par les chefs des tribus Nestoriennes et Chaldéennes Tiarie, Thoumie, Djélo, Baz, Barvarie, Diza et Gavar.

5/.- Nous avons lu la semaine dernière la déclaration du ministre des Affaires Etrangères de Perse affirmant que la Perse sera entendue par la Conférence de la Paix. Nous déclarons que la Nation Assyro-Chaldéenne a des revendications à faire entendre contre le Gouvernement et le peuple persans. Nous nous prions de prendre en considération la partie intéressante ce pays contenu dans notre mémorandum du 18 Juillet 1919. Notre délégation demande aussi à être entendue par la commission spéciale qui s'occupera de ces questions, prête à donner tous les renseignements nécessaires.

6/.- La Délégation Assyro-Chaldéenne, voulant étudier tous les documents relatifs aux accords conclus entre les Chefs religieux civils et militaires de la nation Assyro-Chaldéenne et les représentants des puissances Alliées à Ourmia (Perse) avant l'ouverture des hostilités au front persan contre l'armée Turque et les irréguliers Kurdes et Persans, vous prie de bien vouloir lui communiquer copie du procès-verbal et tous les documents relatifs à cet égard, ainsi que les documents envoyés de nos confrères.

Les délégués habitent actuellement à Constantinople.

Délégué,

*Said E. Roumij*

Délégué

*J.A. Nassis*  
*19.10.19*

*Et Son Excellence  
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères  
Paris.*



D  
DÉCHIFFREMENT

N° 530

531

532

200

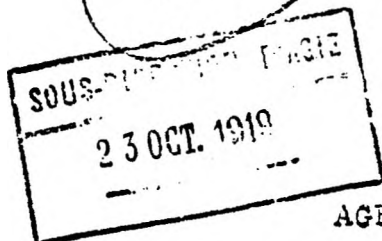
*M. Nagoum*

D.

*14 = 1*

BAGDAD le 21 octobre 1919 à 7 h 55

reçu le 22 à 10 heures.

*Qu'on a  
H. 23 oct. 19**H. 23 oct. 19*

AGHAPETROS me prie de transmettre à V. E. le télégramme suivant pour Ru(s)tem Nedjib.

Bagdad le 16 octobre:

"J'ai l'honneur de vous informer que j'ai confié en son temps et et aux bons soins du Consul de France, les documents faisant l'objet de votre demande.

La nécessité absolue d'un arrangement urgent à faire effectuer au profit de nos nationaux en souffrance à Ba(k)ouba, m'oblige d'attirer votre meilleure attention. Puis-je vous prier (spécialement) d'être notre (1 mot passé) auprès de S. E. M. Pichon, Ministre des Affaires Etrangères de la Grande France, unique objet de notre espérance dans notre vie future. Je me permets de vous citer certains détails qui me paraissent de nature à vous intéresser et vous permettre également de vous faire une idée de la situation actuelle de nos compatriotes à Bakouba.

1° - Les hommes travaillent sans rémunération et par force.  
2° - La distribution de vivres a été suspendue (viande, sucre, thé, pain etc.)

3° - Plus de combustible. Pour pouvoir cependant préparer de temps (à) autre une soupe quelconque les femmes sont obligées d'aller ramasser des épines dans les alentours du camp; dernièrement quelques femmes originaires d'Ourmiah, lorsqu'elles étaient en train d'en ramasser, ont été arrêtées durant quelques heures par les arabes et relâchées après avoir été violées. (à suivre)

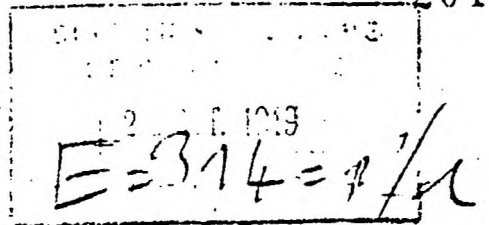
ROUX.

- Lettre du consul de France à Bagdad au ministre français des Affaires Etrangères, 21 octobre, 1919.

DÉCHIFFREMENT

N° 531

D.



BAGDAD le 21 octobre 1919 à 10 h.5

reçu le 22 à 10 h.45

Suite du N° précédent.

4° - Cette population guerrière qui est digne de respect et qui a été constamment l'objet de représailles <sup>et</sup> presque obligée de vivre à ses propres frais à Bakouba.

5° - Déjà plusieurs personnes n'ont plus de dents à force de recevoir des Anglais civils des coups sur la figure. M. Avidcho, un des hommes honorés de Malek Khochaba s'est suicidé il y a trois jours déclarant, avant le fait accompli, qu'il ne pouvait plus supporter cette existence qui n'est que l'esclavage déguisé.

Nous vous serions très obligé si vous pouviez nous faire obtenir la permission de retourner dans nos montagnes si ce n'est pour tous, au moins pour les hommes; nous pourrions déjà purger nos pays de nos ennemis et peut-être aussi, reconstruire des habitations; à la conclusion définitive des questions d'Orient il nous serait facile de faire venir nos familles de ce camp de Bakouba que nous devons dénommer "camp d'esclavage".

Quant à moi je suis interné (ici), je ne peux pas quitter Bagdad, pas même pour aller à Bakouba, où mes chers compatriotes m'attendent impatiemment et me recevraient à bras ouverts. <sup>Aussi</sup> Si je ne peux pas dire que je suis en sûreté étant donné les conditions et le milieu dans lesquels je me...(à suivre)./.

ROUX.

ETAT-MAJOR

2° BUREAU

N° 285 /21.

le Général Commandant la 2° DIVISION

K I L L I S

Actuellement, est à l'étude le transfert d'éléments chaldéens de la Région du Caucase dans celle située à l'Est de l'Euphrate entre DJERABLOUS et TEL-ABIAD. Il s'agit là d'un essai de repeuplement des Territoires que parcourt le Bagdad au moyen d'éléments Kurdes chrétiens, dévoués à la Cause Française. Les bénéfices qu'on peut espérer de la réussite d'une telle entreprise sont immenses. C'est d'une part la protection de l'artère vitale reliant CURFA à MOSSOUL à la Côte Méditerranéenne et aux Centres de Commandement et de Ravitaillement de KILLIS et KATMA et c'est d'autre part, la formation dans cette région de contact des influences Kémalistes et Chérifiennes d'une force d'influence très française formant barrière aux précédentes.

A cet effet il est projeté d'installer tout d'abord dans la région précitée, dès que le Gouvernement aura approuvé le principe de cette colonisation, présentement soumis à son examen, 1.000 à 1.200 Assyro-Chaldéens tous guerriers ayant fait leur preuve. Par la suite, leurs familles seront appelées à les rejoindre, et peu à peu, les agglomérations ainsi formées seront développées par l'afflux progressif des éléments Assyro-Chaldéens stationnés actuellement soit dans le Caucase, soit dans la Région de MOSSOUL.

Il s'agit donc pour l'instant de prévoir ce qui est nécessaire soit à l'encadrement et à l'installation éventuels du premier détachement.

J'estime que les dispositions suivantes sont à envisager :

- a). Formation de goums de 200 hommes ayant chacun à leur tête un Officier français auquel serait adjoint 1 S/Officier par groupe de 100 - l'ensemble sous les ordres d'un Officier Supérieur, ces Officiers et sous-officiers sont à choisir de préférence parmi ceux ayant l'expérience des troupes indigènes et si possible ayant servi aux tabors marocains.
- b). EMPLACEMENT - à déterminer en tenant compte des nécessités militaires (protection de la voie ferrée, occupation de centres de communication etc.) et des besoins de la colonisation (terrains arables, irrigation).
- c). INSTALLATION - tentes marabout, tout d'abord - constructions fixes par la suite pour permettre l'installation des familles, d'une manière analogue à celle adoptée par les escadrons de smala stationnés autrefois à MEDJAHED par Bled français.
- d). ARMEMENT - munitions - à fournir par l'Etat Français.
- e). APPROVISIONNEMENT - par l'Administration à titre remboursable ration réduite et sans vin.

f).-SOLDE - à la charge du Budget Français, taux à fixer après estimation de la cherté de vie dans les Territoires de l'Euphrate.

g).- ADMINISTRATION - Les formations dépendront du Bureau de Comptabilité de la Légion Syrienne chargée de centraliser et liquider leurs comptes .

Telles sont les bases d'une étude que je propose à vos réflexions et que votre connaissance des milieux indigènes et votre expérience acquise ~~à l'Administration~~ relativement à leur organisation vous permettra de mener à bien .

Je vous prie de vouloir bien m'adresser dès que possible vos suggestions et vos prévisions en personnel et en matériel que nécessiterait leur réalisation ./.

- Note du général commandant la 2<sup>o</sup> division des troupes françaises du Levant, Etat-Major, 14 avril, 1920.

7 juillet 1920

INSTRUCTION SUR L'ORGANISATION  
d'un DETACHEMENT FRONTIERE

Exemplaire  
original  
A. Louvain

1° - PRINCIPE de l'ORGANISATION. -

Il est organisé dans la zone d'occupation française du Levant, sous le nom de "Détachement Frontière" un bataillon assyro-chaldéen, recruté par voie d'engagements volontaires, exclusivement parmi les assyro-chaldéens dont la nationalité aura été établie par un délégué du Comité National assyro-chaldéen.

Une pièce d'identité du modèle ci-joint sera exigée de tout candidat à l'engagement.

2° - ORGANISATION GENERALE: -

Le bataillon ainsi formé est à la solde du budget de guerre. Les allocations diverses sont fixées comme il est dit plus loin.

L'effectif prévu par compagnie, est de 250 hommes.

Il est aux ordres du Général de Division sur le territoire duquel il est stationné. Celui-ci prescrit toutes mesures utiles à son organisation et à son instruction. Lorsque son degré d'instruction sera suffisamment avancé, il pourra être employé sur le territoire du Levant à des opérations de guerre, soit isolément, soit en collaboration avec d'autres troupes françaises.

Il est rattaché administrativement à la Légion Syrienne. Le bureau de comptabilité de la Légion Syrienne à Beyrouth, est chargé de centraliser, vérifier et liquider la comptabilité de cette unité.

3° - RECRUTEMENT. -

Les engagements sont reçus par les Commandants d'unités du Détachement frontière. Après vérification des pièces d'identité et visite médicale, les candidats à l'engagement reçoivent connaissance des conditions faites aux engagés, après quoi, l'engagement est reçu par écrit par acte du modèle ci-annexé signé du candidat, du Commandant de la compagnie et de deux témoins pris parmi les assyro-chaldéens déjà engagés ou à défaut, par deux militaires du cadre français.

La durée de l'engagement est de 1 an à dater du jour de la signature de l'acte de l'engagement.

Les engagements sont résiliables, soit par le Général commandant en chef l'A.F.L. en cas de dissolution, soit par les Généraux Commandant les D.I. sur proposition des Commandants d'unité, par mesure de discipline ou par inaptitude physique, même résultant de blessure, accident ou maladie.

Les militaires dont l'engagement aura été ainsi résilié, pourront sur leur demande être dirigés sur le groupement assyro-chaldéen le plus à proximité du lieu de stationnement de leur unité, sans avoir droit à aucune indemnité de déplacement, mais seulement aux vivres pour la durée du trajet.

4° - ENCADREMENT. -

- Pour le bataillon: 1 capitaine.
- 1 Officier monté (Lieut. ou S/Lieut.) par Cie.
- 1 s/Officier comptable d°
- 1 s/Officier par groupe de 50 hommes.

Les officiers et sous-officiers employés au bataillon assyro-chaldéen sont détachés de leur corps où ils comptent en surnombre.

Ils conservent leur droit à la solde et autres allocations. Les frais de bureau du Commandant de Cie s'élèvent mensuellement à la somme de 19fr.50 payée au pair.

Le cadre auxiliaire comprend: 1 off. auxiliaire adjoint  
au Chef de Bataillon.

et par Compagnie:

- 1 adjudant auxiliaire (adjoit au Cdt. de Cie)
- 1 sous-officier (sergent par groupe de 50 hommes.)

Les nominations sont faites pour les adjudants par le Général Commandant en Chef l'A.F.L., pour les autres s/officiers par les Généraux de D.I. sur proposition des commandants de Cie. Il sera tenu compte dans la mesure du possible pour ces nominations, des renseignements donnés par le Comité National assyro-chaldéen.

#### 5°- HABILLEMENT. EQUIPEMENT.-

L'habillement et l'Equipement sont ceux de la Légion Syrienne. Tenue kaki (de drap ou de toile), bonnet de police et casque colonial.)

Signe distinctif: ~~sur le côté gauche du bonnet de police, soleil) <sup>à</sup> huit branches avec croix blanche intérieure, croissant blanc pour les musulmans; écussons à la tunique.~~

Ils sont dûs à tous les légionnaires y compris les adjudants.

#### 6°- ARMEMENT.-

Fusil 1886 ou fusil 1874 modifié 86.

Mêmes allocations en munitions que pour les autres troupes d'Infanterie.

#### 7°- SOLDE & ALIMENTATION.-

L'officier auxiliaire a droit à une solde mensuelle de 720 francs: (260 frs. au cours  
(532 frs. au pair.)

Les légionnaires ont droit:

- 1°- à une ration journalière de vivres à titre gratuit.
- 2°- à une solde journalière s'élevant à :

- 2 frs. pour les adjudants.
- 1 fr. pour les sergents.
- 0fr.50 pour les miliciens.

Ces sommes sont payées par quinzaine et à terme échu. Elles sont calculées au pair.

#### 8°- SOINS MEDICAUX.-

Un infirmier par Cie, cinq brancardiers (à prélever sur le personnel assyro-chaldéens et à former par un stage dans un corps français sur les instructions du Général Commandant la D.I.)

Le service médical sera assuré provisoirement par un médecin français du corps le plus rapproché.

En cas de blessure ou de maladie, les assyro-chaldéens du "détachement frontière" sont hospitalisés dans les formations sanitaires de l'armée.

Si la blessure ou la maladie sont contractées dans le service, les hospitalisés ont droit à la solde comme il est dit plus haut.

Dans le cas contraire, ils reçoivent les soins et la nourriture sans autre solde ni indemnité.

9° - GRATIFICATION. -

Les infirmités résultant de blessure ou maladie contractées dans le service, peuvent sur proposition du Chef de corps et avis du Général Commandant la D.I., ouvrir aux malades et blessés, le bénéfice de gratification dans les mêmes conditions qu'aux légionnaires syriens suivant l'annexe N° 8 de l'instruction relative aux Troupes Auxiliaires du Levant.

NOTA. -

Tout individu transporté aux frais de l'Etat français et qui à son arrivée à Alexandrette, refuserait de s'engager, est tenu, sous peine de poursuites devant le Conseil de guerre, à rembourser les frais de transport et de nourriture.

Beyrouth le 7 juillet 1920  
Le chef du Bureau

*[Signature]*

-----00000-----

Malik Combar

*[Signature]*  
St. Yonny

- Instructions sur l'organisation du bataillon Assyro-chaldéen, ' Beyrouth, 7 juillet, 1920.

10 Juillet

CHIFFRE

Consul Français -- BAGDAD

86-87-88-89/5

Je n'ai pas reçu encore d'instructions du Département concernant la possibilité d'établir un territoire de mandat français des populations assyriennes. J'ai toutefois pris des dispositions pour faire recruter au Kouban un premier bataillon de volontaires qui rassemblés d'abord à Alexandrette seraient ultérieurement poussés le long de la ligne de Bagdad, en direction de Kizilbina et Djéziret ben Omar, dans la partie du territoire traditionnel des Assyro-Chaldéens se trouvant en zone de mandat français.

De plus et sur la demande du vicaire patriarche assyro-Chaldéen j'érois <sup>espérer</sup> ~~considérer~~ ~~en~~ raison des susceptibilités anglaises, sur lesquelles j'ai précédemment attiré votre attention que le Général Agha Petros, ou une partie de son armée; puisse se rendre prochainement de la zone anglaise sur la rive ouest du Tigre, dans la région de Djéziret ben Omar, il y a lieu d'aviser Agha Petros du contour de la nouvelle frontière donnée par le traité de paix à la Turquie comme limite sûre, <sup>que prolonge la ligne</sup> et projetée d'avance entre la France et l'Angleterre à cet égard de mise au point ultérieure, pour limiter la zone française de ~~SYR~~ de la zone anglaise de Mésopotamie. 10

Je vous rappelle que d'une manière générale la f:



--2--

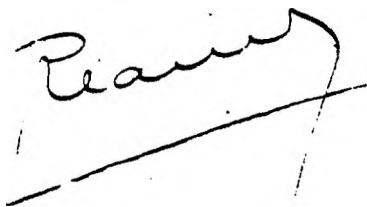
rière sud de la Turquie passe largement au nord de Biredjix, Ourfa, Mafdin pour aboutir sur le Tigre à Djeziret ben Omar. La limite franco-anglaise quittant le Tigre à Djeziret ben Omar pour se diriger en ligne droite vers le sud-ouest paraît devoir couper le cours de l'Euphrate à mi-distance entre Dair-ze-Zor et Ana.

Veuillez donc user de ces indications pour entretenir dans l'esprit de nos amis assyro-chaldéens appartenant au groupement d'Agna Petros l'idée qu'il leur sera ultérieurement possible de gagner en zone française dans la région au sud de Mardine et Djeziret ben Omar des territoires qui leur ont traditionnellement appartenu, et sur lesquels la France paraît disposée à leur reconstituer dans sa zone de mandat un home national./.

GOURAUD

P. C. C.

L'archiviste :



- Lettre du général GOURAUD au consul de France à Bagdad, Beyrouth, 10 juillet, 1920.

BEYROUT, le 12 Juillet 1920

DECLARATION DU GENERAL GOURAUD  
HAUT COMMISSAIRE FRANCAIS ENSYRIE & CILICIE

-----

Le Congrès de SAN REMO a confié à la France le mandat sur les pays situés à l'ouest du Tigre et comprenant les villes de DJEZIRET BEN OMAR, MARDIN, OUREA et les territoires plus au sud.

Cette région comprend une partie des terrains traditionnels des Assyro-Chaldéens.

Au cas où ces derniers manifesteraient l'intention de réintégrer les domaines qu'ils occupaient précédemment, la France se montrerait favorable à leur retour et à leur installation dans ce pays dont elle poursuivra la pacification .

Elle est d'avance disposée à donner aux Assyro-Chaldéens établis dans le territoire sur lequel elle exerce le mandat leur indépendance et les garanties d'ées aux minorités.

La déclaration ci-jointe du Président du Conseil qu'il a formulée à propos de toutes les populations devant participer avec celles de la Syrie proprement dite, à la constitution du territoire du mandat français, précise que ces populations peuvent avoir toute confiance dans l'avenir./.

COPIE

Haut Commissariat  
de la  
République Française  
en  
Syrie et au Liban

Excellence ,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre Excellence , en date du 11 Juillet dernier et de lui faire connaître la suite donnée aux démarches qu'elle a entreprises auprès du chef de renseignements .

Le Général Haut - Commissaire désirerait la nomination de Votre Excellence en qualité d'Officier Commandant au titre du bataillon assyro- Chaldéen et lui demande de vouloir bien adresser au service des renseignements une demande manuscrite

Je serais obligé à Votre Excellence de vouloir bien me faire parvenir la dite demande dès que possible .

Je vous prie d'agréer , Excellence , l'assurance de ma haute considération .

Pour le chef du service des renseignements

Signé : P.P. Pinçon .

- Copie d'une lettre du service de renseignements français à Malik CAMBAR, juillet, 1920.

2

Copie d'un télégramme reçu de Constantinople  
le 17 Décembre 1920

---

De la part du chef du bureau du Levant pour Colonel  
Corbel et pour Malik Cambar .

- 1 . - Ai pris connaissance vos lettres du 16 et 29 Novembre  
adressées capitaine Darros .
- 2 . - Ai écrit au colonel Corbel sous nO. 202 ... du 6  
décembre que vous étiez désigné pour continuer la  
mission de recrutement dont vous êtes le seul chef  
qualifié .
- 3 . - J'espère Alexandrette à même , à bref délai , user  
influence que vous possédez sur populations Assyro-  
chaldéennes du Caucase pour expédier engagé volon-  
taires à Constantinople .

Signé : Commandant LABONNE  
Mr. De France , Ambassadeur de la  
République .

- Copie d'un télégramme du commandant LABONNE à Malik CAMBAR,  
Constantinople, 17 décembre, 1920.

Copie.

Haut Commissariat  
de la  
République Française  
en Syrie et au Liban  
-----

RENSEIGNEMENTS 104/K

Beyrouth, le 28 Mai 1921

Excellence,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 Avril et le certificat élogieux qui l'accompagnait.

J'ignorais la propagande entreprise contre vous, c'est vous dire qu'elle n'a pu altérer mes sentiments à votre égard. Au contraire, je ne connais votre action que par ceux de mes compatriotes qui y participent et aucun d'eux ne s'est plain de vous.

C'est vous dire, Excellence, que vous ne devez conserver aucune inquiétude en ce qui vous concerne.

Quant au plan relatif aux Assyro-Chaldéens, toutes les difficultés possibles se sont mises à sa traverse et vous les connaissez sans doute mieux que moi.

Espérons donc en des jours meilleurs et si nous n'avons pu, jusqu'ici, réaliser nos projets, le temps se chargera, sans doute, de vous y aider.

Dans cet espoir, je vous prie, Excellence, d'agréer, l'assurance de ma haute considération.

Signé: GOURAUD

Son Excellence Malik Combar,  
Chef de la tribu des Djilo  
Constantinople  
S/C du C.O.C.

Copie.

COMMISSARIAT  
de la  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
au Caucase  
      

Je, soussigné, Nettement Louis, Consul de France à Tiflis, haut commissaire du gouvernement français au Caucase, p.i. certifie que Malik (Prince) Cambar est le président de la délégation Assyro-Chaldéenne envoyée par le Général Gouraud, conformément aux ordres du gouvernement français pour le rapatriement des Assyro-Chaldéens en Syrie.

Signé: Louis Nettement.

- Copie d'un certificat du consul de France à Tiflis au sujet de la mission de Malik CAMBAR au Caucase, commissariat de la République française au Caucase. s.d.

Copie.

6

MISSION MILITAIRE FRANCAISE  
AU CAUCASE  
-----

N° 478

C E R T I F I C A T  
-----

Le lieutenant-colonel Corbel, Chef de la Mission Militaire Française au Caucase, certifie que Malik Combar, délégué par le Haut-Commissaire en Syrie pour le recrutement de volontaires Assyro-Chaldéens au Caucase, s'est acquitté de la mission avec conscience et dévouement, malgré les difficultés de la situation au Caucase.

CONSTANTINOPIE, le 5 Avril 1921.

Le Lieutenant-Colonel CORBEL  
Chef de la Mission Militaire Française  
au Caucase

Signé : Corbel

- Copie d'un certificat du lieutenant-colonel CORBEL au sujet de la mission de Malik CAMBAR au Caucase. Constantinople, 5 avril, 1921.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le

143

191

Confidentiel

13.3.16

Exemple du mémorandum  
sur la délimitation assyro-chaldéenne  
ont demandé à la Terre de  
faire imprimer - et dont le  
Frage d'usage sera sur deux deux  
ou trois pages.

La

## Question Assyro-Chaldéenne

devant la

Conférence de la Paix

---

- Le mémorandum de la délégation Assyro-chaldéenne catholique, à la  
Conférence de la Paix, du 16 juillet, 1920, fut imprimé par les  
soins du ministère français des Affaires Étrangères.



MINISTERE  
LA GUERRE

T-MAJOR DE L'ARMEE  
SECTION D'AFRIQUE

PARIS, le 17 SEP 1920

LE MINISTRE DE LA GUERRE par intérim.  
à M.le Général, Haut Commissaire de la République  
en SYRIE, Commandant en Chef l'Armée du Levant.  
à B E Y R O U T H

1. - Les réponses doivent  
le numéro d'ordre, rappeler  
indications de timbre ci-dessus.

Transfert d'Assyro-  
Chaldéens en Syrie.

COMMISSARIAT  
Français - Lib. Syrie  
Ministère de l'Armée  
du Levant  
N° 49529  
Date 24.9.20

En reponse à votre lettre N°427 du 4 Août, j'ai  
l'honneur de vous faire connaitre que, d'accord avec M.le  
Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, je  
donne mon approbation au transfert en Syrie des volontai-  
res assyro-chaldéens du Caucase et du Kouban.

Ces volontaires constitueront un Bataillon rat-  
taché à la Légion Syrienne et entretenu au titre du budget  
de la Guerre.

Vous voudrez bien prendre dès maintenant les  
dispositions nécessaires en vue du transport et de la récep-  
tion de ces Assyro-Chaldéens et leur installation dans la ré-  
gion qu'il vous appartiendra de fixer.

Je vous prie de me rendre compte de cette ins-  
tallation, et de me tenir au courant des modifications qu'il  
y aurait lieu d'apporter ultérieurement à l'organisation de  
ce détachement pour sa transformation en smalas, dans les con-  
ditions prévues par ma dépêche N°2954 9/II, du 5 Juillet 1920

*Handwritten signature*

## L'ACTION ASSYRO-CHALDÉENNE

REVUE MENSUELLE

### LES DROITS LÉGITIMES DES ASSYRO-CHALDÉENS DE MÉSOPOTAMIE.

Après la signature de la paix avec la Turquie, la nation Assyro-Chaldéenne partagée en plusieurs parties se trouve plus divisée encore qu'elle ne l'était en 1914. Plus de 200.000 de nos compatriotes se trouvent aujourd'hui dans les trois vilayets de Mossoul, Bagdad et Bassorah.

Au moment où le Gouvernement Anglais étudie les statuts qu'il se propose de donner à la Mésopotamie, je viens déclarer à l'opinion publique de mes chers compatriotes les droits légitimes nationaux et politiques, qu'il faut obtenir, en attirant en même temps la haute attention du Gouvernement de la Grande-Bretagne pour qu'il prenne en considération les revendications suivantes :

I. — En ce qui concerne le pouvoir législatif :

a) — Des députés assyro-chaldéens seront élus proportionnellement au nombre des habitants de race chaldéenne.

b) — Dans les districts où ceux-ci ne seraient pas en majorité, mais où néanmoins ils formeraient une agglomération assez importante, ils auront le droit d'avoir un député pour les représenter.

*Exemples.* — a) — Si, dans toute l'agglomération du vilayet de Mossoul, le tiers de la population est assyro-chaldéenne et si le vilayet élit quinze députés, cinq devront être choisis parmi les Assyro-Chaldéens.

b) — De même, si le sandjak de Bassorah ne comporte par exemple que 10 à 12.000 Assyro-Chaldéens, chiffre inférieur à celui de 20.000 par exemple qui donne droit à un député, ces 10 ou 12.000 nationaux auront quand même le droit d'élire un député assyro-chaldéen afin de sauvegarder leurs intérêts.

II. — Les Assyro-Chaldéens des trois vilayets forment une agglomération de plus de 200.000 personnes et représentent l'élément productif et civilisateur de la région. Ils doivent avoir pour cette raison des membres dans le pouvoir exécutif du pays.

III. — A tous les échelons du pouvoir judiciaire, des Assyro-Chaldéens seront nommés comme juges et membres des jurys et des tribunaux. Ce droit devra leur être officiellement reconnu par la loi.

IV. — Dans l'organisation des forces militaires et de police, les Assyro-Chaldéens seront admis dans toutes les fonctions, ainsi que dans les postes administratifs. Les chefs religieux de la nation seront d'office membres des conseils administratifs des districts où ils se trouvent, et d'autres Assyro-Chaldéens devront être élus comme membres de ces conseils.

V. — Acceptation du principe de nommer comme plus grand fonctionnaire civil de n'importe quel département ou district, un Assyro-Chaldéen, si dans ce département ou district l'élément assyro-chaldéen se trouve en majorité: ceci en tenant compte de l'élément race et non de l'élément religion.

VI. — Les Assyro-Chaldéens demandent que tous les privilèges reconnus au patriarcat chaldéen par firman du sultan lui soient maintenus et que la liberté de développer l'organisation du patriarcat chaldéen de Babylone leur soit assurée.

VII. — D'après le cinquième article, dans les départements ou districts où les Assyro-Chaldéens seront en majorité et dans tous ceux où il y aura un nombre suffisant de nationaux assyro-chaldéens, ceux-ci auront le droit d'utiliser la langue chaldéenne

- 195 -

dans toutes les requêtes qu'ils auront à faire. Le droit de plaider en leur langue devra leur être reconnu ; et l'inscription de toutes les sentences juridiques devra également être faite en langue chaldéenne — qui sera admise dans tous ces districts à côté de la langue officielle pour tous les actes civils, administratifs et militaires.

VIII. — Les Assyro-Chaldéens veulent s'assurer une part proportionnelle et équitable dans les bénéfices et l'affectation des sommes qui pourraient être attribuées sur les fonds publics par le budget de l'état, les budgets municipaux ou autres, dans un but d'éducation et de bienfaisance.

Les fonds en questions seront versés aux représentants qualifiés de la nation assyro-chaldéenne.

IX — Les I, II, III, IV, et VI articles étaient presque entièrement admis et appliqués par l'ancien gouvernement turc.

X — Les droits ci-dessus revendiqués seront reconnus et inscrits dans la loi constitutionnelle de la Mésopotamie.

Les Assyro-Chaldéens étant l'unique élément chrétien de la Mésopotamie, se considèrent capables d'être le facteur de la civilisation de cette région ancestrale et espèrent que le Gouvernement Anglais n'hésitera pas à leur accorder son concours pour assurer leurs droits politiques et nationaux.

S. A. NAMIK  
Délégué Assyro-Chaldéen.

- Les droits légitimes des Assyro-chaldéens de Mésopotamie par  
S.A. NAMIK, octobre, 1920.

## AU GÉNÉRAL CHÉRIF PACHA.

Général,

Nous vous suivons avec intérêt à travers toute votre polémique nationale et sommes heureux de constater que le succès vous sourit.

Vous êtes enfin parvenu à démontrer par le témoignage des Arméniens eux-mêmes l'existence d'un Kurdistan.

Nous constatons en outre en vous une largeur d'esprit encourageante lorsque vous annoncez l'origine assyrienne de votre race, et c'est au nom de la nationalité assyrienne que vous revendiquez un territoire autonome en un long mémoire présenté à la Conférence de la Paix.

Nous avons émis plus haut notre point de vue au sujet du substantif qui convient plus exactement à l'élément assyrien existant encore. Il est oiseux de revenir sur ce sujet. La dénomination Assyro-Chaldéenne est un fait accepté. . .

Vous concédez assurément, Excellence, que les Kurdes ne sont pas, eux seuls, les Assyro-Chaldéens qui subsistent encore.

Or, il s'est trouvé que le territoire revendiqué par vous correspond, avec des limites un peu plus étendues, à celui que la Délégation des Assyro-Chaldéens Chrétiens réclame pour les mêmes raisons.

Si la religion, Excellence, constitue un sujet de division, le territoire est grand et votre tribu a la liberté du choix. Votre cantonnement vivra, si vous voulez, séparé, malgré la filiation assyrienne qui nous unit; mais la cause que vous plaidez étant la nôtre, nous croyons de bonne politique que nos efforts soient réunis. Portant le même nom, désirant ressusciter le même pays, nous proposons la lutte en commun avec la même pensée, et les mêmes tendances.

- 15 -

Vous aurez sur une largeur de territoire qu'on assignera à l'amiable, votre «Sultanat» Assyro-Kurde (ou Kulde ou Kaldéen) musulman autonome sous une tutelle française, et nous aurons dans un second territoire, tout à côté, notre République Assyro-Chaldéenne Chrétienne sous la même tutelle; et fils d'un même père, nous vivrons comme de bons frères et d'autant mieux unis que nous aurons la même tutelle, la seule qui nous laissera vivre réellement autonomes et sauvegardera notre cachet national.

Veillez agréer, Général, nos souhaits les plus sincères et nos vœux les plus ardents pour la réalisation de nos projets communs.

- Au général Chérif PACHA. Mai, 1920.

1<sup>re</sup> ANNEE

N° 7

JUILLET 1920

---

L'ACTION ASSYRO-CHALDÉENNE  
REVUE MENSUELLE

---

**Le 14 Juillet 1920**

« L'Action » est heureuse de porter l'expression des vœux ardents de prospérité et de grandeur de la nation Assyro-Chaldéenne au Grand Général Gouraud le Haut-Commissaire de la République Française en Syrie et Cilicie et à la noble nation française : Elle exprime l'espoir de saluer et d'applaudir les belles troupes françaises paradant au 14 Juillet 1921 sous le regard profond du Grand Général, dans Mossoul, la nouvelle Ninive, capitale de l'Etat Assyro-Chaldéen !

---

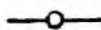
- Les Assyro-chaldéens catholiques et le 14 juillet - juillet, 1920.

MISSION ASSYRO-CHALDEENNE  
AU CAUCASE

N° 703

le 1<sup>er</sup> Novembre 1920

ERIVAN



A Monsieur le Président  
du Conseil des Ministres  
de la République d'Arménie

D'après la déclaration de M. le Général Gouraud, haut-commissaire de France en Syrie et Silisie, en date du 8 juillet 1920, il ressort que le Congrès de San-Remo aurait remis un mandat à la France pour gouverner le pays situé au Sud du Tigre, et comprenant les villes : Diiziret, Ben-Omar, Mardin, Ourfa, ainsi que les territoires plus au Sud.

Cette région comprend une partie des terrains traditionnels des Assyro-Chaldéens.

Au cas où les Assyro-Chaldéens déclareraient vouloir tenir les terrains occupés autrefois, la France leur protégerait le retour et le placement dans le pays dans lequel elle continuera l'affaire pour constituer la paix.

Pour commencer, la France est disposée à donner aux Assyro-Chaldéens résidant le territoire pour lequel elle possède le mandat, l'indépendance et la garantie applicables aux peuples de la Minorité.

Cet acte pour nous a une grande importance, car c'est notre avenir historique, notre existence physique, ainsi que notre « *Etre ou ne pas être* ».

Nous ne devons pas oublier que les intérêts réels et proprement dits humains, réclament de nous une grande vigilance, prévoyance et maturité dans l'affaire de la nouvelle création de notre Empire sur les ruines de la Turquie perfide et despotique.

Seulement, avec l'aide mutuelle, par l'intelligence et la sensibilité vers nos tendances historiques, nous pourrions renforcer notre amitié et fraternité séculaire, surtout ayant en vue notre culture du passé et notre isolement parmi les nombreux peuples musulmans du Proche-Orient.

Pour un Assyrien et un Arménien, le mot « frère » incarne en lui-même la signification réelle et il avait été sacré autrefois et reste ainsi actuellement.

Nous devons aider à l'accomplissement de cette fusion naturelle pour le bien des trois anciens peuples d'Orient ; nous devons les favoriser, car notre mission historique consiste et ne se compose que pour le bien des générations futures arméniennes et assyriennes.

Conformément au susdit, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir donner des ordres pour délivrer des laissez-passer aux Assyriens volontaires qui désirent se rendre en Syrie et, d'autre part, de les protéger dans la mesure du possible.

Recevez mes salutations empressées.

*Le Président de la Mission,*

MALIK CAMBAR.

- Lettre de Malik CAMBAR au président du conseil  
des ministres de la République d'Arménie, Erevan,  
1<sup>er</sup> novembre, 1920.

## Proclamation du Prince Malik Cambar aux Assyro-Chaldéens de Mossoul, Bagdad, de Russie et d'Amérique

J'espère bien que ma proclamation va réveiller le sentiment national qui sommeillait en vous depuis nos si rudes épreuves.

Cette proclamation, juste comme les précédentes que j'ai faites depuis 1916, est toujours animée du même esprit et poursuit les mêmes buts : faire l'impossible pour sauver des milliers d'Assyro-Chaldéens dispersés dans le monde entier sans abri, sans ressources, sans travail ; travailler à la reconstitution de notre pays, et proclamer notre reconnaissance envers la France.

Vos efforts seront pour Dieu, pour la France, pour vous-mêmes.

L'idée d'aller vous établir en Syrie plaît à la presque majorité d'entre vous. C'est dans ce pays, où l'accueillante France veut bien vous recevoir, que vous trouverez un refuge, c'est là que, dans l'avenir, sera votre patrie, puisque Mossoul-Ninive, berceau et capitale de l'Assyro-Chaldée, sont maintenant dans les mains de l'Emir Fayçal.

Qui nous permettra de réaliser notre rêve, qui veut bien nous accepter dans les territoires de son mandat ? La France, la France seule.

Je vois avec plaisir votre jugement s'éclairer. En effet, vous reconnaissez à présent que la propagande faite par certains ne visait que votre bourse. Ce sont les conseils de ces mauvais frères, leurs manœuvres néfastes qui vous ont fait perdre votre liberté, votre autonomie, votre indépendance.

Proclamez au monde entier que la France est votre protectrice, votre libératrice. Ce ne sera que justice ! Dites à tous votre amour pour elle et pour ceux qui la gouvernent.

## Proclamation du Prince Malik Cambar aux Assyro-Chaldéens de Mésopotamie et de Perse

— 1920 —

- Proclamation de Malik CAMBAR  
aux Assyro-Chaldéens, 1920.

Chers Frères,

Une grande lumière apparaît pour nous du côté de la France ! Voilà plus de 30 ans que nos pères attendent ce jour glorieux. Il est venu ! La France veut nous aider à panser nos blessures, la France veut sauver notre nation !

Le gouvernement de ce grand pays ne veut pas que nous disparaissions : il tient à collaborer à notre relèvement, à nous rendre notre nationalité. Aussi devons-nous, à notre tour, lui prouver notre attachement.

Il nous faut, à la face du monde, faire tous nos efforts pour obtenir d'aller dans la zone du mandat français. Vous n'ignorez pas qu'à la Conférence de la Paix tous ont oublié la petite nation assyro-chaldéenne. Seule, la France s'est souvenue d'elle et du sang que ses enfants ont versé pendant la Grande Guerre à côté des Alliés.

Mes frères, je suis certain que vous entendrez mon appel et que nous arriverons à imposer notre volonté d'aller en Syrie fonder une colonie assyro-chaldéenne, sous la protection de la France.

Ne perdez pas votre temps en vaines paroles ; poursuivez votre but ; ne vous laissez pas éblouir par les propagandes actuelles. Entendez notre appel ! Il ouvrira l'ère de notre renaissance. et d'un avenir glorieux pour notre pays !



## PROCLAMATION DU PRINCE MALIK CAMBAR

*Représentant des volontaires Assyro-Chaldéens auprès de l'armée française.  
du Levant  
aux Assyro-Chaldéens de Mossoul, Bagdad et Hekari*

Mes amis, mes frères,

A vous, de moins en moins nombreux de Mossoul, Bagdad, Hekari.

Qu'est devenu notre pauvre pays, notre Assyro-Chaldée millénaire ? Nous qui existions bien avant tous les peuples avec qui nous avons combattu durant la Grande Guerre, nous qui avons une civilisation alors qu'ils n'étaient que des barbares, mon pays qu'es-tu devenu ?

On a changé ton vieux nom d'Assyro-Chaldée contre celui d'Iraq ; celui qui est à ta tête n'est pas un de tes fils. Feyçal te tient sous son joug ; il veut annihiler, anéantir ton peuple déjà si dispersé.

Il n'y parviendra pas. Unissons nos efforts, nous qui sommes dans toutes les parties du monde ; augmentons notre propagande, ne perdons pas notre temps en vaines paroles, mais agissons. Le sort, le relèvement, la vie même de notre patrie en dépendent. Mettons l'étranger, l'usurpateur hors de chez nous : l'Assyro-Chaldée aux Assyro-Chaldéens, c'est le but qu'il nous faut poursuivre. C'est pourquoi je vous dis : « Haut les cœurs ». N'oublions pas ceux qui nous ont aidés, mais chassons ceux qui veulent notre disparition.

10 Décembre 1923.

Mes Chers Soldats,

C'est pour moi un honneur de venir, en ce jour de fête, par la bouche de votre capitaine, vous dire combien je suis fier de vous.

Quoique bien loin, je suis près de vous par le cœur et par la pensée, puisque nous travaillons, les uns et les autres, à la même cause.

Continuons à aimer la France, champion de la liberté, qui, toujours, a défendu les faibles et a mis son épée au service des opprimés ; aimons-la de plus en plus.

Malgré les pénibles épreuves que vous avez traversées, vous avez à présent la perspective de pouvoir bientôt avoir les vôtres auprès de vous et puis, vous, soldats, vous êtes dans votre pays, par conséquent plus heureux que nos frères qui ont dû le quitter.

Certes, comme je vous le dis plus haut, la France est accueillante aux malheureux et elle fait pour nos compatriotes qui viennent chez elle tout ce qui est en son pouvoir ; mais, malgré tout, ils sont des exilés.

Soldats, je mets en vous mon espoir et ma confiance. Continuez à être les soldats fidèles de cette France, que tous nous aimons, qui est pour nous une seconde patrie.

Avec vous, je dis : « Vive la France ! »

Si les peuples peuvent, comme les individus, prétendre à des titres de noblesse d'autant plus précieux que les hauts faits par lesquels se sont signalés leurs ancêtres remontent plus loin dans l'antiquité et ont tenu une plus grande place dans l'histoire de l'humanité, le peuple assyro-chaldéen est à coup sûr en droit de paraître à un rang privilégié.

C'est que dès les premiers âges, suivant la période des légendes, les Assyro-Chaldéens se signalent par des exploits et des conquêtes qui soumettent à leur domination les plus riches contrées de l'Asie. C'est que, non contents du prestige du vainqueur, ils triomphent encore dans le domaine des arts et des sciences et que l'état de civilisation de l'empire de Nabuchodonosor laisse loin derrière lui ceux dont jouissent les royaumes contemporains.

Comme tous les peuples anciens, il a eu ses tribulations, et ce peuple, qui fut grand entre tous, ne se révèle plus guère à notre attention que par les ruines de ses temples et de ses cités détruites qui attestent la puissance de son génie et la perfection de son art, et aussi par la vitalité de ses colonies réfugiées dans la Haute-Mésopotamie, le Caucase et le Kouban, colonies qui résistent avec une belle vigueur aux tentatives d'absorption de la part des groupements ethniques plus nombreux qui les encerrent de toutes parts. Ainsi donc, il existe dans cette Turquie d'Asie, toujours mystérieuse, et jusqu'aux rives du Don, des membres épars d'une nation jadis

fière et puissante qui, par la force d'un instinct supérieur, tendent à se rapprocher en vue de la reconstitution d'un homme national auquel les anciennes vertus de la race rendront, dans un avenir prochain, un lustre nouveau et digne du passé.

Mais le premier effort réclame un appui et cet appui, les Assyro-Chaldéens le demandent à la France.

Pourquoi à la France ? et non à d'autres peuples, sinon plus riches en gloire, du moins mieux outillés pour prêter l'aide matérielle réclamée. Mystère encore, si l'on peut donner le nom de mystère à ces affinités qui, pour échapper à nos sens, naissent des sympathies qu'éprouvent l'un pour l'autre des peuples de même tendance, gardant le même amour du grand, du beau, du bien.

Comme le Français, l'Assyro-Chaldéen est amoureux de la gloire et il a montré au cours de la guerre mondiale que les vertus militaires restaient en honneur comme au temps de sa plus grande splendeur. Les exploits des contingents d'Agha Petros ont été signalés à maintes reprises au Conseil suprême et ont contribué pour une large part à l'issue heureuse de la campagne, qui eut pour théâtre les difficiles régions du Kurdistan.

Comme le Français encore, l'Assyro-Chaldéen est probe, travailleur, artisan habile ou robuste cultivateur, toujours intelligent, parfois très éclairé, et, vertu particulièrement rare.

Il est tolérant. Il offre, en effet, l'unique exemple d'une race orientale qui, sans s'entre-déchirer, comprend des chrétiens et des musulmans. Faisant passer au second plan la question confessionnelle, l'Assyro-Chaldéen veut vivre dans une étroite fraternité avec tous ses frères de race et voir se reconstituer avec tous ceux qu'unissent les liens du sang, la nation entière dans les riches contrées illustrées par les ancêtres, sises aux bords du Tigre et de l'Euphrate.

Dans ces conditions, l'appel fait à la France par les comités assyro-chaldéens ne pouvait rester sans écho. Cependant il n'appartenait pas à cette seule puissance de trancher la question, aussi complexe et qui intéresse nos amis Anglais comme les puissances adverses ou neutres.

La solution ne peut résulter que des tractations entre puissances ; le conseil de la Société des nations tranchera en dernier ressort.

Mais pour marquer d'une manière tangible la sympathie qu'elle porte aux Assyro-Chaldéens et l'intérêt qu'elle prend au triomphe de leur cause, la France a organisé dans le Levant un bataillon recruté uniquement parmi des volontaires de cette nationalité et encadré d'officiers et de gradés français. Cette unité constitue un premier lien avec les colonies assyro-chaldéennes signalées plus haut : elle sera l'école où Français et Assyro-Chaldéens apprendront à se mieux connaître et partant à mieux s'aimer. Enfin de ses rangs sortiront plus tard les instructeurs de l'armée assyro-chaldéenne qui sera chargée d'assurer l'ordre à l'intérieur, comme

l'intégrité des frontières que fixera au nouvel Etat le concert des grandes puissances.

Les confins orientaux de la zone sous mandat français, berceau de la nation assyro-chaldéenne, sont le champ d'activité tout désigné d'une telle unité. Mais cette région, entre Tigre et Euphrate, reste le champ clos où Kurdes, Millies, Turcs voient leurs querelles sans cesse renouvelées. Dans ces conditions, il fallut prévoir pour le balaiton, un autre lieu de stationnement.

Alexandrette fut choisi. C'est en effet, le point d'aboutissement de lignes de transports maritimes, qui, *via* Constantinople, sont empruntées par les volontaires en provenance des régions de la mer Noire. C'est aussi l'entrée de la grande route naturelle qui, par Mep et Djéرابلس, conduit vers cette « Terre promise » de Mardin, Ourfa, Diarbékir, Mossoul.

Là, furent reçus les premiers contingents de volontaires qu'une mission comprenant le malek Kambar et le docteur Yonann recrutèrent au Caucase. Aujourd'hui, ils forment une compagnie de 150 hommes encadrée par le capitaine Heriot, chef du détachement assyro-chaldéen, de deux lieutenants et de quelques sous-officiers français.

La prise de contact fut cordiale. Un peu dépaysés tout d'abord, ces volontaires manifestèrent bien vite à leurs officiers et gradés une entière confiance que ceux-ci leur rendirent par une affection réelle. Malgré les difficultés sans

nombre qui marqueront les débuts d'une telle organisation les pronostics sont favorables à la réussite de l'œuvre entreprise. D'une part, en effet, les volontaires font montre d'un bel esprit et les qualités de la race s'affirment, qui permettent d'envisager la possibilité de créer un instrument militaire vigoureux et solide. D'autre part, le cadre français, reconnaissant la valeur des éléments mis entre ses mains, s'adonne à sa tâche avec une ardeur qui forcera le succès.

Il faut cependant avouer que certains événements vont apporter de nouvelles entraves et tarir pour un temps nos sources de recrutement. La débâcle Wrangel, la capitulation de l'Armé-

nie, la main-mise bolcheviste sur toute la région caucasique, ont troublé profondément la situation et le déséquilibre qui en est résulté est de nature à nuire à l'œuvre entreprise et à limiter les résultats de nos efforts. C'est la chose regrettable, certes, mais espérons-le aussi, passagère. Il s'agit donc pour l'instant de « tenir » et nous « tiendrons » en attendant des jours meilleurs.

Les fondations de l'édifice sont jetées ; les circonstances ne permettent peut-être pas d'en poursuivre présentement jusqu'au faite le complet achèvement. Du moins, nous préserverons de la désagrégation ce qui est construit et nous saisirons toute occasion favorable pour lui apporter des matériaux nouveaux, jusqu'à ce qu'enfin une persévérance jamais rebutée donne à la France un instrument politique et militaire de premier ordre : à sa pupille, l'Assyro-Chaldée, une légion de jeunes hommes qui, par leurs qualités natives, jointes à d'autres acquises durant le temps passé au service sous les ordres des cadres français, formeront la cellule pleine de vie, embryon du nouvel Etat.

Pôle attractif, il groupera autour de lui tous les éléments épars jusqu'à ce qu'enfin, par l'évolution progressive et continue de ce germe vigoureux, se reconstitue l'Assyro-Chaldée, un instant assoupie, maintenant ressuscitée dans la conscience de sa grandeur passée et pleine de confiance dans ses futures destinées.

## Au Général Gouraud

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EN SYRIE ET CILICIE,

COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE DU LEVANT.

GÉNÉRAL.

Je n'aurai pas, pour vous confier nos sentiments et nos pensées, ces mots prodigieux de fleurs laudatives qui mettent, bien que méritées, une ombre de modestie sur votre front énergique.

Général, toute votre personnalité à travers l'Afrique, sur les champs de la Marne, et partout où vous vous êtes trouvé, se résume ainsi : « *Servir la France* ». Homme et soldat, votre conduite fut régie par cette belle devise.

Aujourd'hui toute une nation, dont le droit à la liberté ne fait aucun doute à ceux qui connaissent son histoire à travers les temps passés et durant l'épopée sanglante de la grande guerre, voit en vous celui à qui elle peut aveuglément confier sa cause juste et noble.

Sa pensée intime est de mettre fin à toutes les convoitises de ses voisins, de dégager son caractère national, de vivre la vie active et décidée de ses aïeux. Durant la grande épopée, ayant participé à la guerre contre les ennemis de l'Entente, elle a bel et bien, la nation Assyro-Chaldéenne, rompu tout lien légal avec la Turquie. Depuis les 12-13-15 Janvier 1919, les Alliés, pour faire triompher les faibles opprimés et martyrs, pour faire régner le droit et la justice, tranchent tous les nœuds de servitude des pe-

- 2 -

tites nations asservies. La nation Assyro-Chaldéenne, dont le sang a coulé dans un élan superbe pour la bonne cause, voit son heure arrivée.

A côté des Russes d'abord, avec les Français et les Anglais ensuite, cette petite nation, grande par son passé, a couru là où le devoir l'appelait et elle a versé son sang.

Général, vous ne devez pas ignorer la pureté de sa race ; à travers les siècles, ses coutumes patriarcales ont conservé le sang de la lignée des aïeux.

Son geste de révolte à la frontière, sa marche victorieuse à travers le Kurdistan, la défaite par six fois de l'armée turque du Caucase, devaient attirer la foudre sur la maison restée encore sous la main de l'usurpateur. Cela n'a pas manqué. Ceux-même qui se sont montrés contrits et de pauvres menés une fois vaincus, ont, durant leur règne, fait durement expier aux femmes et aux enfants restés au foyer le prétendu crime du père soldat aux côtés des alliés et tout couvert de profondes blessures.

L'Assyro-Chaldée a vu des milliers de ses enfants périr sous la main du tyran. L'histoire de l'émigration arménienne englobe trop inconsciemment la foule des Assyro-Chaldéens, exilés, massacrés ou brûlés. Les veillées, qui seront longues, auront de tristes récits à raconter aux petits enfants orphelins de père et de mère.

Général, cette nation, dont l'âme est blessée, n'a qu'un seul regret : celui de mourir en esclave. Mourir est un vain mot pour elle. Ses Nabuchodonosors sont bien morts !. Mais elle veut dorénavant mourir pour sa propre cause, et pour celle de ses amis, qu'elle connaît et sait choisir. Elle n'a qu'une seule ambition : *« Servir le droit et la justice et par là l'humanité ».*

Elle veut que son pays, par sa position, serve de levier aux Cabinets d'Europe intéressés pour imposer la paix aux esprits agités. Placée au centre de ces nouveaux états qui constituent une nouvelle question balkanique, elle nourrit l'ambition d'y faire régner la paix et de parer à l'égoïsme des diplomates naissan-



- 3 -

tes. A cause de sa loyauté et ses qualités guerrières, l'Europe peut compter sur elle dans ces pays qui sans cela seront en d'éternelles dissensions.

Pour réaliser ce rêve, Général, elle s'adresse à vous, à vous dont la devise respire le même idéal.

Dans sa belle histoire, la France s'est toujours substituée à l'humanité. Vous, le soldat de France dont la devise « *Servir la France* » se superpose à celle de ma nation. « *Servir l'humanité* », pourriez-vous lui refuser votre patronage ?... Noblesse oblige, mon Général.

La nation compte sur vous pour appuyer en haut lieu, ses justes revendications et ses promesses loyales.

La Conférence peut-elle se désintéresser d'une cause présentée par les mains glorieuses de celui qu'à juste titre on appelle *Gouraud le grand* ?

Dr V. YONANN.

## LES ASSYRO-CHALDÉENS ET LA LIGUE DES NATIONS

Dans le « Times » du 11 Mars nous lisons :

« Un memorandum a été adressé au Conseil Suprême demandant que la Nation Assyrienne habitant l'Asie Mineure puisse devenir indépendante sous le mandat de la Ligue des Nations. Ce peuple qui préfère s'appeler Assyro-Chaldéen dit que, sous l'arrangement présent entre la France et l'Angleterre, il sera divisé entre deux Puissances. Division désastreuse pour sa nationalité. »

Le « Times » oublie de mentionner le nom du groupement Assyro-Chaldéen qui adresse ce mémoire. A notre connaissance la Délégation Assyro-Chaldéenne, composée de M. M. Saïd Namik et Rustum Negib, ayant à sa tête le Patriarche Emonuel Thomas II, a un programme différent que nous sommes heureux de reconnaître plus nationaliste.

Cette Délégation a, seule, le droit de parler au nom du peuple, la destinée d'une nation ne pouvant être le jouet de certaines initiatives privées non attitrées.

Evidemment, la formation d'un Etat Assyro-Chaldéen englobant la majeure partie de l'ancien patrimoine, comprise actuellement dans une zone anglaise et française, constituerait l'idéal de la revendication nationale. Mais devant l'évidente impossibilité créée par le droit de la puissance occupante et suggérée par le bon sens de la non-prétention nous rejetons la pensée d'obtenir tout l'ancien territoire et nos aspirations sont limitées. Cette discrétion dans nos revendications ne doit pas être considérée comme une faiblesse et recevoir en retour du mépris. Aucun groupement Assyro-Chaldéen ne doit commettre cette erreur a priori. Si nos

aspirations sont limitées au strict nécessaire pour l'existence large de la nation, nous n'abdiquons point la pleine conviction que nous avons de savoir nos revendications basées sur la justice et la généreuse reconnaissance des Alliés.

Le territoire réclamé est situé entre les sources du Tigre et de l'Euphrate en Haute-Mésopotamie. Sa plus large portion est comprise dans la zone française, la plus petite dans la zone anglaise.

La France ne nous est pas opposée. « L'Asie Française » qui représente pour nous toute l'âme, toute la sympathie du peuple français nous fait prévoir un gain de cause qu'elle nous faisait espérer depuis longtemps. Nous étions sûrs, nous le sommes aveuglément, qu'Elle — la France — n'aura pas de tergiversations pour nous concéder tous droits sur les régions comprises dans sa zone d'influence en Haute-Mésopotamie et Kurdistan.

Quant à la Grande-Bretagne, nous pensons qu'elle n'oubliera pas le spectacle ému d'une poignée d'Assyro-Chaldéens, barbant la route des Indes, en faisant de leurs morts une barrière à l'avance Turco-Allemande. Elle se rappellera l'exode douloureux des 60.000 Assyro-Chaldéens, hommes, femmes et enfants, se retirant péniblement à travers les montagnes du Kurdistan, pour échapper aux Turco-Kurdes et se dirigeant vers Hamadan épuisés de faim et de soif, accablés de fatigues, laissant sur la route leurs parents morts de souffrances. Pour payer cette dette de reconnaissance l'Angleterre ne fera-t-elle pas le geste attendu ? Refusera-t-elle la petite région réclamée et comprise dans sa zone ? Quoi qu'on en dise, la Grande-Bretagne n'a pas abdiqué les beaux sentiments de reconnaissance et de justice. Confiants en la noblesse du peuple anglais, qui s'exprime par l'initiative officieuse de la généreuse Lady Sykes, nous espérons.

Une fois chez nous, pourrions-nous vivre seuls, nous qui allons bâtir et manquons des matériaux indispensables ? C'est un fait qu'il nous suffit de rappeler pour nous en convaincre. Nous avons.

il est vrai, tout ce qui nous fait espérer pour l'avenir. Mais qui sera à nos côtés pour nous diriger et nous aider ?

L'Assyro-Chaldéen en Haute et Basse-Mésopotamie s'est moulé dans une forme française. L'œuvre magnifique des missionnaires infatigables — les RR. PP. Capucins, Dominicains et Carmes — a cultivé notre caractère à la française.

L'élite de la nation pense et aspire en français. Toute sa sympathie, la nation la porte sur la France, et c'est justice et reconnaissance. Et si, aux jours critiques de la grande guerre, l'Assyro-Chaldée a lutté aux côtés des Alliés, c'est parce que la France la sollicitait par la voix de son allié russe et par la voix de ses officiers. La France le sait et cela nous suffit. Elle ne rejettera pas nos modestes prétentions de travailler, libres, sous son égide.

Nous admirons beaucoup la Grande-Bretagne; mais la France, nous l'aimons. L'Angleterre, nous ne l'avons connue que pendant cette guerre; mais la France était chez nous depuis des siècles. De toutes les puissances de l'Europe, la France seule vint à Mitylène appuyer la cause Assyro-Chaldéenne et faire reconnaître son Patriarche par la Sublime-Porte: c'est une justice internationale que de nous laisser le libre choix d'une mandatrice, et ce choix ne sera pas un choix capricieux, n'ayant qu'un matin, mais un choix de séculaire méditation.

Avec la France nous traiterons d'ami à ami, nous nous comprendrons et nous serons heureux. Nos petites déconvenues, nous ne les énoncerons qu'à elle et tout sera élucidé. Elle nous avancera pour nous accorder les initiatives et les privilèges nécessaires à notre développement.

Aucune tierce unité n'existera pour susciter des méfiances entre nous. Nous serons à elle, elle sera pour nous.

Ce rêve de concorde pourrait-il se réaliser, si l'on envisageait pour l'Assyro-Chaldée le mandat de la Ligue des Nations ?

Non ! et quelle existence de bâtard sous le regard de convoitise jeté par une quarantaine de pères !...

Sous le régime des Turcs les nationalités diverses sollicitées par les Puissances étrangères s'étaient revêtues du manteau de courtisans. Demain, sous le régime de la Ligue, sollicités par chacune des Puissances, nous reprendrions notre rôle d'hypocrites et nous nous vendrions au plus fallacieux et au plus offrant. Résultat : la même comédie avec le décor turc en moins. Malheureux résultat qui nous aura coûtés les souffrances inouïes, et le martyre des milliers de nos Assyro-Chaldéens.

Nos frères d'Amérique ont-ils envisagé cette perspective mesquine ?

La conférence de la Paix ne peut de cœur joyeux permettre qu'on réalise cette pensée cultivée sur le sol des utopies.

Effectivement la Ligue des Nations qu'est-elle ? Que sera-t-elle demain ? Vit-elle aujourd'hui ? vivra-t-elle longtemps ? Chose incertaine. Et demain, après son avortement, nous nous retournerons prodigues, penauds repentants, vers celle qui nous regardait et nous aimait vraiment par sympathie. Le groupement Assyro-Chaldéen non mentionné par le « Times » explique son choix par la crainte de voir la nation partagée entre la France et l'Angleterre. Frères d'Amérique, si la division est désastreuse, il est de mauvaise politique de préconiser un moyen, — le mandat de la Ligue des Nations — plus désastreux encore.

La nation est certainement indivisible. Par caractère, cette nation ne peut faire la courbette devant chaque membre de la Ligue. Au milieu d'une multitude de protections réunies en corps, qui écouterons-nous ? Tous ces Messieurs ne peuvent avoir le même intérêt pour nous conseiller et juger nos réponses de la même façon. La diplomatie est question d'intérêt avant-tout. Aujourd'hui toutes les Nations nous plaignent dans le malheur, parce que nos malheurs sont au vil, et nous semblons grands. Demain nous serons oubliés comme nous l'étions hier. Une seule — la France — ne nous a pas oubliés dans le passé. Et alors, pourquoi ce parti-pris ? Frères d'Amérique, voudriez-vous qu'on nous accuse d'inconséquence ?...

- 12 -

Et ne vaut-il pas mieux penser plus largement aujourd'hui, pour ne pas le regretter amèrement, demain ?

Ayons le courage de jeter bas nos dissentiments d'amour-propre et soyons plus patriotes. L'éventualité de la division que vous craignez disparaît du jour où, assez patriotes, vous reviendrez repeupler le coin de terre que nos Délégués revendiquent de la Conférence de la Paix. Même si la Grande-Bretagne, par oubli, n'accomplit pas son devoir de reconnaissance, le territoire que la France, toujours fidèle, nous concèdera dans sa zone sera suffisant pour réunir toute la Nation Assyro-Chaldéenne.

Et même si la Conférence de la Paix — supposition absurde — rejetait la question Assyro-Chaldéenne, nous aurons, frères d'Amérique, un « chez nous », un doux « home » que la mandatrice aimée nous accordera libéralement de toute son âme. Sur cette terre d'alluvions, vierge de tout travail, réservant le secret de sa fertilité et de la richesse de son sous-sol aux enfants fidèles à la terre de leurs aïeux, frères d'Amérique, nous vous donnons rendez-vous. Nous espérons que vous y serez fidèles. Vous envisagez la question nationale sous un angle que le vrai patriotisme réprouve. L'intérêt de la nation exige les mêmes aspirations chez tous et un effort d'ensemble uni pour raccourcir le temps nécessaire à la réalisation de notre rêve. Pourquoi favoriser des propagandes adverses qui se servent de nous comme moyen diplomatique pour vaincre d'autres diplomates et nous assimilent à des rochers qu'on internationalise.

Jeune Assyrien, écoute la voix de tes aïeux, rêve au temps de tes rois morts. Vois-tu au loin la silhouette de Nemrod chasseur ? Sémiramis sur son char d'or passe et repasse précédée de son soleil damboyant... Entouré de palmiers dont l'ombre fraîche t'enveloppe, l'avenir te réserve une individualité propre et simple. Tu porteras le nom de tes aïeux sur le sol de tes aïeux. Et, fier de ton alliance, tu jetteras à tout vent le nom de ton amie, la France, dont l'amour se donnera tout à toi, car elle te saura sans autre amour. Préférerais-tu à cet avenir légitime et beau, celui d'un

- 13 -

enfant sous la tutelle d'une quarantaine de pères ?

Le Times écrit « ce peuple *préfère* s'appeler Assyro-Chaldéen » ; il devait plutôt écrire « ce groupement *préfère* ».

Les Empires Assyriens et Chaldéens ont eu des existences tellement connexes qu'à la fin les deux éléments n'en ont fait qu'un. Les représentants actuels de ces puissances anciennes ont un sang mitigé dont la séparation doit se faire dans l'être de chaque individu. Il n'y a plus des Assyriens et des Chaldéens à proprement parler. Il n'y a que des Chaldéo-Assyriens ou si vous voulez des Assyro-Chaldéens. Aussi nous comprenons très mal le mot de *préférence*. Nous sommes devant un fait inéluctable. Il n'y a plus liberté d'option pour un ou pour l'autre des deux noms : Nous sommes et resterons des Assyro-Chaldéens.

Dr V. YONANN

COPY

- LXXXXI -

(E4719/88/44).

Watling House,

St Alban's.

May 12th. 1920.

From the Rev. W.A. Wigram.D.D.

ASSYRIAN REFUGEES QUESTION. BAQUBAH CAMP.

---

My Lord,

I have the honour to enclose herewith, - at the suggestion of the Archbishop of Canterbury - a telegram sent from Khanim Surma d' Mar Shimun (now in this country,) to the heads of her "millet" in the Baqubah Camp. You may perhaps be interested in the conviction expressed in it, that there is more hope in a Kurd than in a Turk, and that an independent Kurdistan, (even if anarchic internally,) would cause less trouble to its inhabitants and neighbours than one under Turkish rule.

I may add that I have just received the information that "Mar Shimun", patriarch and head of this nation, died in the Baqubah camp on May 10th. The "heir" to the dignity is a boy of 13.

Perhaps I may venture to suggest that if the British authorities concern themselves in the appointment of a "regent" (and while the nation remains in Mesopotamia that would be advisable,) then by common consent the best head in the nation is that of Khanim Surma, sister of the deceased Patriarch whose work in England seems now to be near conclusion.

I remain, etc.

(Signed) W.A. WIGRAM.

- Lettre du chanoine anglican W.A. WIGRAM à Lord CURZON,  
ministre du Foreign Office, camp de Bākūbā, 12 mai, 1920.

The Right Honourable

Earl Curzon of Kedleston, K.G., etc.



In the Name. &c.

To the Right Honourable Lord Curzon, Vizir of Foreign Affairs,  
many greetings ( from the Lady Suraa d'Mar Shimun. )

As the acknowledged representative of the Assyrians, otherwise called  
the Nestorian millet, I write to your greatness.

You will remember that I had the honour of an interview with you in  
the "House of Government" in the month of November, 1919 of our Lord.

The question of the future of the Assyrians, and of the lands where  
our nation dwells, is being discussed now in the "Peace Conference",  
and therefore it is that I ask you again, that our necessities and  
petitions be not forgotten.

Our petition as a Nation is, that we remain always protected under  
the control of Great Britain, and that we be replaced, - under that  
protection, - in those lands that have been our dwelling-place from  
time immemorial.

(Be it remembered that) (1) We were recognized in the war as an ally  
of Britain, - albeit a small one, - by the English General Offley  
Shore, and (2) that since the war, our nationality has supplied a  
force that has been recognized as a part of the army of Great Britain  
in these lands, and which has fought gallantly under the control of

British officers' against the enemy of us both.

Therefore we feel that this gives us a right to be heard, when we beg of you that we may not be again handed over to be under those enemies, (Turks, Persians, or un-controlled Kurds,) against whom we have fought at your side.

If your Greatness can assure me, that these our requests will be duly considered in the Conference, it is enough, and we will place our affairs confidently in the care of the Nation of Great Britain, that has been our friend from of old time.

If however, your Greatness cannot give this pledge to me, then as representative of the "Millet" I ask that an opportunity may be given me to put the petition of those who sent me, before the Peace Conference.

With Great Respect,

(signed,) Surma d'Bait Mar Shimun

February 17th. 1920.

(The House of the Sisters of Bethany.

Lloyd Square. W.C. 1. )

- Lettre de Surma KHANUM D'BAIT Mar SHIMOUN à Lord CURZON, Londres,  
17 février, 1920, en anglais.

١٠

للجنة من له ذر فخر هوية  
ذاتة مهتمة ذكرا علقه

له همة همة همة ذكرا همة  
ذاتة همة همة همة ذكرا همة

صالحه مع الهمة همة

صالحه همة همة همة ذكرا همة

صالحه همة همة همة ذكرا همة "صالحه همة"

صالحه همة همة همة ذكرا همة

صالحه همة همة همة ذكرا همة

صالحه همة همة همة ذكرا همة

ذاتة همة همة همة ذكرا همة



מן ימי דקלית : מליל סעודתו דל  
 מן סל : דקלית מליל סעודתו מן סל  
 דסל דקלית מליל סל דאב ללדקלית  
 סלית מליל סעודתו מליל סל סעודתו  
 דקלית ללדקלית דקלית דקלית דקלית  
 דקלית . דקלית מליל סל סל סל  
 מליל סל דקלית דקלית :  
 מליל סל דקלית מליל סל : דל  
 סל דקלית דקלית מליל סל  
 מליל סל דקלית דקלית : מליל סל  
 מליל סל : מליל סל דל מליל סל .  
 ללדקלית דאב דקלית מליל סל  
 דקלית .



72  
147

SURMA KHANIM TO CIVIL COMMISSIONER BAGHDAD FOR MAR SHIMUN  
AND COUNCIL BAQUEBAH CAMP.

---

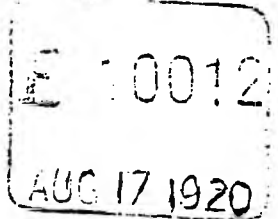
Political situation as follows:- British mandate for Mesopotamia but not for Kurdistan. Future Kurdistan undecided. Perhaps Turkish suzerainty, perhaps independence. International commission investigates this. In Persia no protection guaranteed.

My advice concerning Assyrian nation as follows:-  
Return under Turk in any form fatal for us. Life unprotected in Persia impossible. Should prefer British protection and mandate for Hakkiari district, but recognize this impossible. If Kurdistan independent, could live there in Hakkiari in old homes with Kurds, supposing armament provided for self-protection. Much prefer this alternative. If Turkish suzerainty continues Kurdistan, advise staying under British mandate in Mesopotamia. Land offered for whole nation near Altun Kupri. Suggest sending chosen men as vekils to this district with British land officer, to judge whether enclave for nation feasible here. SURMA.

126

British High Commission,  
Constantinople,  
6th August 1920.

No. 1102/M.1254.



My Lord,

With reference to my despatch of 5th July,  
No. 965 M.1254, relative to Monseigneur Abed's  
representations regarding the concentration of Assyro-  
Chaldeans in a British controlled area, I have the  
honour to forward herewith, for Your Lordship's  
information, copies of two reports, dated 12th June  
and 29th July respectively, which I have received  
from a Secret source, on this subject.

Enclosures  
2.

I have the honour to be,

My Lord,

Your Lordship's obedient Servant,

RECEIVED

- Lettre du Haut-Commissaire Britannique à Constantinople au secrétaire  
d'Etat au Foreign Office, 6 août, 1920.



SECRET.

From P 1.

ACTION BY THE ASSYRO-CHALDEAN COMMITTEE.  
-----

The Assyro-Chaldean Committee presented at Beyrouth to General GOURAUD a memorandum, which I give below, and which has been not only taken into consideration by the French Authorities but the measures proposed have already been put partially into execution.

Thus, in my report of the 11th June, I notified that MALEK KAMBAR, Chief of the DJELO Tribe, had been summoned by General Gouraud in order to begin the execution of the plan outlined in the memorandum. KAMBAR, with the aid of the French Embassy, left on Wednesday, 9th June for BEYROUTH.

Other Chiefs of the Assyro-Chaldean tribes have also been summoned, and will not delay to respond to the call of General GOURAUD.

-----  
COPY OF MEMORANDUM.

General.

France has just acquired for two thousand millions and a half the railway line from Konia to Mossoul. The ribbon constituted by the railway, having as heads of lines ALEXANDRETTA and BEYROUTH with MOSSOUL as terminal point, represents the quickening artery of a near and prosperous future for the country which it traverses; and, consequently ALEXANDRETTA and BEYROUTH will be the outlets of ~~com~~ <sup>com</sup> ~~sum~~ <sup>sum</sup> ~~mat~~ <sup>mat</sup> ~~ion~~ <sup>ion</sup> and MOSSOUL the storehouse. After ALEPPO the line traverses plains poorly cleared, over-run in every sense by wandering tribes on the outlook for pasturage for their cattle.

Only a few large towns and a few villages break the monotony of the immense solitude of the line. Suspect in every way, the tribes which are to be noticed there know no scruple; moreover, since 1919 the wind of discord cultivates vigorously the smallest ambitions. Placing themselves benevolently for pay under the orders of those who are raising discord, these nomadic tribes seize the slightest opportunity to place the greatest difficulties in the way of the administrators of the railway. Certainly French soldiers will be able to guard the country well, but what a scattering of soldiers this constant vigilance would necessitate. France to-day has a pressing need to recover herself as soon as possible; she has therefore need of all possible help for her own industries; why encumber therefore her war budget further in order to maintain so many armed men.

And There is a simpler and more practical way now/in the future for the country which the railway line traverses.

What is necessary is to stake out all along the two sides of the railway Djerablons-Mossoul towns, villages, small market places which would be inhabited by faithful tribes chosen before-hand after due consideration of the well-being of the inhabitants and their economic future, as well as of the interests of the railway line. In this way ground would be granted gratuitously to each unit; if necessary, capital would be supplied to enable them to cultivate the ground and instal their industries; the arms necessary for the defence of their country and of

the...

the railway would be placed at their disposal; thus a permanent and faithful militia would be created. The millions which would be expended on a regular army to accomplish the same end would be expended on this work but it would then be capital placed out at interest. These agglomerations would become centres which would radiate across the Mesopotamian regions, and the population would necessarily gather in the neighbourhood. The nomadic tribes, obliged to cease from wandering, would cease to trouble the peaceful agricultural districts.

It would be pacification on a large scale and in the least possible time. Originally a strengthening artery, the railroad would thus become the great collector of the riches of the country. It would only then be necessary to forward to Alexandrette and Beyrouth the immense riches of the surroundings.

It remains, for the accomplishment of this plan to choose the individuals, the families, the tribes on which one can count.

There is a people who on many occasions have given proof of unshaken loyalty of peaceful labour, of warrior-like ardour, who can be entrusted with this noble mission.

THIS PEOPLE is the Assyro-Chaldean race.

France, who has always been the first to help the oppressed nations, in acting in this manner, will also serve her own interests. The Assyro-Chaldean emigrants in the Caucasia, America and at BAKOUBA (or BAGDAD) are only waiting instructions from their heads...

- 1 -

heads to come and instal themselves on the land of their ancestors which will be granted to them.

You who direct the destinies of France, weigh well our proposition and judge it like true Frenchmen; and, while safeguarding your National interests, consider that you will be assisting the commencement of the formation of an Assyro-Chaldaeian State.

19.6.20.

- Rapport secret britannique, I, relatif aux activités du Comité National Assyro-chaldéen, Constantinople, 12 juin, 1920.

SECRET.

From P 1.

- CIV -

MELIK KAMBAR returned from BEYROUTH on the 19th July. Immediately on his arrival he went to the French Embassy, for which he had an entire series of letters and special orders. Agent has not yet had a personal interview with him, but hears in the meanwhile that he has informed the Assyro-Chaldean Committee that all arrangements for peopling certain regions of Syria with the Assyro-Chaldeans at present in the Caucasus are well on their way and will shortly be put into execution. Pecuniary help is expected. Lady SYKES has informed General GOURAUD that she is in possession of a certain sum but, before disposing of it, she requires full information as to the exact mode of employ of this money for the benefit of the Assyro-Chaldeans.

Dr HAMNA ZABOUNI has also just received a letter from Paris from SEID NAMIK and ROUSTEM Bey announcing that from Alexandretta to TAIYARI on the one side and from the North of Mossoul to the South of DIARBEKIR on the other the territory has been granted to the Assyro-Chaldeans. It is rumored that Mossoul has been occupied by the Assyro-Chaldeans, and for the last two days great excitement has been noticed among the Catholic Assyro-Chaldeans of Francophil tendencies.

Constantinople.  
20.7.20.

- Rapport secret britannique, II, Constantinople, 20 juillet, 1920.

## A WORD FROM THE ENGLISH

"The Assyrians as Smallest Ally"

A word from Brig. General H.H. Austin, C.M.G., C.B., etc., etc.

"I feel that but few in England realize to what extent the small and obscure "OUR SMALLEST ALLY" — the Assyrian Nation — helped to shoulder our burdens in the Middle East, by resisting the Turko-German aggression along the Turko-Persian frontier, in fourteen distinct engagements. From March to July 1918, they defeated every Moslem force that was brought against them. I think that all unbiassed readers will admit that "OUR SMALLEST ALLY" deserves well of the Entente Nations for throwing in her LOT with them, and thus sacrificing her little all in the cause of FREEDOM?"

His Excellency Lord CURZON in his No. 102899/m.E.44A. of September 27, 1919, says : "The Assyrian cause has not been lost sight of and will receive consideration at the proper time"

- A propos des promesses d'indépendance faites par les britanniques aux assyro-chaldéens en décembre, 1917.

## A WORD FROM THE RUSSIANS

At the request of General Agha Petros, President of the Executive Committee of the Assyro-Chaldean National Council, I certify that Captain GRACEY, committed for Armenia and Kurdistan, attached to the Military British Mission of the General Staff of the army of the Caucasus, came from Van at the end of the year 1917 to Urmiah, assembled a special meeting there of the Chaldean and Foreign representatives and invited the Chaldean people to take up arms, solemnly promising them the financial and political assistance of his Government during the war as well as at the final settlement of peace.

Requested by Captain GRACEY, I supported him in my quality of Consul of Russia and with the other foreign representatives I declared that if the Chaldeans took up arms against the Turks it would be taken into consideration after the war in order TO PROCURE FOR THEM THE INDEPENDENCE WHICH THEY SO RIGHTLY DESERVED.

B. NIKITINE,

Former Consul of Russia at Urmiah  
Persia.

8, rue Raffet, Paris (16<sup>e</sup>).

March 15, 1922.

- Le témoignage de Basile NIKITINE, ancien consul de Russie à Ourmiah, lors de la Grande Guerre. 1922.

### A WORD FROM THE FRENCH

I, the undersigned, Paul CAUJOLE, former head-doctor of the French Ambulance of the Caucasus, which operated at Urmiah (Persia) from the month of September 1917 to the month of April 1918, certify that towards the end of the month of December 1917 the English Captain GRACEY came from Van to Urmia and there called a special meeting at the English Mission for the purpose of exhorting the Assyro-Chaldean people to take up arms against the Germano-Turks.

At this meeting were present Mr. SHEDD, Director of the American Mission, since deceased, Mr. NIKITIN, vice-consul of Russia, Mg<sup>r</sup> SONTAG, French Bishop of Urmia, massacred in July 1918, representatives of the Assyro-Chaldean people grouped around their patriarch Mar-Shoumoun and myself.

Captain GRACEY solemnly promised the Assyro-Chaldean people, if they took up arms, that he would give them his political support, as also his military and financial aid during the hostilities. He permitted them to hope, moreover, that at the final settlement of the treaty of peace, the question OF THEIR INDEPENDENCE WOULD BE SERIOUSLY CONSIDERED.

The European or American representatives who assisted at the meeting approved this point of view in the same meaning as the English Captain GRACEY.

In faith of which, at the request of General Agha Petros, President of the Executive Committee of the Assyro-Chaldean National Council, I have delivered this present attestation.

Boulogne-sur-Seine, 12, rue Alfred-Laurent.

March, 20th, 1922.

P. CAUJOLE.

---

- Le témoignage de Paul CAUJOLE, ancien docteur en chef de l'Ambulance française au Caucase, septembre, 1917 - Avril, 1918 ; 1922.

*The Flickering Light of Asia*  
*or the*  
*Assyrian Nation and Church*

BY

REV. JOEL E. WERDA, B.D.

*Reviser of the Assyrian Bible. Author of the English-  
Assyrian Dictionary. The Assyrian-English Dictionary.*

*The Editor and Publisher  
of the Assyrian American Courier*



PUBLISHED BY  
THE AUTHOR

- The flickering light of Asia - by Rev. Joel. E. WARDA, 1924.



**Revendications des Assyro-Chaldéens**  
présentées à la  
**Société des Nations**  
par le  
**Malik CAMBAR**

Genève le 25 Septembre 1924

Une fois encore les DELEGUES ASSYRO-CHALDEENS ont l'honneur de présenter à la SOCIÉTÉ DES NATIONS, Auguste Tribunal de Justice Internationale, les revendications de la NATION ASSYRO-CHALDEENNE et YEZIDES.

Les descendants des Assyriens et des Chaldéens, peuples de même race et qui ont formé pendant 40 siècles (sous l'une ou l'autre domination) deux grands Empires, réunis aujourd'hui pour revivre leur glorieux passé, ont décidé, pour symboliser leur unité ethnique, de prendre le nom d'Assyro-Chaldéens.

De l'Empire Chaldéen, constitué 4.500 ans avant l'ère chrétienne, l'Assyrie s'est séparée en 1830 avant Jésus-Christ pour former un seul Etat. L'Empire Assyrien, formant la Grande Assyrie, a dominé en 728 la Chaldée jusqu'en 606 avant Jésus-Christ. Quant à la Chaldée, après 122 ans de suzeraineté Assyrienne, elle s'est débarrassée de ses maîtres et après une victoire a reconstitué la Grande Chaldée, par la suppression définitive de la puissance Assyrienne.

En 538 avant Jésus-Christ, ce dernier Etat, s'est effondré. (Voir Maspéro: Histoire ancienne des peuples de l'Orient, et autres ouvrages des Assyriologues.)

Après la chute de l'Empire Chaldéen les Assyro-Chaldéens ont constitué à Edesse (Ourfa), Erbil, Sindjar, Tedmur (Palmyre) et ailleurs, de petits Etats qui ont duré du 3<sup>e</sup>. siècle avant Jésus-Christ au 3<sup>e</sup>. siècle après Jésus-Christ, et ont disparu à leur tour.

Quelques chefs païens de ces petits Etats ont, comme le montre la tradition des Rois-Mages, porté à Bethléem leurs hommages et leurs présents au Messie et, n'hésitant pas à renoncer à leur tradition glorieuse et vénérable pour adopter la doctrine plus pure du Christianisme, base de toute notre civilisation, ils ont montré l'aptitude du peuple Assyro-Chaldéen à s'assimiler les idées occidentales. (Voir Bibliothèque Orientale: Evangile Assémene.)

A l'époque des croisades, les Assyro-Chaldéens ont combattu aux côtés des Croisés sous les murs d'Antioche. Aux siècles derniers et jusqu'à la grande guerre une partie d'entre eux, sans même tenir compte des autres, sont restés autonomes et maîtres de leur sol, dans les montagnes de Hakkiri.

La nation Assyrienne a continué la lutte pour son indépendance depuis la chute de Ninive, cela prouve qu'une partie du pays Assyrien a maintenu son indépendance. Elle n'a jamais été assujettie à une nation étrangère. C'est une injustice de l'abandonner dans ses cris d'agonie. Elle ne renoncera jamais à sa patrie. L'esprit Assyrien ne mourra jamais, il s'est maintenu vivant pendant des siècles. Si l'on nous refuse, les puissances civilisées se retrouveront en face du problème d'une population de 1.500.000 âmes laissées sans abri, car la vie ne serait plus possible pour nous, ce serait l'extermination de notre race.

Depuis la fin de la guerre mondiale nous voyons que toutes les nations et peuples opprimés ont retrouvé une pa-

trie et une nouvelle sécurité. Cependant on a permis qu'une des plus anciennes nations et aussi une des plus chrétiennes, les Assyro-Chaldéens, soit privée de ses droits et de sa liberté. On a permis que son peuple soit dispersé dans le monde entier comme s'il n'avait point de patrie.

A toutes les conférences de paix nos délégués ont présenté leurs réclamations, demandant que nous soit rendue une partie délimitée de notre ancienne patrie. Mais toujours leurs demandes ont été différées.

Voyant maintenant l'Assemblée de la Société des Nations réunie pour réaliser et établir la paix du monde et pour s'occuper des nations persécutées, nous nous permettons de présenter à nouveau les revendications des Assyro-Chaldéens et nous espérons que notre cause sera prise en considération et que nos droits nous seront accordés afin que nous puissions exister comme nation et comme race.

Pour conserver notre langue maternelle et jouir des droits qui, légalement, doivent nous être accordés, nous implorons la justice du monde et prions les délégués, ses représentants, d'étudier la question, de l'examiner à fond, de la juger et de nous rendre notre patrie, pour laquelle ont été sacrifiés nos hommes, nos femmes et des milliers et milliers de nos enfants innocents.

Ce n'est pas une aumône que nous venons demander ici, c'est la justice que nous réclamons, car nous avons combattu pour l'obtenir, et chaque herbe de notre pays a été arrosée du sang de quelqu'un des nôtres. Ce serait une grande injustice que d'abandonner notre brave peuple, notre race martyrisée et de rejeter son appel au bon droit en la laissant errer de par le monde, oubliée de ses anciens alliés victorieux.

**Les Assyro-Chaldéens, pendant la guerre, ont lutté et souffert avec les Alliés. Depuis cette époque jusqu'à maintenant, nos jeunes gens meurent et versent leur sang pour protéger notre patrie et reconquérir son territoire.**

En 1915 notre malheureux peuple a dû s'expatrier, s'enfuir, abandonnant tout. Depuis lors 500.000 Assyro-Chaldéens errent dispersés en Russie, en Grèce, en France, en Amérique, en Perse et dans le monde entier. Ils attendent avec impatience le moment de pouvoir rentrer dans leur pays. La promesse faite par nos amis de nous redonner le pays que nous possédions depuis si longtemps, que nous aimons par dessus tout, nous aidait à supporter nos malheurs, nos souffrances.

Tout le monde sait que les territoires qui s'étendent de Chargat, Eroil et Suldúz ( frontière de Perse ) à Serāī et de Serāī, Khochab, Chakh et Kisan jusqu'à Sindjar, ainsi que Mossoul, son vilayet, appartiennent à l'Assyro-Chaldée. Ces territoires ne sont ni à la Turquie ni à l'Irak. La majorité de leur population est assyro-chaldéenne.

Les Assyro-Chaldéens ont acquis le droit à l'autonomie par la vaillance de leur armée sur les champs de bataille et par les lourds sacrifices de leur peuple sur les champs de massacre.

Le peuple assyro-chaldéen dispersé réclame donc ce à quoi il a droit. Que la société des Nations, sans tenir compte des désirs et des ambitions des Turcs exécute la promesse que les Alliés nous ont faite. Il faut que ces territoires soient rendus à la nation assyro-chaldéenne. Notre pauvre peuple qui a tant souffert mérite bien, lui aussi, de recommencer à vivre, et où peut-il le faire si ce n'est sur la terre de ses ancêtres, sur cette terre qui lui a toujours appartenu.

Nous ne sommes qu'une petite nation et ne pouvons obtenir les droits que nous revendiquons; mais nous avons confiance en l'esprit de justice de la Société des Nations et nous espérons qu'elle entendra notre appel et l'accueillera favorablement.

Nous lui demandons en conséquence de tenir compte des aspirations Assyro-Chaldéennes, de la guerre que nous avons faite, des sacrifices que nous avons dû consentir, de tout ce que nous avons perdu.

Ce que nous revendiquons n'est pas un Empire assyrien ou un Royaume chaldéen, mais notre liberté sous la protection directe d'une grande Puissance.

Pendant la guerre, les Assyriens furent le seul peuple du Moyen Orient qui, sur l'invitation des Alliés prit officiellement les armes contre les ennemis de l'Entente et perdit proportionnellement plus de monde, d'argent et de propriétés qu'aucune autre nation belligérante.

Ils ne demandent que leur propre territoire national peuplé seulement d'Assyro-Chaldéens, d'Yezides alliés où il n'y a pas et où il n'y a jamais eu ni Turcs ni Arabes.

Les Assyro-Chaldéens veulent avoir l'assurance qu'ils seront considérés désormais comme peuple civilisé; à cet effet ils se rapportent aux bons jugements des Nations auxquelles ils s'adressent en l'occurrence.

Leur demande n'est pas seulement d'ordre politique, mais d'ordre moral et humanitaire,

La Délégation Assyro-Chaldéenne

Le Président:

Malik CAMBAR.

- Les revendications des Assyro-chaldéens auprès de la SDN -  
par Malik CAMBAR, Genève, 25 septembre, 1924.

**Nouvelle démarche  
de la Délégation Assyro-Chaldéenne  
auprès de la Société des Nations.**

---

Genève, le 24 février 1925.

*Les Délégués Assyro-Chaldéens* ont de nouveau l'honneur de saluer la *Glorieuse Société des Nations*, auguste *Tribunal de Justice Internationale* en son audience et de lui présenter les revendications des *Assyro-Chaldéens* relatives aux Intérêts et à la Richesse de l'*Assyrie*.

La nation Assyro-Chaldéenne a confiance en la *Société des Nations*, et ses représentants sont eux-mêmes très heureux de saluer cette glorieuse *Société* qui a sûrement dans ses mains la clé de la paix du monde.

Les Assyro-Chaldéens espèrent toujours qu'une aide favorable sera enfin donnée à leur nation massacrée, parce qu'ils croient ce qu'à dit JESUS: « Demandez, et on vous donnera, frappez et on vous ouvrira ».

Les réclamations de ce peuple ont été présentées plusieurs fois devant toutes les conférences du monde, mais aucune considération sérieuse ne leur a été accordée jusqu'à présent.

Aujourd'hui les Assyro-Chaldéens ont le devoir de réclamer auprès de la *Société des Nations*, parce que celle est seule à avoir une fondation vraie, constituée en vue de la justice et de la bonté de la vie pour tout le monde. Nous vous prions donc d'accorder un peu plus de sympathie et d'entendre favorablement nos revendications en considérant les grandes pertes d'une petite Nation.

Pendant la guerre mondiale, les Assyro-Chaldéens ont fait leur devoir; ils ont subi des pertes effroyables et supporté de grands sacrifices: Sur les champs d'OURMIA, de SALMAS, dans les montagnes de DJILO, TIARI, TGH-OUMI (HAKKARIA) ils ont gardé un large front devant les grandes offensives d'ennemis plus forts. Mais maintenant ils sont exilés de leur Patrie, dispersés dans le monde entier; pendant que les autres peuples vivent en paix sous la surveillance et l'administration des puissances civilisées, nous, nous sommes privés de tous nos droits.

Les droits et l'héritage de la nation Assyro-Chaldéenne lui donnent l'audace et le courage de renouveler ses revendications.

Nous vous demandons, donc, Messieurs, de bien vouloir considérer comme justes et sincères les revendications indiquées dans cette demande.

Chaque individu isolé, travaille et cherche à avoir une famille heureuse et en sécurité; les oiseaux, les insectes se rassemblent pour construire leur nid. Donc, comment peut-on accepter dans ce monde civilisé et à une époque où tous ont une patrie riche et sûre, qu'une nation soit anéantie et dispersée dans le monde entier.

Nous ne devons pas nous taire lorsque nous voyons plusieurs personnes honorables réunies pour réaliser la paix et donner la tranquillité aux habitants du Globe. Nous aussi, comme les autres nations, nous demandons ici le rétablissement de notre Patrie bien aimée qui a été arrachée de nos mains.

Cependant, aujourd'hui où toute créature a droit à la liberté complète, la nation Assyro-Chaldéenne perd peu à peu sa doctrine, et sa vie propre. Toutes les puissances du monde entier ont fait la guerre pour leur politique person-

nelle et pour augmenter leurs territoires, mais la Nation Assyro-Chaldéenne a, à toutes les époques, été attaquée parce qu'elle voulait conserver sa doctrine contre ses ennemis religieux.

En plein XXe. siècle, siècle civilisé par excellence, alors que chaque nation cherche, non seulement à garder sa nationalité, mais encore à être la première dans le monde, nous, nous perdons notre nationalité et notre vie. Par le fort cyclone et par le vent violent des grandes puissances civilisées, nous perdons notre ancienne Patrie. Si une considération spéciale ne nous est pas accordée par ces nations civilisées, d'ici peu le nom d'Assyro-Chaldéen cessera d'exister. Aucune puissance étrangère n'a pu jusqu'à ce jour anéantir notre nation ; mais, si les Alliés ne nous aident pas à éviter la dernière chute, il ne nous sera plus possible de nous relever.

C'est pourquoi nous demandons justice et nous réclamons notre Patrie si fertile, berceau de toutes les nations.

Ses riches terrains fournissent toutes sortes de productions, elle a des sources de pétrole, de vastes mines de métaux et de minéraux, des industries textiles, de grands fleuves qui coulent en toutes saisons, des antiquités recherchées par les plus grands musées du monde. Tout cela serait pour elle une source de richesse. Voilà ce que renferme la patrie aimée, que nous pleurons.

Depuis la fin de la guerre, nous avons erré de tous côtés partout où nous pensions qu'un courant d'humanité en notre faveur pouvait nous permettre de revendiquer nos droits.

Jusqu'à présent nous n'avons pas eu une aide véritable pour soutenir nos droits et nos aspirations.



Nous demandons donc à la Conférence des Nations de prendre une nouvelle direction et d'aider cette petite Nation qui meurt abandonnée parmi les étrangers.

Ce petit peuple ancien qui se trouve dispersé en Europe, en Russie, en Grèce, en Amérique, au Canada, en Perse, en Mésopotamie, en Syrie doit être réuni sans doute par les soins de cette dernière conférence. Nos revendications doivent avoir leur place devant cette glorieuse conférence, nous y avons droit comme toutes les autres Nations. Il faut donc que vous nous écoutiez et que vous répondiez à nos demandes, comme vous répondrez à celles qui vous sont adressées par ailleurs.

LA DELEGATION ASSYRO-CHALDEENNE:

Le Secrétaire,  
Alexandre GABRIEL

Le Président,  
Malik CAMBAR

- Nouvelle démarche Assyro-chaldéenne auprès de la SDN -  
par Malik CAMBAR et Alexandre GABRIEL, Genève, 24 février,  
1925.

THE ASSYRIANS  
AND THEIR NEIGHBOURS

BY

THE REV. W. A. WIGRAM  
B.D. (Camb.), D.D. Lambeth

---

Author of

"THE HISTORY OF THE ASSYRIAN CHURCH"  
"THE CRADLE OF MANKIND"  
"THE MONOPHYSITE SEPARATION"  
"OUR SMALLEST ALLY"

---

WITH FOURTEEN ILLUSTRATIONS

G. BELL & SONS  
LONDON  
1929

- The Assyrians and their neighbours - by W.A. WIGRAM.

ܐܘܪܝܢܐ

ܩܘܪܬܐ ܕܩܘܪܝܢܐ  
ܕܩܘܪܝܢܐ  
ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ

ܕܩܘܪܝܢܐ ܕܩܘܪܝܢܐ

1931



LES CONSEQUENCES TRAGIQUES  
DU MANDAT EN IRAK

PAR  
YUSUF MALEK

فواجع الانتداب  
في

حكومة العراق

لواضعه

يوسف ملك

حقوق الطبع والترجمة محفوظة للمؤلف

أذار سنة ١٩٣٢ - سنة ١٣٥٠ هـ

LA TRAGÉDIE D'AOUT 1933

Commentaires de la Presse Française

La Presse Française consacra au drame  
Assyro-chaldéen d'août 1933 une place importante.

En voici quelques extraits :

## L'AGITATION EN IRAK DES REBELLES SYRIENS

Genève, 10 août.

Dans une note télégraphique adressée à la S. D. N., le gouvernement de l'Irak accuse les autorités françaises de Syrie de permettre aux bandes syriennes réfugiées de faire de la région frontière une base d'incursion en Irak.

Les autorités militaires de Syrie auraient, selon la note du gouvernement irakien, rendu 500 fusils à des rebelles syriens précédemment désarmés et les auraient laissés retourner en Irak après leur avoir donné gîte et vivres pendant quinze jours.

- Le Progrès de Lyon, 11 août 1933.

## Un massacre d'Assyriens dans l'Irak

Londres, 16 août.

Les Assyriens qui avaient dû quitter l'Irak pour se réfugier en Syrie et qui ensuite sont rentrés en Irak, au nord de Mossoul, ont été en grande partie massacrés. Plusieurs villages ont été brûlés et les femmes et les enfants des Assyriens, dont 1.500 environ sont rassemblés à Dohouk, à 90 kilomètres environ de Mossoul, se trouvent dans un état pitoyable.

M. Mac Donald, à qui on a communiqué ces graves nouvelles de l'Irak, s'en montre très préoccupé. Sir Francis Humphrey, ambassadeur de Grande-Bretagne à Bagdad, qui était en vacances en Norvège, est reparti en hâte pour l'Irak. Le roi Fayçal, qui avait interrompu sa cure en Europe le mois dernier, pour rentrer à Bagdad, en prévision des événements actuels, est tombé subitement malade.

Les Anglais se montrent émus, non seulement par l'horreur des massacres de l'Irak du Nord, mais encore par les effets que ces événements pourront avoir sur l'opinion européenne à Genève, où l'on ne partageait pas la confiance des Anglais dans la capacité des Irakiens à se gouverner eux-mêmes, lorsque l'Angleterre a fait admettre à la Société des Nations le jeune royaume de Fayçal.

## IRAK

### Un massacre d'Assyriens

Notre correspondant particulier de Londres téléphone mercredi matin :

Les « Assyriens » fugitifs qui avaient dû quitter l'Irak pour se réfugier en Syrie, et qui ensuite sont rentrés en Irak au nord de Mossoul, ont été en grande partie massacrés. Plusieurs villages ont été brûlés et les femmes et les enfants des Assyriens, dont 1,500 environ sont rassemblés à Dolhouk, à 90 kilomètres environ de Mossoul, se trouvent, suivant le *Times*, dans un état pitoyable. Le grand journal anglais juge avec sévérité le communiqué rassurant mais faux qui a été publié récemment par le gouvernement de Bagdad. Les ministres du roi Faïçal ont prétendu que les « rebelles » assyriens qui rentraient en Irak ont été dispersés dans leurs montagnes et qu'ils y étaient poursuivis par la police irakienne. En réalité, ces malheureux Assyriens ont été livrés en proie à un corps de police irrégulière du nord de l'Irak composé de Kurdes et d'Arabes, ennemis mortels des Assyriens, et commandés par un ancien officier arabe nommé Bekir Sidki Beg, qui aurait dû être cassé à la demande des autorités britanniques, à la suite de brutalités commises par lui contre une femme assyrienne, mais qui a été soutenu par le ministre des finances de l'Irak, qui passe pour être hostile à l'influence anglaise en Mésopotamie.

M. MacDonald, à qui on a communiqué ces graves nouvelles de l'Irak, s'en montre très préoccupé. Sir Francis Humphrey, ambassadeur de Grande-Bretagne à Bagdad, qui était en vacances en Norvège, est reparti en hâte pour l'Irak. Le roi Faïçal, qui avait interrompu sa cure en Europe le mois dernier pour rentrer à Bagdad en prévision des événements actuels, est tombé subitement malade. Les Anglais se montrent émus non seulement par l'horreur des massacres de l'Irak du nord, mais encore par les effets que ces événements pourront avoir sur l'opinion européenne à Genève, où l'on ne partageait pas la confiance des Anglais dans la capacité des Irakiens à se gouverner eux-mêmes lorsque l'Angleterre a fait admettre à la Société des nations le jeune royaume de Faïçal.



## IRAK

### Le massacre des Assyriens

Notre correspondant particulier de Londres téléphone Jeudi matin :

Les sinistres révélations viennent de s'ajouter à ce que l'on savait déjà sur les atrocités qui ont eu lieu dans le nord de l'Irak. Un fonctionnaire britannique faisant une tournée dans la région de Sinel, à 60 kilomètres au nord de Mossoul, a trouvé des villages frappés de peste et a compté 315 Assyriens massacrés. Ce seraient des paysans nullement impliqués dans les troubles récents de la frontière de Syrie. Ces massacres, qui ont eu lieu à moins de trois kilomètres du quartier général de l'armée irakienne dans cette région provoquent en Angleterre autant d'inquiétude que d'indignation. Le roi Faïçal, qui paraît avoir joué un rôle passif dans cette affaire, parle maintenant de revenir en Europe le 18 août par la voie des airs. Le chargé d'affaires britannique à Bagdad a fait des représentations énergiques à Faïçal, lorsqu'il a appris l'exécution sans jugement de prisonniers assyriens chrétiens par des irréguliers kurdes dans le nord du vilayet de Mossoul. Le roi Faïçal aurait donné sa parole d'honneur que de tels actes de sauvagerie ne se reproduiraient pas.

Selon le *Daily Herald*, Faïçal voudrait arriver à Genève avant qu'une demande formelle d'enquête n'y soit déposée sur ces atrocités. Cependant, le principal auteur de ces massacres, Hekir Sidki Beg, reste chargé d'un commandement dans l'extrême nord de l'Irak et le patriarche des Assyriens chrétiens qui est un homme relativement jeune, Mar Sihnoun, reste prisonnier à Bagdad parce qu'il a refusé de prêter serment de fidélité et d'accepter le règlement que le gouvernement d'Irak voulait imposer à ses coreligionnaires.

L'Irak comprend les trois anciens vilayets turcs de Bagdad, Mossoul et Bassorah. Au recensement de 1920, sur une population de 2,850,000 habitants on comptait 60,000 chrétiens, pour la plupart des Assyriens nestoriens groupés en majorité dans le vilayet de Mossoul.

## Le gouvernement de l'Irak prend des mesures pour enrayer les massacres d'Assyriens

**Les excès commis par les Kurdes  
ont entraîné de violentes protestations  
en Angleterre**

Londres, 18 août.

En 1930, l'Angleterre proclamait l'indépendance de l'Irak qui, jusqu'alors, se trouvait sous le protectorat britannique. C'était reconnaître la maturité politique des sujets du roi Fayçal. Ceux-ci, composés en majorité de tribus turbulentes, qui firent maintes fois parler d'elles et dont les excès nécessitèrent, à diverses reprises, l'intervention des grandes puissances, ne semblent guère justifier la confiance mise en eux.

Les Kurdes, farouches guerriers, célèbres par les massacres d'Arméniens qu'ils commirent sous la pusillanime domination ottomane, viennent de nouveau de donner libre cours à leurs instincts sanguinaires. Leurs victimes sont, cette fois-ci, des Assyriens paisibles. A la suite de leurs incursions, 315 cadavres ont été découverts près du village de Simel et environ 300 autres dans la région de Docug. Bien que la plus grande partie des victimes soient des Assyriens, un certain nombre de cadavres kurdes se trouvaient parmi eux, ce qui prouve que les premiers s'étaient défendus farouchement, permettant ainsi aux femmes et aux enfants de fuir.

A la nouvelle de ces excès le peuple britannique a ressenti une indignation d'autant plus vive que les Assyriens ont donné pendant la guerre leur appui le plus chaleureux et le plus effectif aux Anglais. De plus, l'église anglicane a de nombreuses et de très importantes missions dans les régions soumises aux incursions kurdes.

Les journaux britanniques élèvent, ce matin, de vives critiques contre le roi Fayçal et son gouvernement.

Le *Daily Telegraph* souligne en particulier que lors de son admission au sein de la S.D.N., l'Irak s'était engagé à respecter les droits des minorités de ce pays. Le premier ministre de l'Irak, dans une interview, a déploré les attaques kurdes sur les villages assyriens, qui ont causé de lourdes pertes, mais il a catégoriquement démenti que ces attaques aient été commises par le gouvernement irakien.

Il a déclaré encore qu'il ne prévoyait aucun nouveau désordre et qu'il avait reçu un message rassurant du ministère de l'intérieur, qui visite actuellement la région affectée par les récents troubles.

« Le gouvernement de l'Irak, dit ce message, prendra des mesures immédiates pour venir en aide aux familles des victimes et des compensations seront en outre payées pour les biens pillés par les Kurdes. Vingt nouveaux postes de police seront établis sous la direction du ministère de l'intérieur, afin de garantir les Assyriens contre de nouvelles incursions. »

L'attitude ferme adoptée par le gouvernement anglais n'est pas étrangère aux mesures prises par les ministres du roi Fayçal. M. Ramsay Mac Donald s'est entretenu des incidents avec sir Francis Humphrys, ambassadeur britannique en Irak, qui doit rejoindre prochainement son poste à Bagdad.

D'autre part, par suite de la gravité de la situation, le roi Fayçal a décidé d'ajourner son départ pour la Suisse et de veiller lui-même à l'efficacité des moyens employés pour éviter de nouveaux massacres.

Les ministres de l'Irak ont décidé de déporter le chef des tribus assyriennes, Mar Shimun, ainsi que les membres de sa famille. Le gouvernement britannique, par l'intermédiaire de son chargé d'affaires à Bagdad, a fait savoir qu'il leur offrait un asile dans l'île de Chypre, et Mar Shimun a aussitôt quitté l'Irak par la voie des airs pour gagner cette possession anglaise.

# LE MASSACRE DES ASSYRIENS EN IRAK

L'opinion britannique est indignée  
des allégations du gouvernement  
de l'Irak et de la déportation  
du patriarche assyrien

Londres, 19 août.

L'opinion britannique est peu encline à ajouter foi aux affirmations des autorités de l'Irak tendant à prouver qu'aucun massacre des Assyriens n'a eu lieu et que les pertes subies par ceux-ci ont eu pour cause leurs propres provocations.

« Il y a lieu de croire, dit notamment le *Daily Telegraph*, que dans les villages assyriens situés en dehors de la zone des combats, des personnes ont été massacrées par la police irrégulière irakienne, composée en grande partie de tribus kurdes hostiles aux Assyriens. »

D'autre part la déportation du patriarche des Assyriens chrétiens, Mgr Mar Shimun, a soulevé la plus vive indignation à Londres où l'on considère que le patriarcat assyrien est héréditaire, en ce sens qu'il a toujours été investi aux membres d'une seule famille. Il y a donc lieu de croire qu'en déportant le jeune patriarche et les membres mâles de sa famille, le gouvernement irakien ne tient pas à maintenir le patriarcat et privera vraisemblablement les tribus assyriennes de leurs chefs spirituels et temporels.

Mgr Mar Shimun était détenu depuis plusieurs semaines à Bagdad, parce qu'il refusait de signer une profession de fidélité envers le roi Fayçal ainsi que les engagements à ne pas empêcher l'application du plan de la Société des Nations pour l'installation de la minorité assyrienne. Cette minorité craignant d'être dispersée, a refusé jusqu'ici le plan de Genève.

Le patriarche, accompagné de son père et de son frère, est parti en avion pour Jérusalem d'où il se rendra à Chypre. Au moment où le patriarche assyrien quittait le bâtiment où il était détenu, pour gagner l'aérodrome, deux de ses partisans ont tenté de forcer l'escorte qui l'accompagnait, pour le délivrer. Ayant échoué dans leur tentative, ils ont pris la fuite. Comme la police essayait de leur barrer la route, ils ont ouvert le feu sans d'ailleurs blesser personne. L'un d'eux a pu échapper à ses poursuivants, mais l'autre est resté entre leurs mains.

Sir Frederick Humphreys, ambassadeur de Grande-Bretagne en Irak, a quitté Londres, cet après-midi, pour Bagdad où il doit rencontrer le roi Fayçal avant le départ du souverain pour la Suisse et s'entretenir avec lui des événements douloureux de ces jours derniers et des moyens que le gouvernement de l'Irak compte prendre pour éviter le retour de semblables massacres.

## LES MASSACRES D'ASSYRIENS EN IRAK

L'Angleterre ayant abandonné son mandat sur l'Irak qui a été reconnu nation indépendante et accueillie dans le sein de la S. D. N., le résultat n'a pas été long à attendre. Les musulmans de Mésopotamie se sont attaqués aux petites minorités de leur territoire. Récemment, des tribus assyriennes ont été massacrées. Le gouvernement de Bagdad a essayé de s'en tirer en déclarant dans un communiqué que « des groupes assyriens avaient attaqué des soldats irakiens, qu'au cours du combat il y avait eu des pertes de part et d'autre, mais que cela ne pouvait être considéré comme un massacre ».

Personne n'a pu s'y méprendre. Il y a eu, selon les informations les plus optimistes plus de mille tués du côté assyrien. Des rapports parvenus dans la capitale britannique prouvent la participation des troupes régulières du roi Fayçal contre les minorités du nord de l'Irak. Le gouvernement de Bagdad s'est empêtré dans ses déclarations, allant jusqu'à se démentir lui-même. D'autres communiqués publiés par lui ont fait allusion à des engagements entre Kurdes et Assyriens au cours desquels les troupes irakiennes avaient dû intervenir pour rétablir l'ordre. Or, on a retrouvé sur le terrain de la lutte seulement quelques cadavres kurdes auprès de quelques centaines d'Assyriens que le gouvernement de Bagdad dénonce comme les agresseurs.

L'Irak soutient les Kurdes musulmans contre les Assyriens chrétiens. Voilà la vérité. Le malheureux sort de ces derniers est digne de pitié. Ils ont combattu auprès des alliés pendant la guerre, mais après les hostilités on a donné à la Turquie le pays d'Ilakkari qui était le leur et on s'est ingénié à les disperser et à les mettre à la merci de leurs ennemis les Kurdes et les Arabes.

Le gouvernement de Bagdad vient maintenant de prendre une décision qui montre son désaccord avec Londres. Il a décidé de déporter le chef des tribus assyriennes, Mar Shimun. L'Angleterre lui a immédiatement offert un asile dans l'île de Chypre. Ce fait a causé une vive indignation à Londres. Et l'on y écrit comme nous venons de le lire dans un journal du matin qu'une telle action n'est pas compatible avec les engagements pris par l'Irak envers la Société des Nations au sujet des minorités ethniques et religieuses, on ne doit pas moins s'en mordre les doigts d'avoir reconnu l'indépendance de l'Irak.

M. Francis Humphreys, ambassadeur de Grande-Bretagne à Bagdad, a quitté Londres hier après-midi, par avion, à destination de Bagdad, pour s'entretenir avec le roi Fayçal. Espérons, en attendant que la S. D. N. se préoccupe de donner un foyer définitif aux Assyriens, que le représentant britannique saura imposer au souverain de Bagdad les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux massacres.

## LE PATRIARCHE MAR SHIMUN ACCUSE LE ROI FAYÇAL

LONDRES, 21 août. — On mande de Nicée (Chypre) :

De graves accusations contre le roi Fayçal ont été formulées par le patriarche Mar Shimun qui est arrivé aujourd'hui à Chypre, où il a été déporté de Bagdad.

Le chef héréditaire des Assyriens a déclaré que le roi d'Irak avait une grande part de responsabilité dans les massacres dans lesquels ont péri des centaines de ses sujets, car ce serait à son instigation que deux chefs kurdes rebelles auraient pris la tête du mouvement contre les Assyriens.

A Semel, 325 Assyriens, femmes, enfants ou vieillards, furent assassinés et plus de 500 autres Assyriens furent massacrés dans les autres villages.

« Loin de se calmer, a-t-il ajouté, le mouvement contre mes coreligionnaires continue, menaçant de décimer toute la tribu. »

Mgr Mar Shimun, lui-même, aurait été prisonnier des Irakis pendant plus de trois mois et il n'aurait accepté de quitter Bagdad qu'afin d'être en mesure de porter la cause des Assyriens devant la S. D. N.

## Le commandant des troupes du nord de l'Irak est relevé de ses fonctions

### DE GRAVES ACCUSATIONS CONTRE LE ROI FAYÇAL

Londres, 21 août.

Le commandant des troupes irakiennes dans le nord de l'Irak, lequel fut responsable du massacre des tribus dissidentes assyriennes, a été relevé de son commandement par ordre du roi Fayçal.

Cette mesure constitue un démenti aux allégations du gouvernement de l'Irak qui soutenait que les Assyriens avaient attaqué les troupes régulières composées principalement de Kurdes.

Par ailleurs, de graves accusations contre le roi Fayçal ont été formulées par le patriarche Mar Shimun qui est arrivé aujourd'hui à Chypre où il a été deporté de Bagdad.

Le chef héréditaire des Assyriens a déclaré que le roi de l'Irak avait une grande part de responsabilité dans les massacres dans lesquels ont péri des centaines de ses sujets, car ce serait à son instigation que deux chefs kurdes rebelles auraient pris la tête du mouvement contre les Assyriens. A Semel, 325 Assyriens, femmes, enfants ou vieillards, furent assassinés et plus de 500 autres Assyriens furent massacrés dans les autres villages.

« Loin de se calmer, a-t-il ajouté, le mouvement contre mes coreligionnaires continue, menaçant de decimer toute la tribu. »

Mgr Mar Shimun lui-même aurait été prisonnier des Irakis pendant plus de trois mois et il n'aurait accepté de quitter Bagdad qu'afin d'être en mesure de porter la cause des Assyriens devant la S. D. N.

# LE GOUVERNEMENT DE L'IRAK EST ACCUSÉ D'ÊTRE RESPONSABLE DU MASSACRE DES ASSYRIENS

Mais par un message à la S. D. N.  
Il s'élève contre ce qu'il appelle  
une « propagande trompeuse »

Londres, 23 août.

La révolte des Assyriens de l'Irak aurait été causée par un « complot » du gouvernement irakien pour désarmer cette minorité et la disperser ensuite parmi d'autres populations. Telle est la déclaration qui a été faite au *Daily Telegraph* par le capitaine anglais Cope, représentant officiel à la S. D. N. des Lignes nationales assyriennes du Brésil et des États-Unis.

Le capitaine Cope a fait l'exposé historique de cette manœuvre, qui a commencé le 10 juillet, mais à laquelle les Assyriens ne se sont pas laissés prendre. La fuite en Syrie de 1.500 Assyriens en a été la conséquence.

La bataille, qui a eu lieu plus tard au passage du Tigre, a été occasionnée par un effort des Assyriens pour dégager un contingent des leurs qui venait les rejoindre. Selon les témoignages assyriens, cet engagement aurait coûté 30 tués et 160 blessés à l'armée irakienne, tandis que les Assyriens n'y auraient perdu que 35 morts et 45 blessés.

Cependant le secrétaire général de la S. D. N. a reçu du gouvernement de l'Irak un long télégramme qui reprend les arguments déjà avancés par le ministre des affaires étrangères de l'Irak. Ce message rejette la responsabilité des événements sur les éléments assyriens et conclut :

« L'enquête se poursuit au sujet des instigateurs et des chefs responsables de la révolte armée. Le gouvernement instruit les plaintes pour infractions à la loi. Le gouvernement proteste énergiquement contre la propagande trompeuse encouragée par les milieux qui désirent créer la confusion dans cette affaire pour dissimuler la vérité et nuire à la réputation de l'Irak. L'ordre a été rétabli. Les troupes ont été ramenées dans leurs quartiers permanents. Un rapport détaillé sera préparé, le moment voulu. »

Ce télégramme a été transmis à titre d'information au conseil ainsi qu'aux membres de la Société des Nations.

---

**LA S. D. N. SAISIÉ  
DES ÉVÉNEMENTS DE L'IRAK**

---

Genève, 26 août.

Le conseil de la S. D. N. ayant été saisi de la pétition de M. Mar Shimoun, patriarche des Assyriens, qui vient d'être déporté par le gouvernement de l'Irak, le président du conseil a constitué un comité de trois membres. Le conseil aura à s'occuper de cette affaire au cours de sa session de septembre.

---

- Le Progrès, 27 août 1933



1823

ANNEXE 1478 c.

C.556.1933.I.

PROTECTION DES MINORITÉS EN IRAK.

---

I. PÉTITION SUPPLÉMENTAIRE, EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 1933, DU MAR SHIMUN, PATRIARCHE « CATHOLICOS » DES ASSYRIENS, RELATIVE A LA SITUATION DE LA MINORITÉ ASSYRIENNE EN IRAK.

NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Par le document C.519.1933.I, le Secrétaire général a communiqué au Conseil un télégramme, en date du 16 septembre 1933, émanant du Mar Shimun, Patriarche « Catholicos » des Assyriens, concernant la situation de la Minorité assyrienne en Irak.

Le Secrétaire général a maintenant l'honneur de communiquer au Conseil, pour examen, une lettre de même source, avec appendices, datée du 24 septembre 1933 et concernant la même question.

Le texte de cette communication est transmis simultanément au Gouvernement irakien, en vue de ses observations éventuelles. Le Secrétaire général ne manquera pas, aussitôt que ces observations lui seront parvenues, de les communiquer au Conseil.

[Traduction.]

Patriarcat assyrien, Nicosia, Chypre,  
le 24 septembre 1933.

En confirmation de mon télégramme en date du 16 septembre 1933<sup>1</sup> qui portait :

« Vingt-huit Assyriens connus, parmi lesquels des femmes, ont encore été massacrés entre le 20 août et le 3 septembre — Meurtres individuels continuent en grand nombre — Rapport détaillé suit »,

je vous transmets ci-joint :

1924

- CXXXIII -

a) Une déclaration (marquée A) indiquant les noms des Assyriens tués entre les dates mentionnées dans le télégramme. Il ne faut pas oublier qu'on a allégué que l'ordre d'arrêter le massacre avait été donné par le ministre de l'Intérieur qui, pendant les massacres effectués entre le 11 et le 14 août, se trouvait à Mossoul. Je m'efforce d'obtenir une liste complète des personnes tuées, que j'enverrai à la Société des Nations le plus tôt possible.

Je vous prie de bien vouloir prendre note qu'en dépit des démentis officiels, le service postal de l'Irak est soumis à une censure stricte ;

b) Une déclaration (marquée B) émanant d'une Assyrienne nommée Victoria Yokhannan. Après ces atrocités, les conversions forcées à la religion musulmane ne sont pas surprenantes dans l'Irak où la Guerre Sainte est devenue propriété publique ;

c) Une déclaration (marquée C) faite par une Assyrienne nommée Rabi Armunta. Les renseignements qu'elle fournit concordent avec ceux qu'a donnés Nimo Abo en ce qui concerne le Kaimakam de Dohuk qui avait connaissance du massacre. La déclaration de Nimo Abo vous a été transmise par ma lettre du 12 septembre 1933<sup>1</sup> ;

d) Une déclaration (marquée D) émanant de Miryam, épouse de David Jindo. Vous constaterez que les mauvais traitements ont été appliqués sans distinction à tous les Assyriens, qu'ils aient été ou non pourvus de papiers établissant leur nationalité irakienne. La déclaration du Gouvernement irakien selon laquelle il s'agissait de sanctions appliquées à des Assyriens prétendument rebelles est donc dénuée de fondement ;

e) Une déclaration faite par Youshia Dinkha. Cette déclaration confirme, elle aussi, que les autorités militaires, aussi bien que les autorités civiles de l'Irak, ont participé au massacre ;

f) Une déclaration d'un observateur impartial qui a assisté aux agressions contre les employés civils assyriens au service de l'« Irak Petroleum Co. », à Baiji.

Mawlud Mukhlis, le sénateur arabe, est celui qui a incité les Arabes à attaquer les Assyriens. Cet homme, dont le passé laisse beaucoup à désirer, est originaire de Takrit et jouit encore d'une certaine influence dans la région. L'Arabe tué par la police est un membre de sa famille. Les manifestants arabes ont télégraphié à Mawlud pour lui demander du secours et c'est Mawlud et trois autres sénateurs arabes qui, six semaines avant le massacre général, ont interpellé le Premier Ministre de l'Irak au sujet de l'établissement des Assyriens et ont demandé « que la réponse soit faite en des termes extrêmement prudents ».

Si l'on confronte soigneusement le contenu de la déclaration relative à l'affaire de Baiji avec les dates des événements survenus dans le liwa de Mossoul, on verra aisément que l'attaque générale était préméditée.

(Signé) Eshaï SHIMUN,

Par la Grâce de Dieu,

Patriarche « Catholico » des Assyriens.

A.

Les Assyriens dont les noms suivent ont été tués entre le 20 août et le 3 septembre 1933.

District  
Barwari Zairi.

Nom de la personne tuée

1. Dinkha Samano.
2. Khoshaba Adam.
3. Yokhannan Yonan.
4. Odishu Pithyu.
5. Shim'un Iyyar.
6. Tamar Maroguil.
7. Shim'un Makko.
8. Yaqu Makko.
9. Benyamin Mamo.
10. Jivo Yaqu.
11. Elia Adam.
12. Chaba Shlaimun.
13. Chaba Yokhannan.
14. Yokhannan Giwargis.
15. Shim'un Odishu.
16. Sliwu Majji.
17. Dinkha Hormizd.
18. Zia Yawila.
19. Yokhannan Yonan.
20. Giwargis Dinkha.
21. Chikku Dadishu.
22. Chaya Ruwal.
23. Lawandu Yonathan.
24. Qasha Mansur.
25. Guzzi, épouse de Shmiwal Majji.
26. Bibi, épouse de Dinkah Hormizd.
27. Qasha Toma (prêtre)<sup>2</sup>.
28. Veuve de Qasha Toma<sup>2</sup> (N° 27 ci-dessus).

Aqra.

Dohuk.

<sup>1</sup> Voir Annexe 1478 b.

<sup>2</sup> Tué le 3 septembre 1933.

## DÉCLARATION DE VICTORIA YOKHANNAN, FILLETTE DE 12 ANS, APPARTENANT A LA TRIBU DE DIZ.

Le 13 août, je me trouvais dans le village de Badi, district de Dohuk. Nous avons vu arriver ce jour, à Badi, environ quarante agents de police et Kurdes portant l'uniforme de la police. Ils sont allés de maison en maison, ont arrêté des hommes et je les ai vus de mes propres yeux choisir quatre jeunes gens et les fusiller sur-le-champ. Ils ont conduit d'autres hommes à la mosquée avec le Mullah du village. C'étaient des hommes âgés; à la mosquée, on leur a demandé s'ils voulaient embrasser la religion musulmane. Le premier ayant répondu négativement, l'un des agents l'envoya rouler à terre d'un coup de crosse et, ensuite, le tua d'un coup de fusil. Ils ont ensuite posé la même question aux autres qui, terrifiés du sort fait au premier, n'ont pas osé dire « non ».

Plus tard, leurs noms ont été inscrits et donnés par la police au Mullah de Badi. A partir de ce moment, le Mullah s'est occupé d'eux et leur a enseigné la religion musulmane, ainsi que la manière de prier dans la mosquée et dans la Chaikhana du village.

Les agents de police ont passé cinq heures dans le village à expédier par mulets le butin qu'ils avaient enlevé chez les Assyriens.

Dans la soirée, ils ont arrêté des jeunes femmes, et les ont emmenées au village de Kuzoo (?); ils avaient envoyé le reste des hommes à Dohuk pendant la journée. Je suis restée cinq jours à Badi, et le sixième, j'ai été emmenée secrètement par un agent de police assyrien et envoyée à Mossoul.

## C.

## DÉCLARATION FAITE PAR RABI ARMUNTA, FEMME ASSYRIENNE.

Le 11 août 1933, alors que j'habitais la maison de la mission américaine à Dohuk, je vis deux jeunes Assyriens de la tribu de Diz, nommés Baba de Makhtan et Gambul de Bait Shamasha (je les connaissais tous deux personnellement). Ils étaient attachés l'un à l'autre et avaient des menottes. Ils étaient emmenés sous escorte de cinq agents de police et je les vis passer du côté du Qishla (maison du Gouvernement). Au bout de cinq minutes, j'entendis trois coups de fusil et, peu après, je vis les cinq agents revenir en riant, l'un d'eux portant les menottes.

2. Le jour suivant (12 août), je me rendis à la maison de Qasha Shmiwal pour raconter l'histoire des deux jeunes gens. Pendant que je me trouvais dans cette maison, deux agents de police vinrent chercher Qasha Shmiwal pour le conduire chez le Kaimakam. Avant de quitter la maison, Qasha Shmiwal emporta 10 dinars, disant qu'il pourrait avoir besoin de cet argent par la suite. A peine le prêtre fut-il hors de sa maison que les agents commencèrent à le malmener et à lui donner des coups de pied. C'est pourquoi sa femme, ses enfants et moi-même, le suivîmes au Qishla, mais, lorsque nous y arrivâmes, Qasha Shmiwal avait déjà été placé dans une voiture et on allait l'emmener. Nous ne pûmes que l'entendre dire au Kaimakam: « Pour l'amour de Dieu, soyez bon ! » et nous le vîmes partir les larmes aux yeux. Sa femme, s'approchant alors du Kaimakam, lui dit: « Ô, Kaimakam, pourquoi avez-vous fait cela à mon mari ? Que vais-je faire de ces enfants ? » et elle fondit en larmes devant le Kaimakam. Le Kaimakam lui dit: « N'ayez pas peur. J'ai seulement envoyé votre mari à Mossoul ». Mais comme elle continuait à pleurer, le Kaimakam dit à la police: « Eloignez cette chienne ! ». Deux agents de police l'obligèrent à se retirer.

3. Immédiatement avant de quitter le Qishla, je vis un groupe d'agents de police arriver dans une voiture avec un autre Assyrien de Diz, perdant son sang d'une blessure provenant d'un coup de fusil. Ils jetèrent le jeune homme devant la porte du Qishla. Il poussait des cris et priait les agents de police de le mener chez un docteur. Le Kaimakam sortit et, malgré l'état du blessé, dit aux agents de police: « Eloignez ce chien d'ici ! ». Sur quoi, deux agents de police le traînèrent par les mains et les jambes jusqu'au bord d'une rivière à environ 150 mètres du Qishla et l'abandonnèrent là. Il y avait à ce moment, devant la maison du Gouvernement, une foule de musulmans que cette scène divertit considérablement. Le nom de l'homme en question est Ishu Gilyana.

4. Alors que cette scène se déroulait et que j'étais sur le point de quitter le Qishla avec la famille de Qasha Shmiwal, nous aperçûmes de nouveau ce dernier; il était emmené en voiture, avec un autre Assyrien inconnu de moi, de l'autre côté du pont sous escorte de quatre agents de police. La voiture passa derrière un endroit connu comme étant le sanctuaire de Mar Dala (église chrétienne), puis se dirigea vers la colline de Mar Dala. Nous vîmes les policiers faire descendre Qasha Shmiwal de la voiture et le déshabiller; ils l'emmenèrent ensuite derrière la colline et nous entendîmes soudain des coups de feu; nous vîmes ensuite les agents de police revenir au Qishla. Je retournai alors à la mission américaine et la famille de Qasha Shmiwal regagna sa demeure. Je restai trois jours à la mission, puis je fus conduite avec les autres réfugiés à Mossoul.

DÉCLARATION DE MIRYAM, FEMME DE DAVID JINDO, CAPORAL DANS LES « LEVIES » IRAKIENNES.

Je suis la femme de David Jindo, du Haut-Tiyari. Mon mari est dans les « levies » et je vivais dans le village de Simel.

Je me rappelle que, le mardi 8 août 1933, un détachement important de l'armée irakienne revint de Zakho au village. Il recueillit tous les fusils et toutes les munitions que détenaient les Assyriens. Quelques heures après, le même détachement restitua les fusils à leurs propriétaires, mais non les munitions. Le lendemain, un mercredi, toutes les familles et les hommes assyriens qui se trouvaient dans le village près de Simel vinrent se réfugier auprès du détachement de police dans ce village. Le même jour, le Kaimakam de Dohuk arriva avec les militaires irakiens et des automobiles blindées; il prit tous les fusils et toutes les autres armes que possédaient les Assyriens et les renvoya à Dohuk. Le Kaimakan fit comparaître devant lui le prêtre Sada, de la tribu Liwon, le Rais Taïlo, de la tribu Baz, et un nommé Badal, du village de Kahrab Kuli. Il les arrêta et les emmena vers Dohuk dans les automobiles blindées, mais lorsqu'ils arrivèrent près du village d'Aloka, qui se trouve entre Simel (*sic*), ils furent assassinés sur l'ordre du Kaimakam de Dohuk. Des témoins oculaires affirment avoir vu les trois cadavres et précisent que le corps du prêtre Sada avait été horriblement mutilé: son membre viril avait été coupé et placé dans sa bouche. La tête était séparée du corps et il avait probablement été décapité.

Le jeudi 10 août, les automobiles blindées remplies de soldats revinrent de Dohuk; on arrêta deux hommes de la tribu Albaq et un de la tribu Nodiz (les individus de la tribu Albaq étaient, l'un du village de Mansuriyah et l'autre, du village de Kharab Kuli; les deux hommes se trouvaient à Simel ce jour-là; celui de la tribu Nodiz résidait à Simel). Ils furent emmenés dans les automobiles blindées dans la direction de Zakho; nous les aperçûmes des toits et nous vîmes qu'avant d'être allés très loin, ils furent massacrés à l'arme blanche. J'en fus témoin moi-même; je les vis tomber comme des corps inertes et leurs cadavres furent trouvés ultérieurement.

Le vendredi 11 août, les agents de police arrivèrent et nous expulsèrent du fort où se trouvait leur poste. Ils affirmèrent que nous n'avions plus rien à craindre pour notre vie et que nous pouvions quitter le fort et vivre dans les maisons du village. Mais, à peine étions-nous sortis du fort que tout le village fut entouré d'automobiles blindées et de soldats d'une nouvelle colonne de l'armée irakienne venant de la direction de Zakho. Chacun craignit pour sa vie et partout la panique se répandit. Quelques-uns quittèrent leur maison (notamment les membres de la tribu Baz) et se réfugièrent auprès du Rais Goriyil, de Baz, qui, déclarant qu'il était loyal envers le Gouvernement de l'Irak, se vantait qu'on ne ferait du mal à aucun de ceux qui se réfugièrent dans sa maison où il avait hissé un étendard blanc en signe de soumission. Il avait reçu une lettre de Malik Khanio de Baz, son chef, qui lui recommandait d'être absolument rassuré et de ne rien craindre, étant donné qu'il était son partisan et qu'il était resté « fidèle » au Gouvernement. D'autres se cachèrent dans les maisons du village. Dans la maison du Rais Goriyil, se trouvaient 82 hommes de la tribu Baz avec leurs familles, de même que des membres d'autres tribus assyriennes. Les soldats tirèrent tout d'abord sur le village avec des mitrailleuses et des fusils, en visant les maisons l'une après l'autre. Puis, ils donnèrent l'assaut, en tuant tous ceux qu'ils rencontraient. Lorsqu'ils apprirent qu'un grand nombre de personnes s'étaient réfugiées dans la maison de Goriyil, ils amenèrent à proximité une mitrailleuse et ouvrirent un feu terrible dans la cour. Les premiers tués furent Goriyil et son fils, qui s'étaient portés à la rencontre des soldats; ces derniers dirigèrent ensuite leur feu sur les fenêtres et les portes des pièces où se trouvaient les autres hommes et les tuèrent tous.

Les soldats restèrent ensuite dans le village pour rechercher tous les hommes et les fusiller. Vers le soir, ils pénétrèrent dans les maisons (le fort et d'autres maisons où s'étaient réunis les femmes et les enfants). Parmi les femmes et les enfants, se trouvaient environ une centaine d'hommes et de grands garçons qui, manquant d'armes pour se sauver, avaient revêtu des vêtements féminins. Ils furent tous découverts par les soldats et la police (toutes les femmes et toutes les autres personnes portant des vêtements féminins furent en effet examinés par les soldats et la police) et furent tous tués.

On n'épargna pas non plus des enfants du sexe masculin âgés d'environ 6 ans. Parmi les hommes qui, pour se sauver, avaient mis des vêtements de femme, se trouvait un nommé Qasha Ishmail (un prêtre). L'agent de police commandant le poste qui avait été établi pour assurer la protection le découvrit également. Je vis le sergent de police frapper le prêtre et le traîner hors du fort. Je vis également que le sergent de police jeta contre le mur les deux enfants du prêtre, âgés de 4 et 6 ans, parce qu'ils se cramponnaient à leur père et pleuraient tandis qu'on l'emmenait. Qasha Ishmail fut conduit dehors où il trouva un autre prêtre, nommé Qasha Irsanis, que la police avait découvert dans une autre maison. Les deux hommes furent massacrés juste au-dessous du fort, en face de la maison connue sous le nom de Khishaba. On leur coupa la barbe et on leur enfonça les cheveux dans la bouche.

Le dimanche, 13 août, une autre colonne de l'armée irakienne arriva de la direction de Zakho. Elle ramassa en hâte tous les morts et les ensevelit, la plupart, dans un puits situé sous la maison d'un nommé Yonan, où Goriel, de Baz, avait vécu depuis qu'il était arrivé à Simel et où avaient été massacrés, la veille, tous les membres de la tribu de Baz relevant de Goriel. Je peux indiquer plusieurs des lieux (puits et tas d'ordures) où l'on déposa des corps. Il m'est impossible de préciser le nombre des personnes qui furent massacrées le vendredi 11 août, mais les morts se comptaient par centaines, hommes, femmes et enfants. Je peux indiquer le nom de douze femmes; plusieurs d'entre elles furent tuées avec leurs enfants. Une femme, du nom de Kuti, fut décapitée

- CXXXVI -

par les soldats, qui lui enlevèrent ses vêtements et un dentier en or. Les enfants, pour la plupart, furent poignardés lorsqu'ils se jetèrent sur leurs mères au moment où celles-ci furent fusillées.

Le samedi 12, cinq avions britanniques arrivèrent sur les lieux; quatre atterrirent sur l'aérodrome et l'un survola Simel. Aucun des officiers britanniques, descendus des quatre avions qui avaient atterri, ne vint nous voir et la police nous retint et nous empêcha d'aller les trouver. Sinon, nous nous serions rendus auprès d'eux pour leur montrer les corps des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants qu'on venait d'ensevelir. Lorsque les soldats eurent fini de tuer et de cacher les corps, les Bédouins et les Kurdes pénétrèrent dans le village de Simel et emportèrent tout ce qu'ils désiraient. Il ne restait en vie que des femmes et des enfants, pour la plupart des fillettes, car tous les enfants mâles avaient été massacrés. Nous fûmes tenues strictement enfermées dans le fort. On ne nous permit même pas de chercher de l'eau, et la police ne nous donna pas d'eau à boire. Nous restâmes enfermées pendant deux jours, à partir du 12 août, puis on nous permit de sortir pour boire de l'eau et pour des raisons d'hygiène; mais, comme les soldats, la police, les Bédouins arabes et les Kurdes nous avaient enlevé tous nos vêtements et nos biens, nous vécûmes dans la plus grande misère. La plupart des femmes et des enfants n'avaient plus qu'une chemise qu'ils durent porter jour et nuit.

Quelques jours après, on nous transféra de Simel, soit à Dohuk, soit à Mossoul. Moi-même, je fus transportée à Hinaidi où se trouvent les « levies » dont fait partie mon mari.

E.

#### DÉCLARATION DE YUSHIYA DINKHA, DE MALIK ISMAIL, DU HAUT-TIYARI.

Après avoir vécu à Diana (Rowanduz), pendant que la localité était occupée par les « levies » assyriennes durant quatre années et demie, notre famille transféra son domicile à Simel, près de Dohuk, en raison de l'évacuation de Diana par les « levies » assyriennes. Nous étions à Simel depuis trois mois.

Le 30 juillet, le sergent préposé au poste de police de Simel vint chez nous et dit: « Le Kaimakam de Dohuk vous attend sur la route et veut vous y voir ». Je me rendis près du Kaimakam et le saluai. Il me dit: « Je vous donne un délai d'un jour; vous devez ou bien partir pour Mossoul demain, ou bien fournir une caution de mille dinars, garantie par une personne connue du gouvernement. Sinon, vous serez mis en prison pour sept ans. » Je répondis: « Oui, Beg, mais je désire savoir quelle en est la raison. » Il répliqua que je n'avais qu'à obéir et qu'il m'indiquerait la raison lorsqu'il reviendrait de Faishkhabour où il se rendait alors.

Conformément aux ordres reçus, je partis pour Mossoul et y restai jusqu'au 10 août. A ce moment, je reçus de ma tante, qui vivait à Kur Gawana (un village du district de Dohuk), un message m'indiquant qu'elle était malade et qu'elle me demandait de la transporter à l'hôpital, à Mossoul. Le 7 août, je partis pour Kur Gawana et, en arrivant à la source qui est près du village, je vis trois Assyriens armés au milieu d'un groupe de quarante Kurdes armés. Les Kurdes voulaient désarmer les Assyriens. Ils s'emparèrent de moi en même temps que des trois Assyriens et comme je leur demandais pour quelle raison ils désiraient nous enlever nos fusils, ils répondirent: « Nous autres, mahométans, nous avons reçu l'ordre du gouvernement de tuer tous les Assyriens que nous rencontrerons en dehors du village; le gouvernement nous fera alors cadeau des fusils des Assyriens et nous donnera un dinar pour chaque tête que nous lui apporterons. Mais ces porcs ne veulent pas abandonner leurs fusils, et si nous tirons sur eux, ils répondront par des coups de fusil. Pour éviter cela, nous les emmènerons au poste de police de Kur Gawana. » Nous fûmes donc conduits à Kur Gawana et, de là, avec deux autres Assyriens, à Dohuk, sous l'escorte de quatre Kurdes et de deux agents de police.

A Dohuk, on nous mit les menottes.

Le mercredi 9 août, vers midi, un autre groupe de onze Assyriens fut amené. Le même jour, vers six heures du soir, ils furent tous liés avec des cordes. Parmi eux se trouvait un prêtre, du nom de Qasha Sada. Un groupe de soldats irakiens, en uniforme bleu, les transporta tous, dans des automobiles blindées, dans la vallée de Zakho, et les massacra.

Le 10 août, un autre groupe de huit Assyriens fut amené à la prison. Ce groupe ne comptait pas de prêtre, alors que le groupe précédent et tous ceux que je mentionnerai ci-après étaient accompagnés d'un prêtre. Vers 6 heures du soir, ces hommes furent liés, comme ceux du premier groupe, transportés près du village de Maltayi, et tués là.

Le vendredi 11 août, un troisième groupe de quinze autres Assyriens fut amené et, le même jour, à 6 heures du soir, les soldats en uniforme bleu vinrent chercher huit d'entre eux avec un prêtre, les lièrent et les emmenèrent, en blasphémant leur religion et en tirant le prêtre par la barbe. Ce groupe fut transporté près du village d'Aloka et massacré.

Le samedi 12 août, un quatrième groupe de huit Assyriens fut amené. Les soldats en uniforme bleu emmenèrent ces huit hommes, avec les sept autres qui restaient du groupe précédent et un autre prêtre du nom de Qasha Shmiwal, les transportèrent dans les automobiles blindées en dehors de Dohuk, et les massacrèrent.

Le dimanche 13 août, un inspecteur de police vint dans la matinée à la prison et dit à tous ceux qui restaient que leur tour était arrivé et qu'ils devaient se préparer à mourir. Nous tremblions pour notre vie et nous attendions la mort, mais, le soir, aucun soldat en uniforme bleu ne vint nous chercher. Le lundi, un prêtre du nom de Qasha Etnayil fut amené et nous pensâmes que notre exécution n'avait été ajournée que parce que, la veille, il n'y avait pas de prêtre pour nous accompagner à la mort. Cette supposition avait *raison* mais le même jour, un ministre ar

1828

Bagdad et mit fin aux massacres. Vers 6 heures du soir, les exécuteurs vinrent nous chercher. Le Kaimakam les informa que les massacres étaient maintenant arrêtés.

Nous restâmes à Dohuk jusqu'au mercredi 16 août et, le jeudi, nous fûmes envoyés à Mossoul où nous fûmes remis en liberté par le mutasarrif. Qasna Ithnayil resta en prison à Dohuk et j'appris plus tard que, par des tortures, il avait été contraint à écrire une lettre à Yaqu Ismail pour l'informer des mauvais traitements infligés aux Assyriens par le Gouvernement; après avoir écrit ce document, qui fut produit comme une preuve de haute trahison contre l'Etat, il fut arrêté et envoyé à Mossoul. Je ne sais pas ce qu'il est devenu depuis lors, car j'ai quitté Mossoul pour aller à Bagdad.

Pendant que je me rendais de Dohuk à Mossoul, le jeudi 17 août, j'aperçus les corps de trois des personnes dont j'ai parlé ci-dessus. Le premier groupe que je vis se trouvait en dehors des jardins de Dohuk, à dix yards environ de la route; j'aperçus le second groupe près du pont d'Aloka, à côté du fleuve, à droite du pont, tandis que les corps du troisième groupe gisaient dans un endroit situé entre le village d'Aloka et Faidi, à dix yards de la route.

F.

ATTAQUE CONTRE LES ASSYRIENS AU SERVICE DE L'« IRAQ PETROLEUM COMPANY » A BAIJI.

Dans la soirée du 9 août 1933, les Arabes au service de l'« Iraq Petroleum Co. » attaquèrent les Assyriens en faisant usage de chaises et de bâtons. Six Assyriens furent blessés et les autres se sauvèrent. La police intervint et arrêta deux Arabes et trois Assyriens blessés. Ils furent conduits devant le tribunal de Tekrit (dans la « liwa » de Bagdad), qui acquitta les Arabes et condamna un Assyrien à dix jours d'emprisonnement.

Le lendemain, le bruit courut que des Arabes armés, ayant reçu pour instructions de ne laisser en vie aucun Assyrien, se livreraient à une seconde attaque. L'« Iraq Petroleum Co. » fut obligée de réunir tous les Assyriens en un seul lieu pour les protéger et elle amena également au même endroit les Assyriens employés au point K. 2, situé à 5 milles de Baiji. Le nombre des Assyriens ainsi rassemblés fut de 150 environ.

Les bruits au sujet de l'attaque imminente des Arabes se précisèrent. Aucune attaque ne se produisit le 10 août, mais, le 11, on apprit que les Arabes au service de l'« Iraq Petroleum Co. » effectueraient eux-mêmes l'attaque. Les Assyriens, qui n'étaient pas en mesure de résister s'enfuirent vers les maisons des Anglais pour leur demander protection. Il convient de se rappeler qu'un certain nombre d'agents de police et de gardes de l'« Iraq Petroleum Co. » étaient chargés de la protection, mais dès que les lumières furent éteintes, ils abandonnèrent leur poste et s'enfuirent. En même temps, les Assyriens furent attaqués. On compte quatorze blessés et un tué. Un employé arabe de l'« Iraq Petroleum Co. » demanda que le corps de l'Assyrien tué fût brûlé, mais les Anglais n'y consentirent pas.

Le bruit que les tribus arabes attaqueraient également persista. Le lendemain, vingt cavaliers arabes se livrèrent à une manifestation devant le camp de la Société et les officiers britanniques.

Après l'attaque du 11 août 1933, et à la demande de l'« Iraq Petroleum Co. », quarante agents de police avec deux mitrailleuses furent envoyés pour assurer la protection.

Le 13 août, les bruits d'une attaque imminente cessèrent de circuler, mais les Arabes au service de la Compagnie firent grève. Ils demandèrent le renvoi de tous les Assyriens. Le nombre des grévistes était de deux cents environ. En outre, deux cents membres des tribus arabes se joignirent au mouvement. Dans la soirée, les ouvriers arabes portant des drapeaux irakiens se mirent à attaquer le camp. La police intervint. Le meneur fut convoqué et comme l'officier britannique ne consentait pas à l'attaque envisagée, il fut insulté par cet individu. Les grévistes retournèrent alors à la station et, en cours de route, ils brûlèrent une automobile appartenant à l'« Iraq Petroleum Co. ».

A neuf heures du soir, le commandant adjoint de la police, dans une automobile armée d'une mitrailleuse, se rendit à la station et demanda que les grévistes se dispersassent. Ils refusèrent d'obtempérer. Un Arabe enthousiaste, mais par trop exalté, se leva et déclara: « La religion qui domine est celle de Mahomet et nous ne craignons pas la mort ! ». Les grévistes attaquèrent alors l'officier de police qui riposta. Deux Arabes furent blessés et un tué.

Le 14 août, l'« Iraq Petroleum Co. » envoya ses aéroplanes à Bagdad. Ceux-ci revinrent à Baiji avec le mutasarrif et le commandant de police de Bagdad. Ils eurent une entrevue avec les grévistes, à la suite de laquelle tous les Assyriens furent renvoyés, à l'exception de quelques commis.

Un Chaldéen (catholique) fut également blessé au cours de ces troubles.

2-9 655

# The Assyrian Tragedy

by [The War Shimans  
- Assyrian Patriarch ?]



E 147.1/1/93/1934

ANNEMASSE  
February 1934

YUSUF MALEK

**LE DRAME ASSYRIEN**

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR

KYRIAKOS P. L., D. D.

- Le drame Assyrien. Première page de la traduction française du livre anonyme "the Assyrian tragedy", attribué à Yusuf MALEK qui en revendique la paternité, 1940..



**LEAGUE OF NATIONS**

**QUESTIONS**

**5**

**THE SETTLEMENT  
OF THE ASSYRIANS**

**A WORK OF HUMANITY  
AND APPEASEMENT**

**GENEVA 1935  
INFORMATION SECTION**

- L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et  
d'apaisement - en français et en anglais, 1935.

Genève, le 12 septembre 1935.

SOCIÉTÉ DES NATIONS



# ÉTABLISSEMENT DES ASSYRIENS DE L'IRAK

Rapport du Comité du Conseil  
sur l'établissement des Assyriens de l'Irak  
dans la région du Ghab  
(Territoires du Levant sous mandat français)

- SDN - Etablissement des Assyriens de l'Irak, 1935.

# ATHRA

Le seul journal Assyrien dans tout l'Orient  
JOURNAL POLITIQUE BI-MENSUEL

B. P. 357  
BEYROUTH 1ère année No 2 YUSUF MALEK VENDREDI 1 JUILLET 1938  
BUREAU : RUE DE SYRIE Directeur d'ATHRA

## LES ASSYRIENS ET LA LIGUE DES NATIONS

Nous regrettons qu'un nombre considérable d'Assyriens croient malheureusement que la Société des Nations s'intéresse toujours à leur cas. Il est de notre intérêt de ne pas nous laisser entraîner par de fausses impressions en nous mettant à la remorque de ceux qui se font les propagateurs intéressés de fausses nouvelles, ou en faisant montre d'une mauvaise compréhension de l'autorité et des fonctions de la Ligue des Nations comme de ses décisions. Pour bien comprendre le présent et présager de l'avenir, il nous faut revenir sur le passé, un passé pas très lointain. Un aperçu succinct est nécessaire et qui nous montrera notre vraie situation. Il nous évitera de nous laisser plonger dans une mière séance le 14 Octobre 1933 pour discuter sur l'avenir des Assyriens après les événements de 1933. Les trois parties intéressées étaient la Grande-Bretagne, l'Iraq et les Assyriens, représentées par Sir John Simon, Yasin et Nouri Pachas et S.B. Mar Shimun. Une minorité sans défense qui ne possédait ni dotte ni armée pour montrer si la justice suivait son cours, telle se présentait l'Assemblée Assyrienne dont le seul espoir reposait sur la Grande-Bretagne qu'elle avait servie si loyalement depuis le crime de Sarajevo en Juillet 1914.

Présent à cette mémorable et importante séance tenue le 14 Octobre 1933, lorsque Sir John Simon se leva pour prendre la parole. Il ne plaçait aucun blâme, il ne fixait point de responsabilité sur les événements de 1933, il souhaitait néanmoins un heureux avenir à la « Plus petite Alliée » de la Grande-Bretagne.

Cette décision de la Grande-Bretagne fut reçue avec un grand désappointement et consternation comme ne faisant justice ni aux morts ni aux survivants ; et ainsi les pertes matérielles fruits d'un travail hardi, accompli pendant un quart de siècle s'inscrivirent en une page déchirée dans l'histoire. Dans notre deuxième page nous avons publié une liste montrant les pertes matérielles qui restèrent sans indemnisa-

tion: le souvenir en reste indélébile.

Qu'adviint-il après cela ? Tout furent d'accord que ces Assyriens, incapable de rester dorénavant en Iraq, devraient quitter le pays sous les auspices de la Ligue des Nations. Nombreuses furent les séances tenues pendant cette période de quelques années par la Ligue, mais sans aucun résultat. Le temps n'est plus où s'offrait à ceux qui furent désignés comme moralement responsables de la protection des Assyriens, l'opportunité de s'en décharger. Dans le document No C. 337. M. 258 1937 VII, daté de Genève le 25 Septembre 1937, nous lisons le texte suivant :

« A la session du Comité tenue en Juillet dernier, le Représentant de Roumanie politiques susnommées étant invincibles.

« Ceci donné, le comité croit le temps venu pour informer le Conseil qu'en résultat de l'étude détaillée entreprise sur cette question, ressort la conclusion nette que le transfert des Assyriens restés en Iraq, en dehors de cette contrée, est, présentement impraticable, et le transfert en un autre pays, des Assyriens qui habitent la Vallée du Khabour en Syrie est pareillement impossible. »

Dans un autre document C. 99th session P.V. (1) contenant les minutes du Conseil de la Ligue tenu à Genève le 29 Septembre 1937 nous trouvons une autre déclaration du Viconte Cranborne qui dit ceci :

« L'échec d'une solution générale du problème Assyrien a été vivement ressenti par le Gouvernement de sa Majesté du Royaume-Uni, tant à cause de l'union étroite qui nous lie aux Assyriens de l'Iraq, qu'à l'intérêt que porte depuis plusieurs années l'opinion publique Anglaise aux destinées du peuple Assyrien et de son Eglise. »

« D'une façon particulière, le comité aidé par les autorités Mandataires en Syrie, a pu établir dans une région de grandes promesses économiques, les éléments épars et sans soutien des Assyriens de l'Iraq: leur abandon de ce pays a indubitablement contribué à normaliser la situa-

tion de ceux-là qui y sont restés. »

Le Conseil de la Ligue est d'accord pour abandonner les Assyriens, ce qu'il aurait dû logiquement faire, car il manque d'autorité : l'autorité morale qu'il possède, est en ces temps de peu de valeur. Les Assyriens n'ont donc plus de droits de frapper à la porte de la Ligue depuis que le Conseil a adopté les résolutions suivantes le 29 Septembre 1937.

« Le Conseil :

(1) Exprime son profond regret qu'en dépit de tous les efforts du Comité Assyrien durant les quatre dernières années, il a été prouvé impossible d'établir un projet général pour le transfert des Assyriens de l'Iraq de tous les lieux où ils sont restés, et de procéder à l'exécution de ces recommandations.

(2) Il décide, vu les changements y apportés, de mettre un terme à ses fonctions auxquelles lui donnait droit la résolution du Conseil prise le 14 Octobre 1933 en ce qui concernait les Assyriens de l'Iraq. »

En conclusion de ce que nous avons écrit nous résumons :

(a) La Ligue des Nations ne s'intéresse plus aux Assyriens et même son intervention serait dorénavant de peu de valeur.

(b) De même les intérêts de la Grande-Bretagne vont plus de pair avec ceux des Assyriens : temporairement, elle s'intéresse à une section choisie parmi ces derniers : nous en dirons le pourquoi lorsque l'occasion se présentera.

(c) Le reste des Assyriens 30.000, doivent rester en Iraq.

(d) Ceux qui ont émigré en 1933 en Syrie, doivent rester sur le Khabour.

(e) Le Comité des Six, formé le 14 Septembre 1933 et comprenant des représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, du Danemark, du Mexique et de l'Espagne, a été dissout ayant achevé son travail le laissant à son point de départ.

Ces points, chaque Assyro-Chaldeen doit les savoir et les comprendre. Lorsque nous avons touché du doigt toute la signification des décisions précédentes et de leur contenu, nous devons alors ne compter que sur nous-mêmes, et nous entraider. Dieu assistera ceux qui s'entraident.

Yusuf MALEK

Les Assyriens et la SDN par Yusuf MALEK, 1938.

(Il y a à la ligne 26 de ce texte, sur les trois colonnes, un défaut dû à l'état du document qui m'a été communiqué).

HISTOIRE DE VIE

Témoignage de Mikael NOYA, sergent de carrière  
du bataillon Assyro-chaldéen (1)

Né en 1900 à Shinabad district d'(Ourmiah), il rejoint tôt les troupes Assyro-chaldéennes commandées par le général Agha PETROS et Malek KHOSHABA, lors de l'éclatement de la première guerre mondiale. Fait prisonnier par les Turcs, il parvint à s'en échapper. Il se souvient de la visite de l'agent britannique de la Royal Air Force (R.A.F), l'aviateur K.M. PENNINGTON, le 1er juillet 1918, qui réitéra les promesses britanniques aux Assyro-chaldéens pour rejoindre leurs positions, à Hamadan. Par erreur d'identification, confirme-t-il, les soldats Assyro-chaldéens avaient tiré sur l'avion britannique l'assimilant à un avion turc. En août 1918, la pression turque s'accroissant sur le front d'Ourmiah, il participa à l'exode final vers Sain Qaleh et Hamadan. Son père mourra en cours de retraite et sa mère fut portée disparue. Sa soeur Goulgas, mariée et mère d'une petite fille faisait partie de ce douloureux cortège (2). Tandis que son frère Babassi avait émigré à Hartford, Connecticut, en 1917, en quête d'un emploi.

De 1918 à 1920, il fit partie d'une bande composée de 75 Assyro-chaldéens dans le nord de l'Irak, à Rawanduz, qui pourchassait les Kurdes. De 1920 à 1922, il travailla à Khanaqine au service des britanniques. En 1923, il est à Aïn Diwar et Deir-ez-Zor, où il fournit des renseignements aux troupes françaises par l'intermédiaire de Ayvassof MELCHISEDECK, alors adjudant du bataillon assyro-chaldéen. Candidat au bataillon, il en fut membre en 1924, admis sous le numéro 683. Composé de 300 membres, le bataillon quitta Deir-ez-Zor en direction de la Haute-Djézireh. En 1925, Mikael NOYA s'installe avec les autres membres du bataillon à Hassetché; quelques mois plus tard, ils se dirigèrent vers Tell-Hamidi où ils combattirent durant six mois. Par la suite, ils opérèrent à Rass el-Aïn jusqu'aux premiers mois de 1926, affrontant sans cesse les troupes turques, les tribus arabes et kurdes. Ayant contribué au "nettoyage" et à la "pacification" de la haute-Djézireh, de Tell Abiad à Kubur-el-Bid et Demir-Kapou

---

(1) Nous avons effectué cet entretien à Lyon, Samedi 19 mai, 1984, de 18H à 23H.

(2) Sa soeur s'est établie définitivement à Hamadan où son mari travaillera à titre d'interprète dans les compagnies pétrolières britanniques. Elle mourra en 1945. Ses enfants vivent aujourd'hui à Téhéran. D'autres à Turlock, Californie.

(1925-1930), le bataillon s'établit définitivement à Hassetché, fin 1930. Entre temps, certains membres du bataillon, dont Mikael NOYA, promu sergent et par la suite sergent de carrière, combattirent au Djébel Druze lors de l'insurrection d'août 1925 où plusieurs Assyro-chaldéens moururent sur le champ de bataille.

Lors des opérations de 1941, le sergent de carrière Mikael NOYA de la 4<sup>e</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon assyro-chaldéen, fut chargé avec ses camarades, de défendre le pont de Deir-é-Zor où "il sut garder un sang froid et faire montre d'un courage exemplaires", selon les propres termes du général Georges CATROUX (1).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, lorsque les troupes françaises évacuèrent la Syrie, il vint s'établir au Liban, à Sad-el-Baouchrieh, dans le Metn-Nord. Depuis, décidé à faire valoir ses droits auprès des autorités françaises, tenace, rencontrant sans cesse le personnel de l'ambassade de France à Beyrouth, il obtint le titre d'ancien combattant de la France Libre le 22-6-1966 ainsi qu'une pension et acquit la nationalité française, faite 24 novembre 1980 sous le nom de Michel YOUKHANA.

Ces préoccupations ne l'ont cependant pas empêché de prendre les armes et de combattre dans les rangs des troupes chrétiennes libanaises.

---

(1) Voir ci-joint copie conforme du certificat.

- Histoire de vie. Témoignage de Mikael NOYA, sergent de carrière du bataillon Assyro-chaldéen - Lyon, samedi 19 mai, 1984.

TROUPES FRANÇAISES  
DU LEVANT  
ETAT - MAJOR  
1er Bureau  
Section du personnel  
-----

Secteur Postal 601, le 14 Août 1941

ORDRE GENERAL N° 987  
-----

Le Général Commandant Supérieur des Troupes du Levant cite

A L'ORDRE DE LA BRIGADE

AVEC CROIX DE GUERRE

MIKAEL NOYA, Sergent de carrière de la 4ème Compagnie du 8-ème  
Bataillon Assyro-Chaldéen.

Chargé, avec la 4ème Compagnie, de défendre le Pont de Deir-Ez-Zor, lors des opérations de 1941, il sut garder un sang-froid et faire montre d'un courage exemplaires. Par une manœuvre de vraie stratégie de guerre, il fit détourner les unités indiennes qui attaquaient nos troupes menacées d'encerclement.

Resté seul, après la défaillance du Capitaine Côt la compagnie et de son officier adjoint qui avaient pris la fuite abandonnant leurs hommes à leur sort, et, malgré la présence d'un adjudant et d'un sergent-chef, il prit le commandement et dégagés d'encerclement les trois sections de la 4ème Compagnie.

SIGNE: CATROUX

-----  
Pour copie conforme certifiée exacte:  
Deir-Ez-Zor, le 21 Août 1941  
Le Colonel Edouard  
Commandant le Territoire de l'Euphrate.



- Copie conforme du certificat délivré par le général Georges CATROUX, nommé Haut-Commissaire au Levant (1941) par le général De GAULLE, au sergent Assyro-chaldéen Mikael NOYA. Deir-ez-Zor.

**LES CARTES**

Institut kurde de Paris

B - LES CARTES

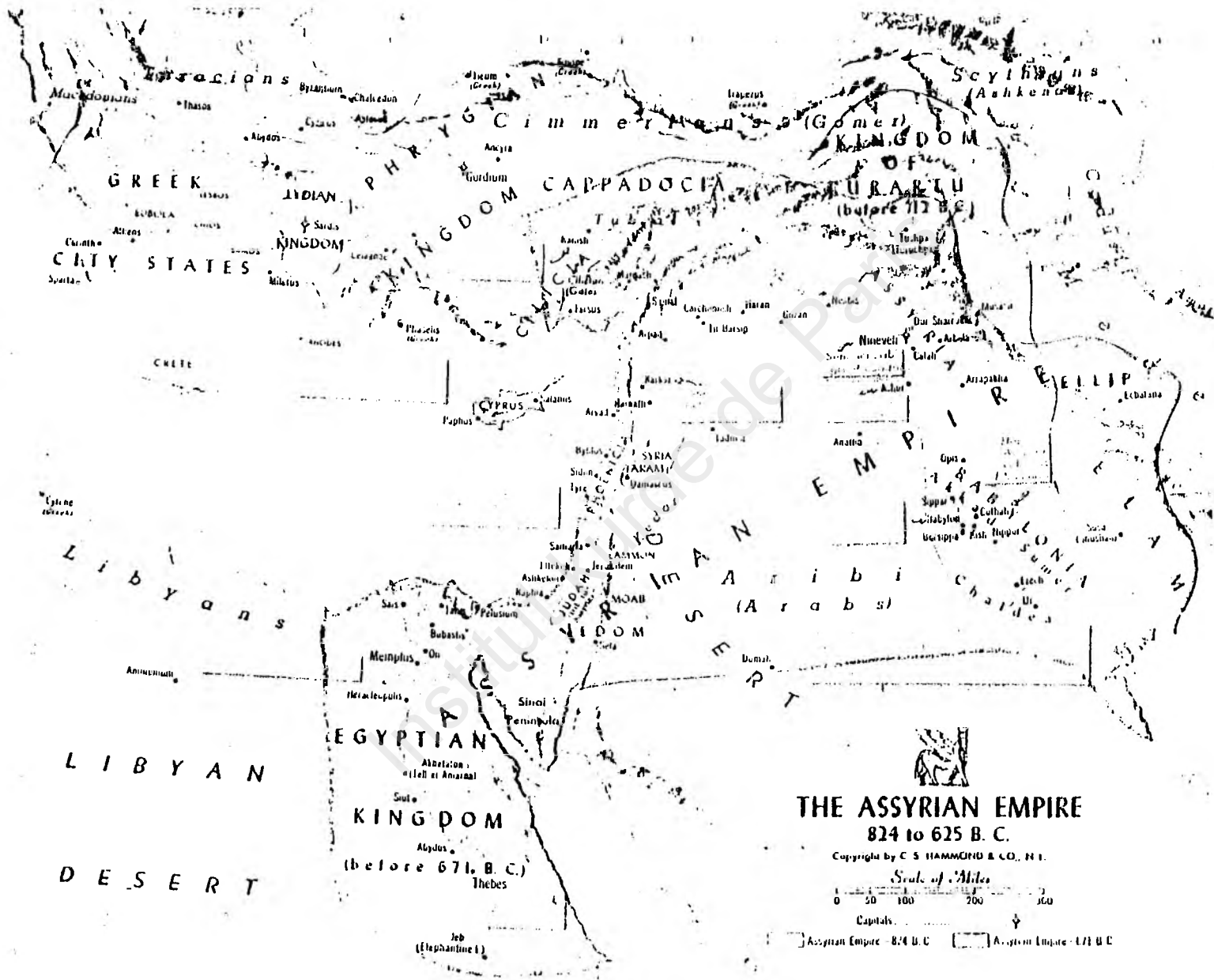
Liste et sources des cartes

<u>Carte.</u>	<u>Pages</u>
1 - <u>L'Empire Assyrien -824-625 av. J.C.</u> (The settlement of the Assyrians - A work of humanitarian and appeasement; league of Nations, questions, 5, Geneva, 1935, Information section, 48p, p.47).	CLI
2 - <u>L'expansion de l'Eglise nestorienne. (VIII<sup>o</sup>-XIV<sup>o</sup> siècle).</u> (Missel Chaldéen, l'Eglise Assyro-chaldéenne, sa liturgie, son histoire, Paris, pp.268-269, 4, rue Greuze).	CLII
3 - <u>Pays des Assyro-chaldéens nestoriens.</u> (Asahel Grant, les nestoriens ou les tribus perdues, traduit de l'anglais, Paris, lib. L.-R. Delay, 1848, en tête de l'ouvrage).	CLIII
4 - <u>Les régions d'Iran habitées par des Assyro-chaldéens : Ourmiah et Salamas.</u> (Dooman, G.M., Who are these Assyrians ? 1942, London, sans édition, p.84).	CLIV
5 - <u>La Chaldée à la veille de la Grande Guerre.</u> (Tfinkdji, Joseph - L'Eglise chaldéenne catholique, dans : "Annuaire pontifical catholique" de 1914, A. Battandier, Paris, 1914, Maison de la bonne presse, XVII <sup>o</sup> année, p.451).	CLV
6 - <u>Le pays Assyro-chaldéen en 1915.</u> (WIGRAM, W.A. - Our Smallest Ally, 1920, 1 <sup>o</sup> édition, Society for promoting christian knowledge (S.P.C.K.), en tête de l'ouvrage).	CLVI
7 - <u>Le pays Assyro-chaldéen en 1915.</u> (WIGRAM, W.A. Our Smallest Ally, trad. arabe. par T.S. BERMATA, Ed. Athra, 1983, Chicago, p.81).	CLVII
8 - <u>Le Proche Orient au début de la Grande Guerre.</u> (PICHON, Jean - Le partage du Proche-Orient, Peyronnet, Paris, 1938, croquis n <sup>o</sup> 1, entre pp.4-5).	CLVIII
9 - <u>Les frontières des accords interalliés de 1915-16-17.</u> (PICHON, Jean, op.cit., croquis n <sup>o</sup> 2, entre pp.92-93).	CLIX



<u>Carte.</u>	<u>Pages</u>
10 - <u>Les revendications Arméniennes, Assyro-chaldéennes, Grecques et Kurdes.</u> (PICHON, Jean, op.cit., croquis n°3, entre pp.172-173).	CLX
11 - <u>Carte Ethnographique et politique de la nation Assyro-chaldéenne.</u> (Namik, S.A. et Rustem N., la question Assyro-chaldéenne devant la Conférence de la Paix, 16 juillet 1919, Imp. Levé, Paris, p.16).	CLXI
12 - <u>Les renoncements successifs de la France dans le Levant par rapport à ce qui lui avait été attribué par les accords de 915-16.</u> (PICHON, Jean, op.cit, croquis n°4, entre pp.284-285).	CLXII
13 - <u>Le nouveau Proche-Orient.</u> (PICHON Jean. op.cit., croquis n°5, entre pp.372-373).	CLXIII
14 - <u>Carte Ethnographique du Vilayet de Mossoul, 1925.</u> (La question de Mossoul devant la Société des Nations, dans l'Asie Française, août-septembre, 1925, Paris, p.258).	CLXIV
15 - <u>Les postes militaires irakiens à Dairaboun lors du drame d'août, 1933.</u> (Stafford, R.S.H. (Lieutenant-colonel). The tragedy of the Assyrians. 1935, Allen and Unwin, London, p.149).	CLXV
16 - <u>Les lieux de la tragédie d'août 1933.</u> (Niniveh, Magazine, vol.VI, n°3, 1983, Berkeley, California, p.7).	CLXVI
17 - <u>Les provinces de Mossoul et d'Erbil au nord de l'Irak, l'extrême sud-est de la Turquie et le nord-ouest de l'Iran.</u> (Stafford, R.S.H., op.cit., dans le texte).	CLXVII
18 - <u>Croquis des villages où les Assyro-chaldéens montagnards furent installés en 1920-1933, au nord de l'Irak.</u> (Stafford R.S.H., op.cit., dans le texte).	CLXVIII
19 - <u>Le district de Rupununi, en Guyanne britannique, où la SDN projetait d'installer les Assyro-chaldéens en 1934.</u> (Carte accompagnant la communication du gouvernement britannique au comité de la SDN pour l'établissement des Assyro-chaldéens de l'Irak-SDN, 1934, série, P.S.D.N., VII, 11, dans le texte).	CLXIX

<u>carte</u>	<u>Pages</u>
20 - <u>Terrains réservés aux Assyro-chaldéens dans le Ghab syrien, 1935, SDN.</u> (L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement ; P.S.D.N., n°5, 1935, Genève, section d'information, activités de la S.D.N., dans le texte).	CLXX
21 - <u>Position des terrains réservés dans le Ghab syrien.</u> (L'établissement des Assyriens dans le Ghab syrien, SDN, 1935, op.cit., projet, p.28).	CLXXI
22 - <u>Surface équivalente sur le lac de Genève à celle des terrains réservés, dans le Ghab syrien, aux Assyro-chaldéens.</u> (Ibid, p.28).	CLXXII
23 - <u>Les foyers successifs des Assyro-chaldéens de 1915 à 1935.</u> (L'établissement des Assyriens, une oeuvre humanitaire et d'apaisement, op.cit., p.28).	CLXXIII



- L'Empire Assyrien 824 - 625 av. J.C.



1 CM POUR 600 KM

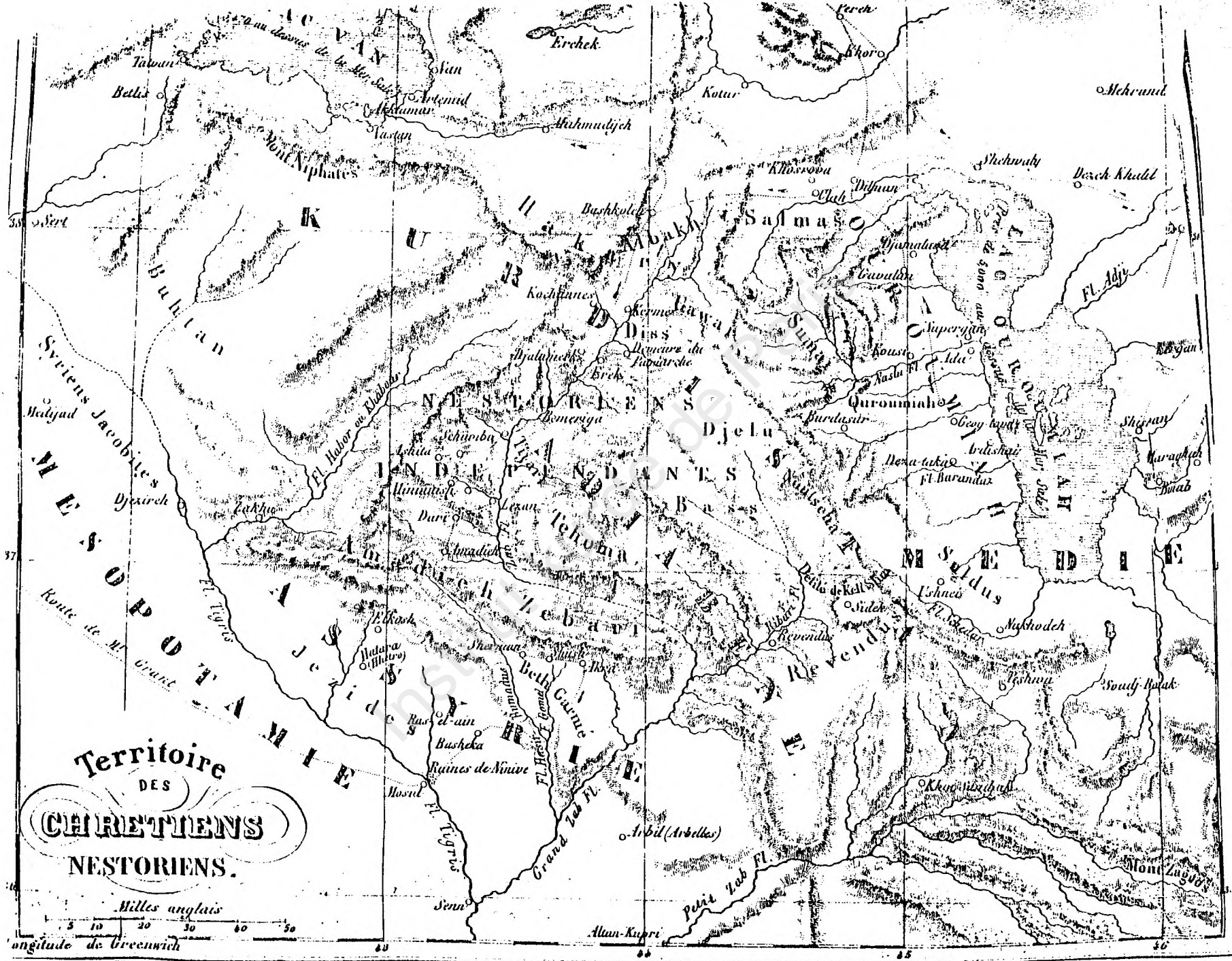


- Silencie-Citéaphon** : A' Kabra, Almi, Baïrayd, Beksiyé, Bedroun, Oskars, Mira, Karmi, Kashkar, Naher-Aldair, Mahora-Mashika, Mashkana, Nabrawan, Nifaz, Pérouz-Shapour, Rabba, Radan, Shan, Tihna, Zabi
- Beth-Aramayé** : Hormizd-Ashur, Karsh-Lédan, Mahrian-Qadaq, Kam-Hormizd, Shosh, Shonhar, Ain-Sefna, Beth-Baghsan, Dabar-Nihnan, Dabrona, Bethis, Hamitko, Hebihon, Mahr-Qari, Pehsar, Razmouna
- (Région des Araméens)** : Adhourton, Akhila, Amed (Diarbekir), Al-Riqqa, Arzous, Aizoun-Bethousan, Balad, Be-Zabdai (Djezre), Beth-Rahimsayé, Harraa, Kafir-Zimmar, Kanoush, Maktai, Mardin (Merda), Myfaragin, Qardo-Bohnan, Qoupe-Arzous, Ras-Al-Ain, Sindjar (Shaighar), Tabysiba
- Gandi-Shapour (Iran)** : Borazaa, Dava, Harbaghd, Lashourm, Mahzo-Aryous (Rawazig), Nijator, Shar-Ouri, Tabel
- Arbel (Erbil)** : Karsh-Malshan, Nahr-Kour, Oubla, Rima, Beth-Nouhadra, Hdatha (Hadiha), Ma'aliha, Dasaan, Marga, Taimna, Farnagouste
- Nahle (Turquie)** : Akp, Edesse (Urfa), Jérusalem, Mabbou, Malaisya, Moppouste, Tars
- Beth-Arabayé** : Hadjar, Hatt, Mashmahugh, Mazoun, Soqatra, Baïraa
- (Région des Arabes)** : Asakhar, Bahshapour, Dar-Abjard, Djour (Piroz-Abad), Kazroun, Mashkana-Qardo, Qish, Serznanh
- Mirkah (Karb-Sokh, Iraq)** : Ispahaa, Bilashbar, Dalbour, Masbedan, Nahawand, Shahré Zour
- Prat-Malshan (Basra, Iraq)** : Guelon (Kurdistan, Iran), Dilam (Kurdistan, URSS) et Maragha (résidence patriarcale, Azerbaïdjan)
- Momou (Ninive, Iraq)** : Kashan, Qoum
- La Cairé (Egypte) et Nicosie (Chypre)** : Aïlan, Arr-Rouh, Kardi, Wan, Wazang
- Damas (Syrie)** : Ooudastan (Bédai), Poustani, Sagastan, Zang, Haldé
- Dairan (Qatar), Sa'a (Yémen), et Nadjra (Yémen)** : Amoud, Da'barney, Omadoun, Derhens, Djarjan, Iba-Shear (Nishapour), Sarkhas, Shahr-Piroz, Marwahad, Toua
- Beth-Qarayé (Oman)** : Otrar, Boukhara
- Rivardashir (Iran)** : Otrar, Boukhara
- Mekoua (Hamadan, Iran)** : Otrar, Boukhara
- Samarqand (Ouzbékistan, URSS)** : Otrar, Boukhara
- Balk (Afghanistan)** : Otrar, Boukhara

**Répartition probable des métropolètes et de leurs évêchés à l'apogée de l'église d'Orient (8<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> siècle)**

- Engamal (Inde du Sud)** : Thana, Tabroban, Kalyan, Cranganor, Kottayam, Quilon, Trishur, Meïapoure
- Patna (Inde du Nord, Thibet)** : Gandispour, Dran-Tse, Lha-sa, Nyakith
- Kashgar (Turkistan chinois)** : Qamar, Akshu, Yarkand, Hotan, Kashan
- Beth-Tarkayé** : Tilia
- Nevelsk (Kirghistan, URSS)** : Pégou, Malacca, Sribusa (Palembang-Indonésie)
- Ayuttha et Kéou (Indochine)** : Cambaïk, Kayakha, Gbignutalas, Turfan, Qarashar, Altan
- Alamshik (Oughour, URSS)** : Touen-Houang, Kan-Tcheou, Si-Ning, Leang-Tcheou, Ling-Hou
- Soe-Tchéba (Kantou, Chine)** : Hai-Louen, Tchakan-Nou
- Ngou-Chan-Tim (Mandchourie, Chine)** : Fag-Chen, Ngan-Chan-Uen, Ho-Kien-Fou, Egragaa, Karakoroum, Hui-Pouen, Païling-Miao, Ts'ing-Tchéou, Cacan-fou, Tendou, Chang-ting-fou, Si-King, Tokto
- Hanbellé (Pékin, Sin-Chine du Nord, Mongolie Intérieure)** : Ning-ha, Ling-hou, Leang-tchéou, Si-ning, Kan-tchéou, Tchou-iché, Sarag
- Si-Ngoua-Fou (Miao, Chine du centre)** : Pua-Ying, Tchen-Kiang, Kang-ichéou, Kinké, Hang-cho, Yua-nan-fou (Iaci), Tch'eng-tou
- Yung-Tchéou (Nankin, Chine du Sud)** : Ts'iu-an-ichéou
- Kouang-Tchéou (Canton, Chine)** : Kyushu (Japon)
- Kyushu (Japon)** : Kyushu (Japon)

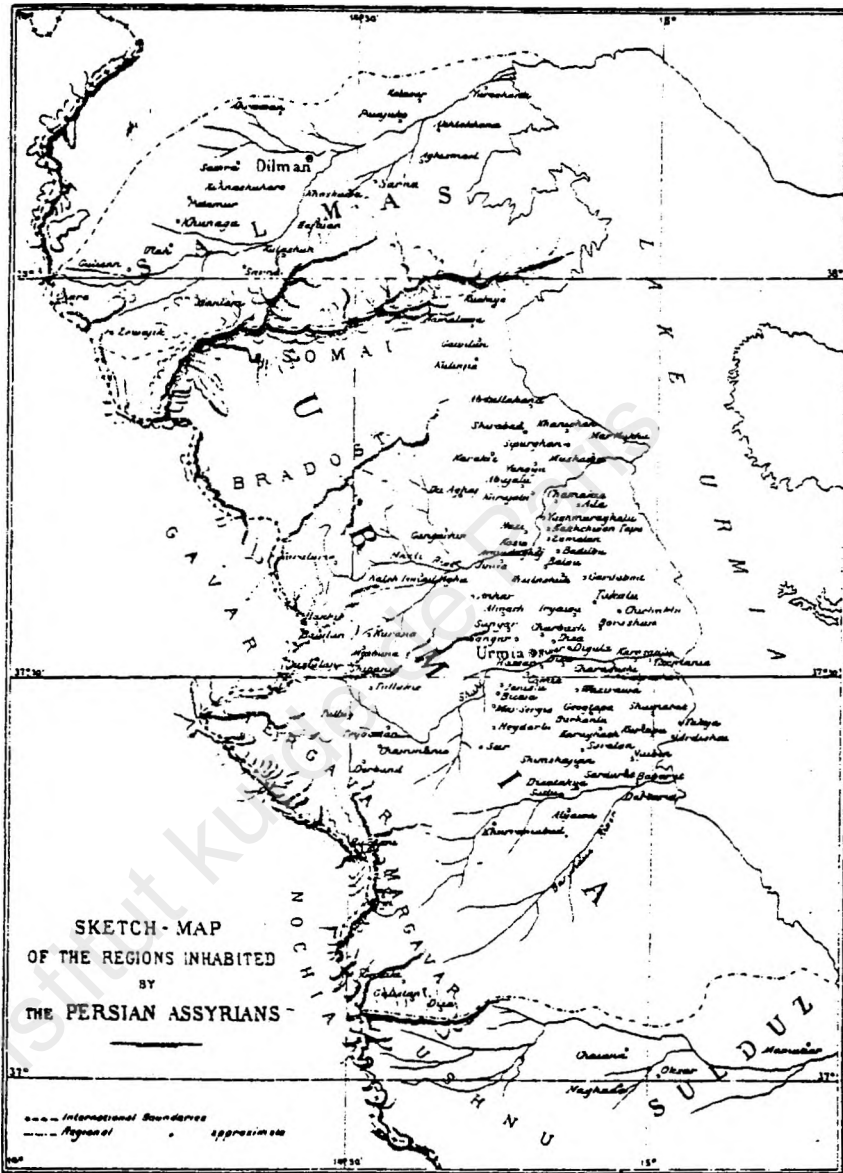
- L'expansion de l'Eglise nestorienne (VIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)



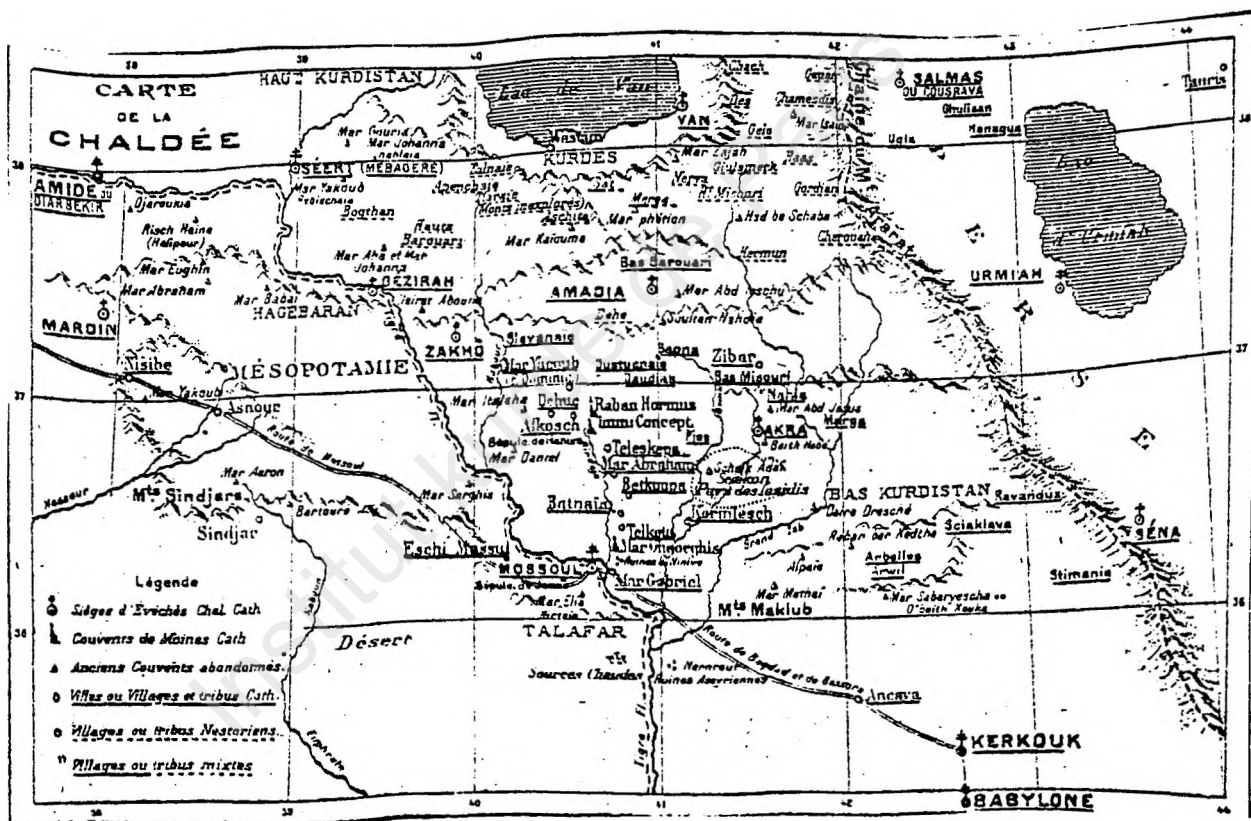
Territoire  
DES  
**CHRETIENS**  
NESTORIENS.

Milles anglais  
0 5 10 20 30 40 50  
Longitude de Greenwich

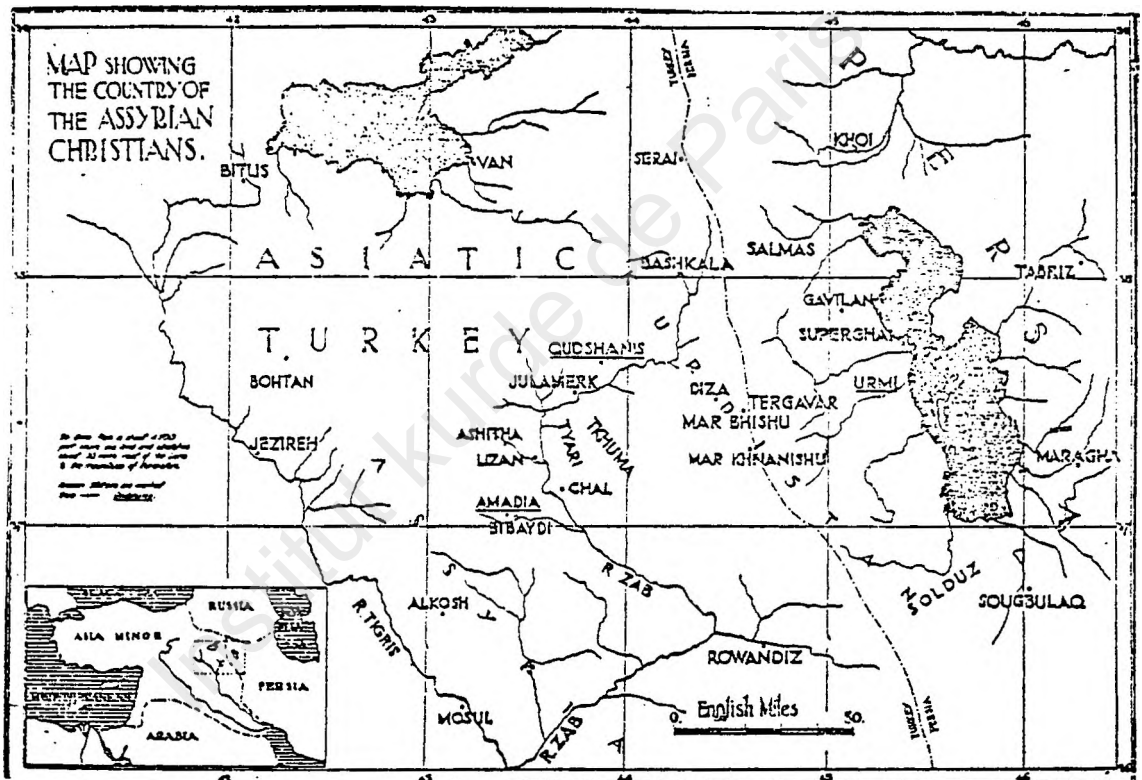
- Pays des Assyro-chaldéens nestoriens.



- Les régions d'Iran habitées par des Assyro-chaldéens : Ourmiah, Salamas, Soldous.

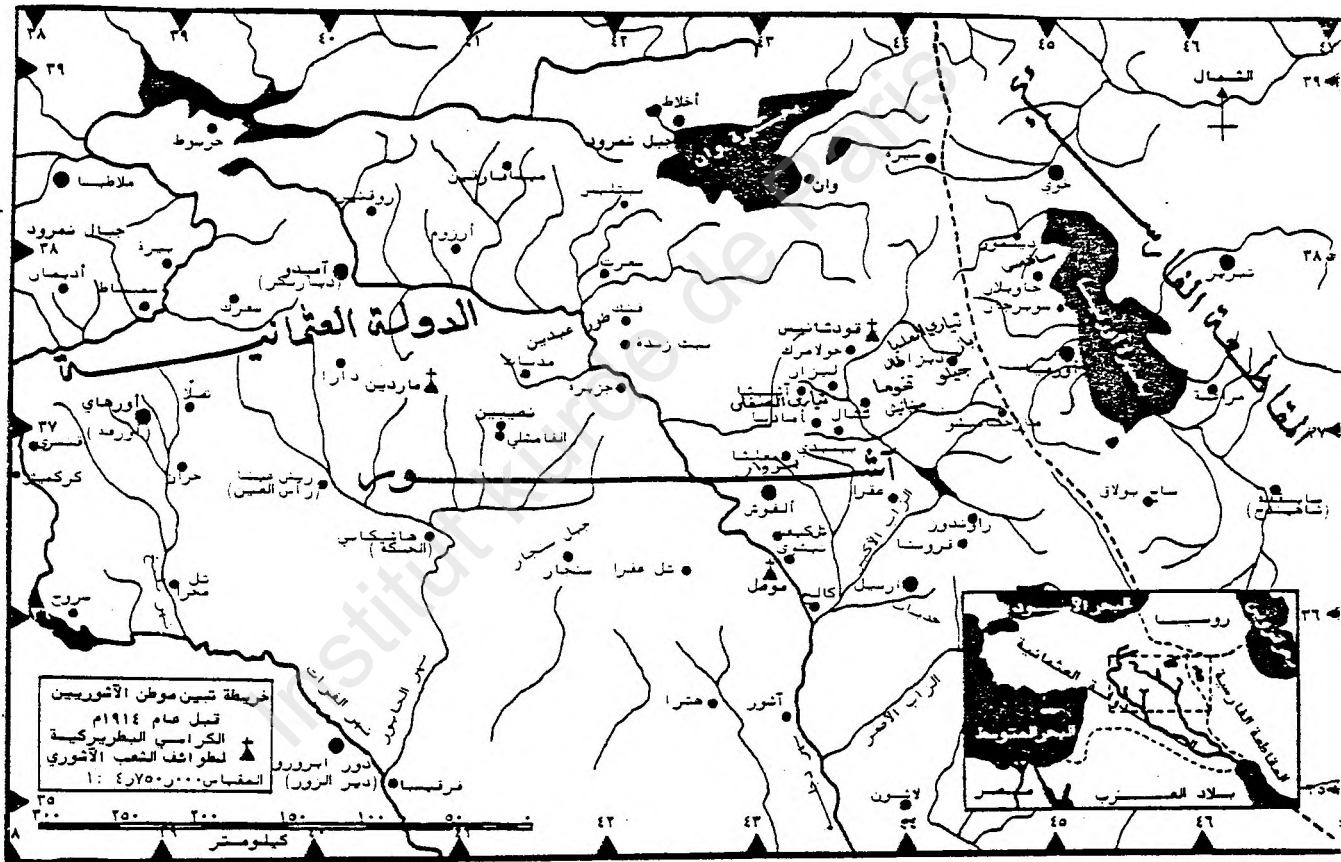


- La Chaldée à la veille de la Grande Guerre.



- Le pays Assyro-chaldéen en 1915.



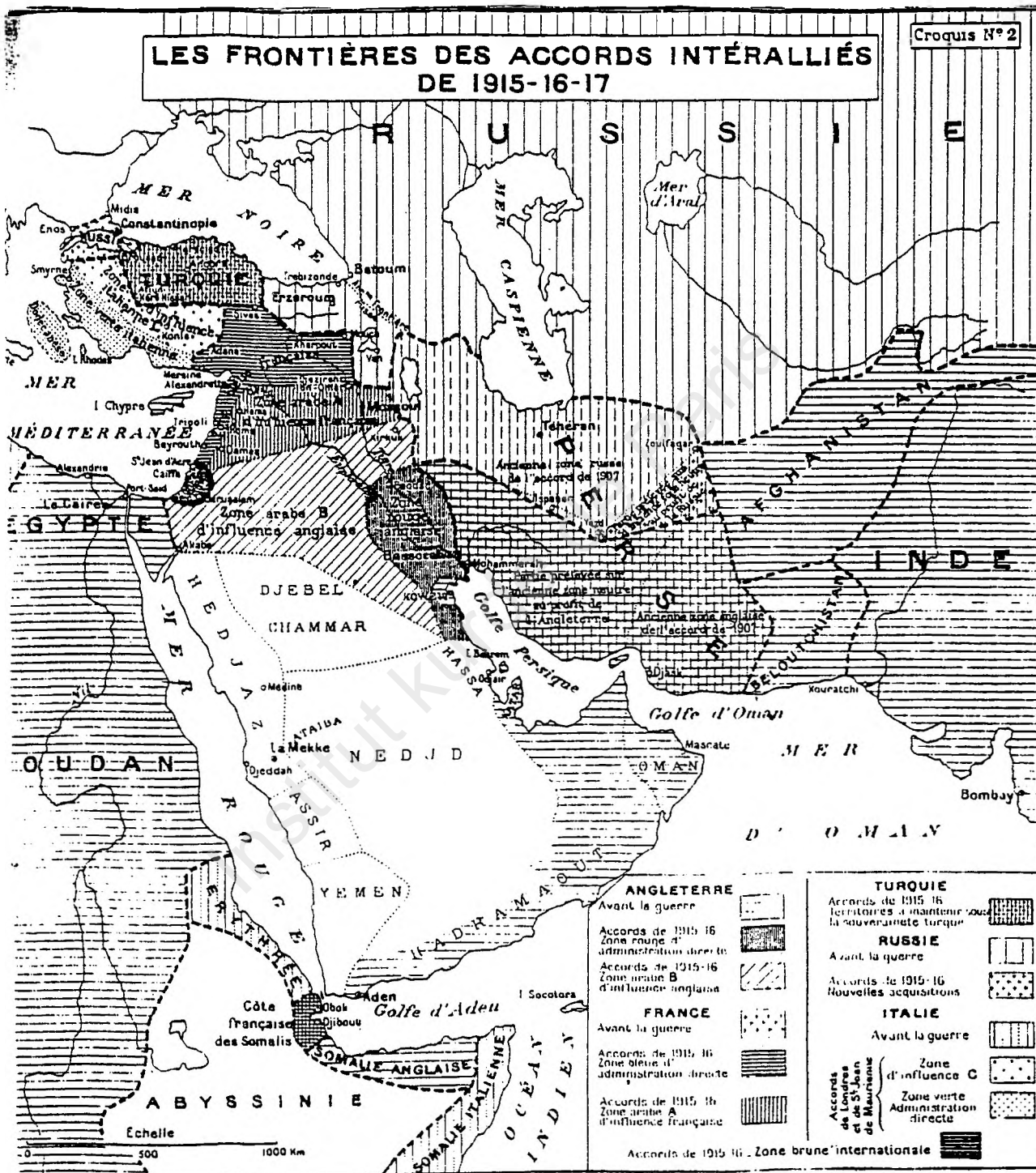


- Le pays Assyro-chaldéen en 1915.



- Le Proche-Orient au début de la Grande Guerre. Croquis n°1.

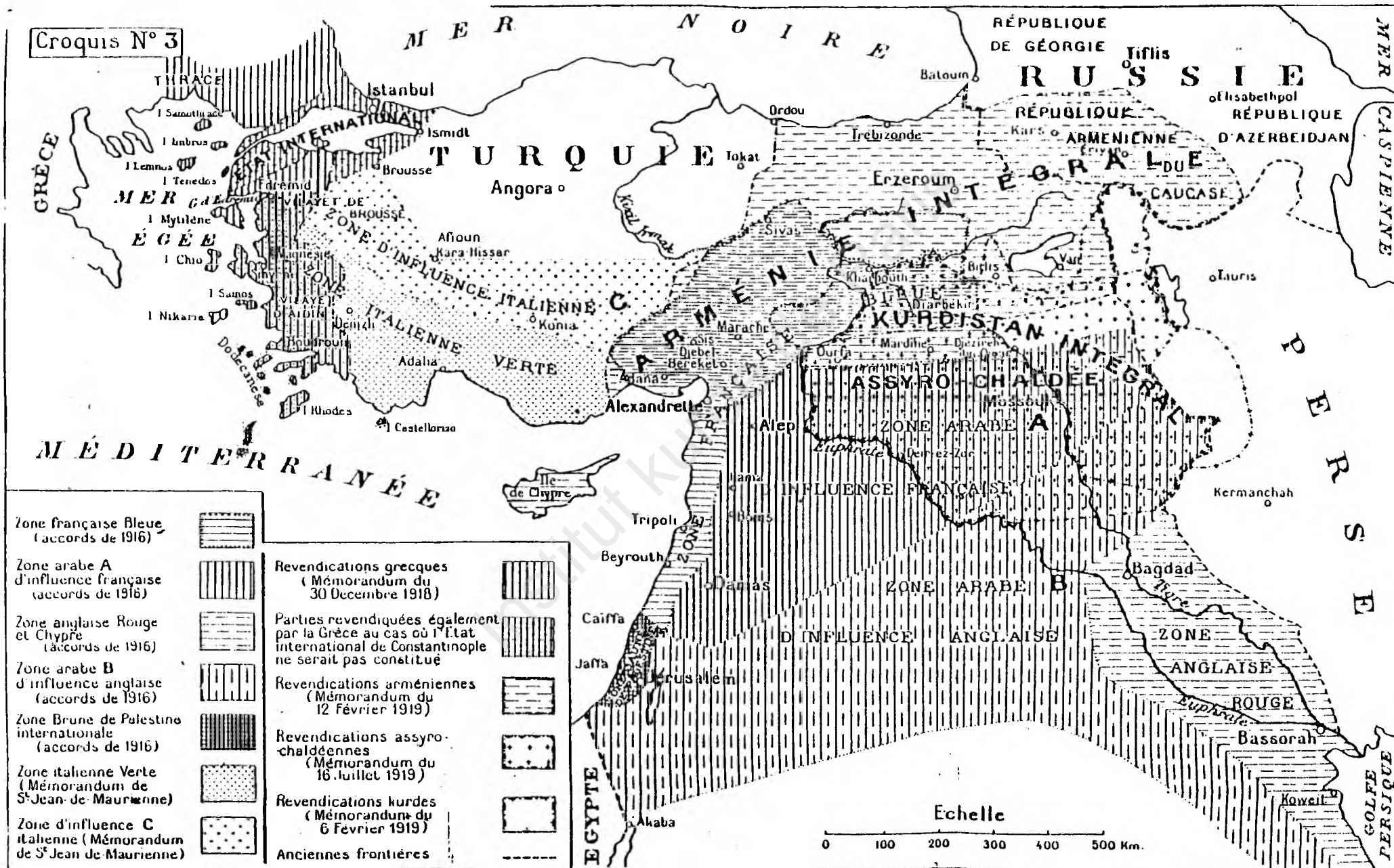
**LES FRONTIÈRES DES ACCORDS INTERALLIÉS DE 1915-16-17**



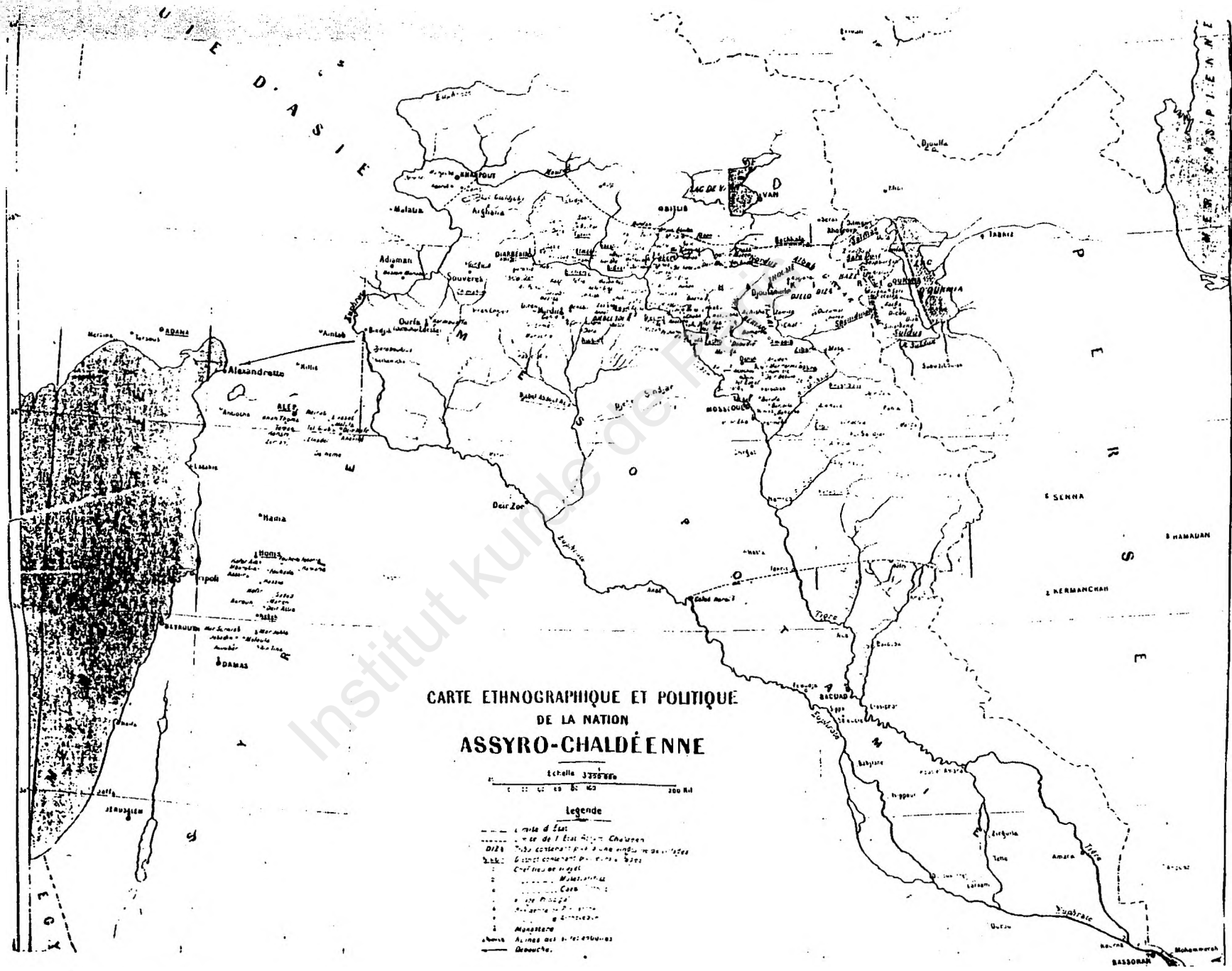
- Les frontières des accords interalliés de 1915-16-17. Croquis n°2.

# LES REVENDICATIONS

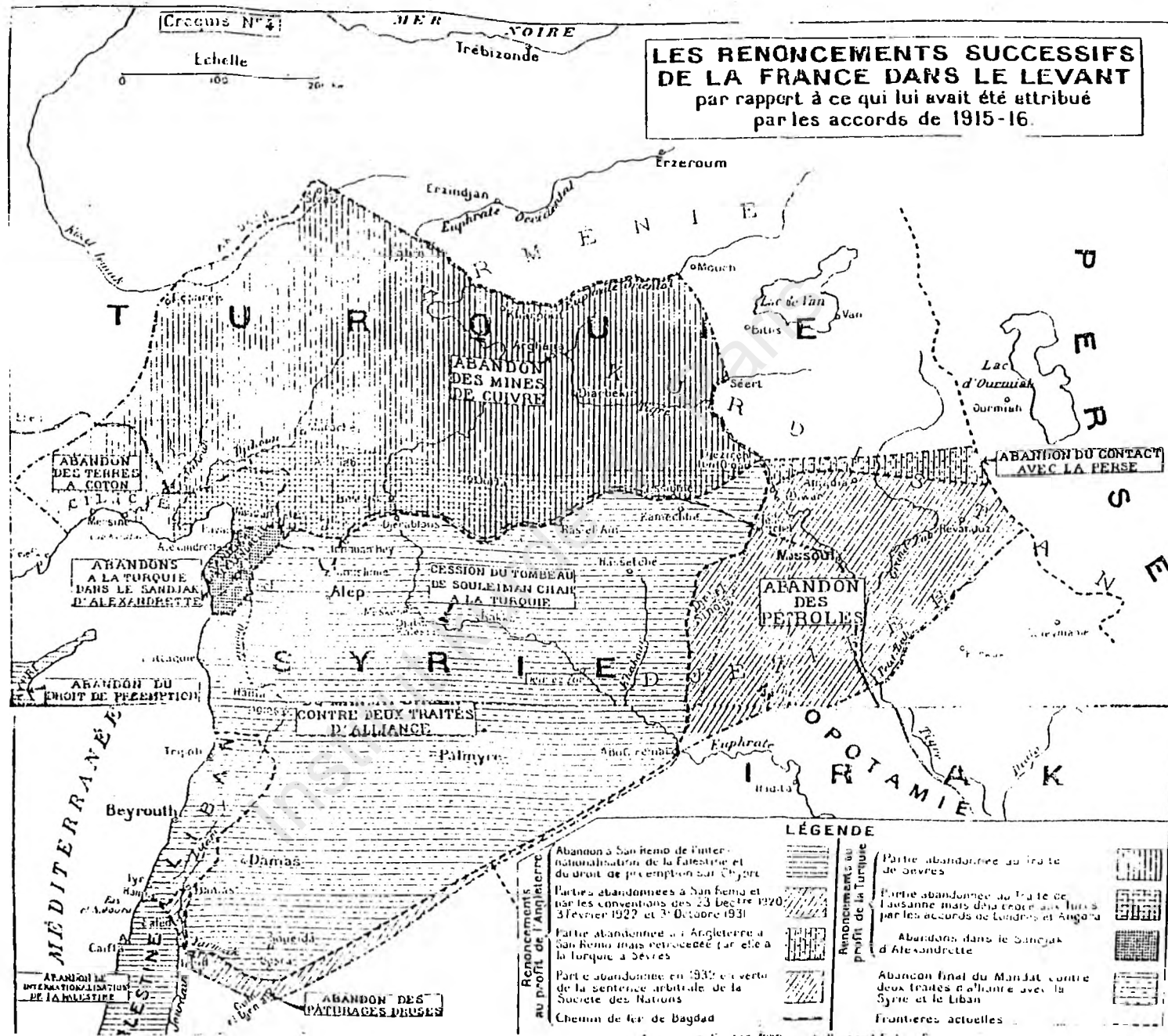
ARMÉNIENNES, ASSYRO-CHALDÉENNES, GRECQUES ET KURDES



- Les revendications Arméniennes, Assyro-chaldéennes, Grecques et Kurdes.



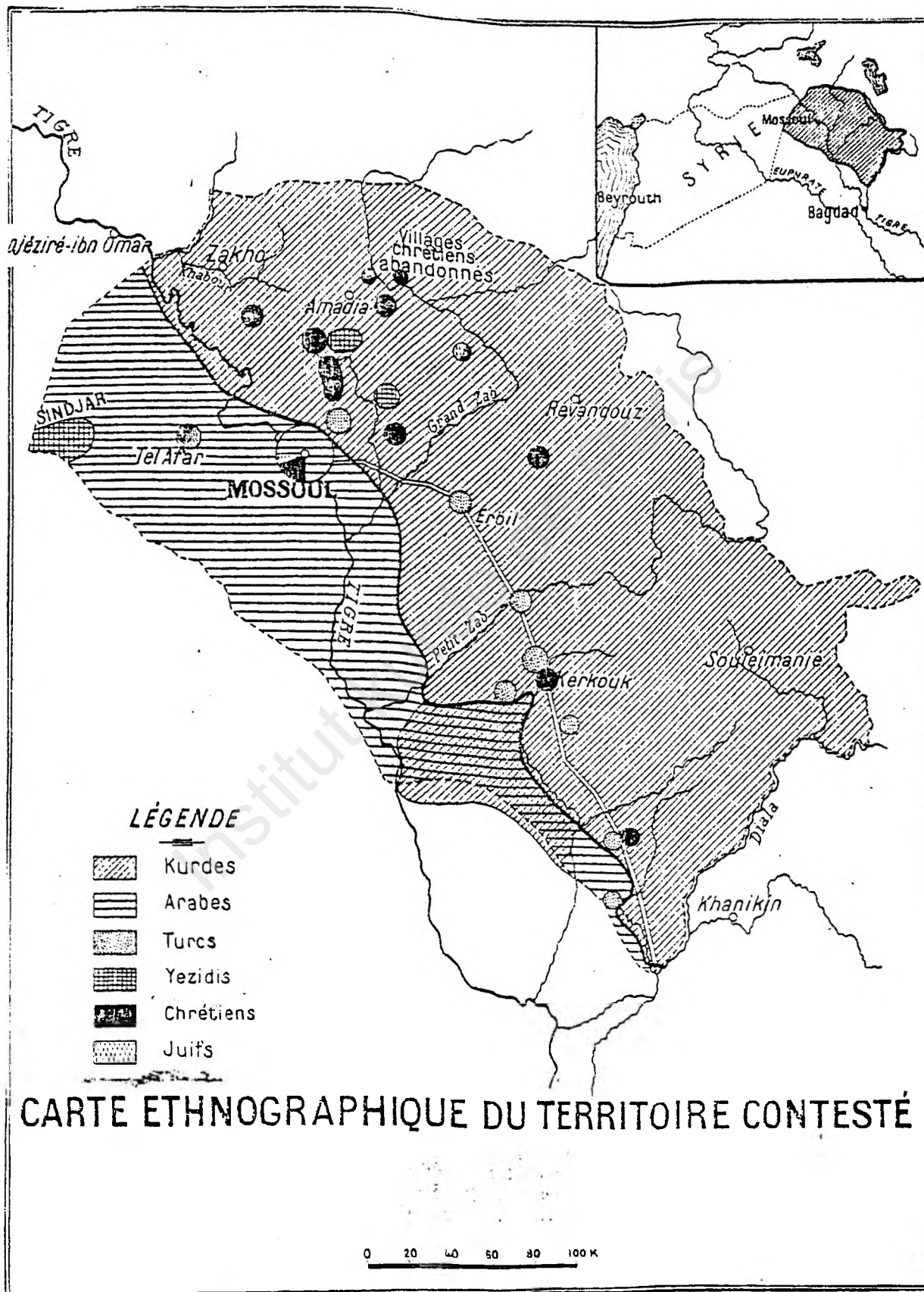
- Carte Ethnographique et politique de la nation Assyro-chaldéenne.



- Les renoncements successifs de la France dans le Levant par rapport à ce qui lui avait été attribué par les accords de 1915-16. Croquis N° 4.

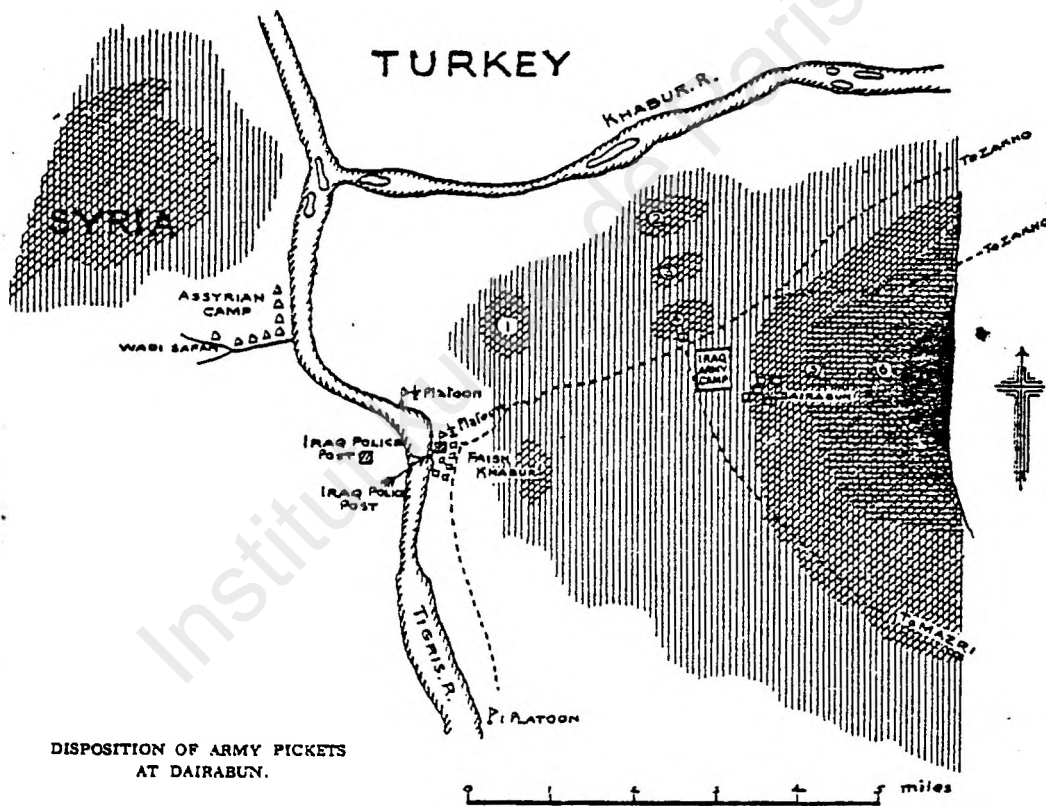


- Le nouveau Proche-Orient. Croquis n°5.



- Carte ethnographique du vilayet de Mossoul, 1925.





DISPOSITION OF ARMY PICKETS AT DAIRABUN.

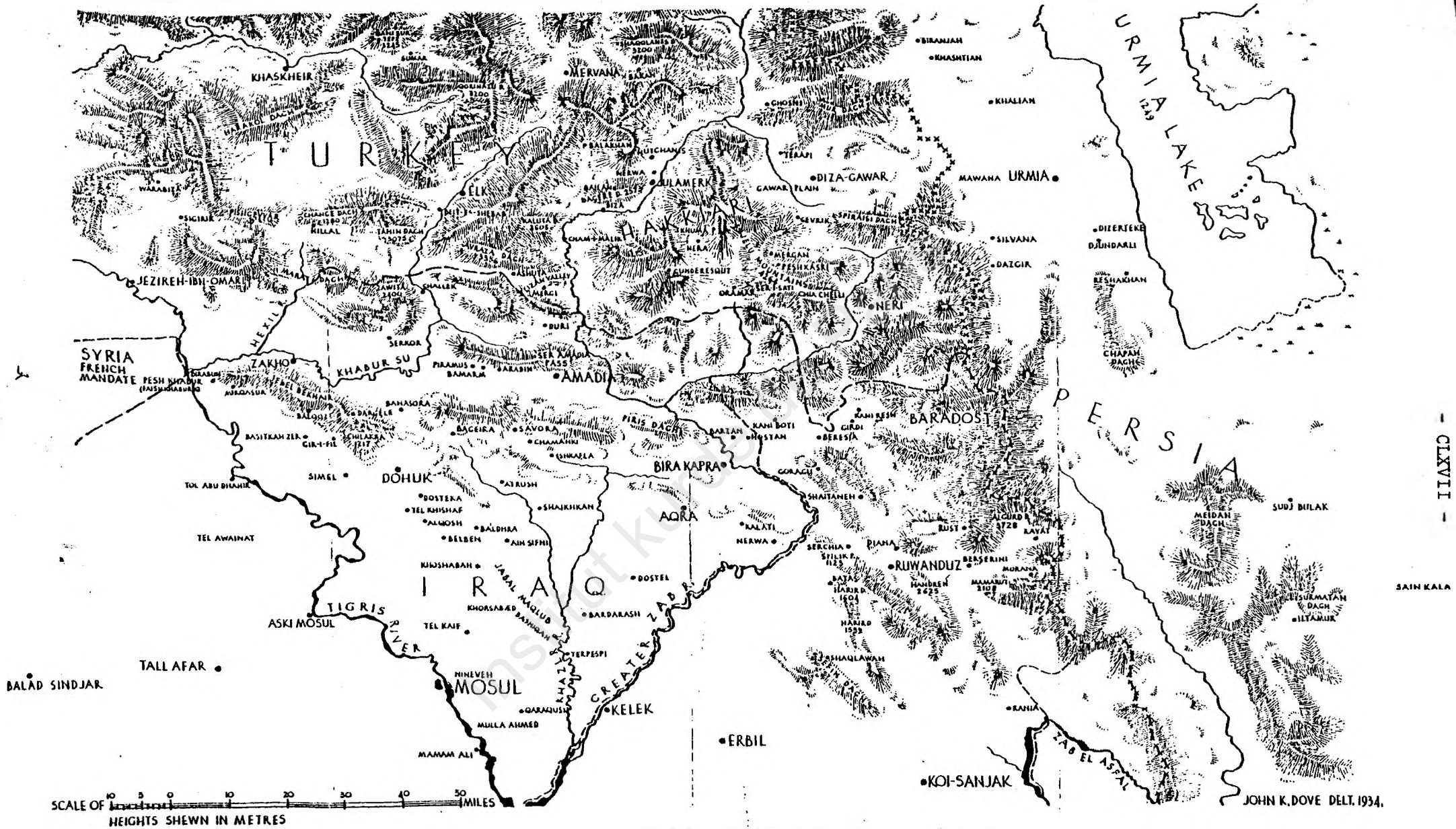
- Les postes militaires irakiens à Dairaboun lors du drame d'août, 1933.



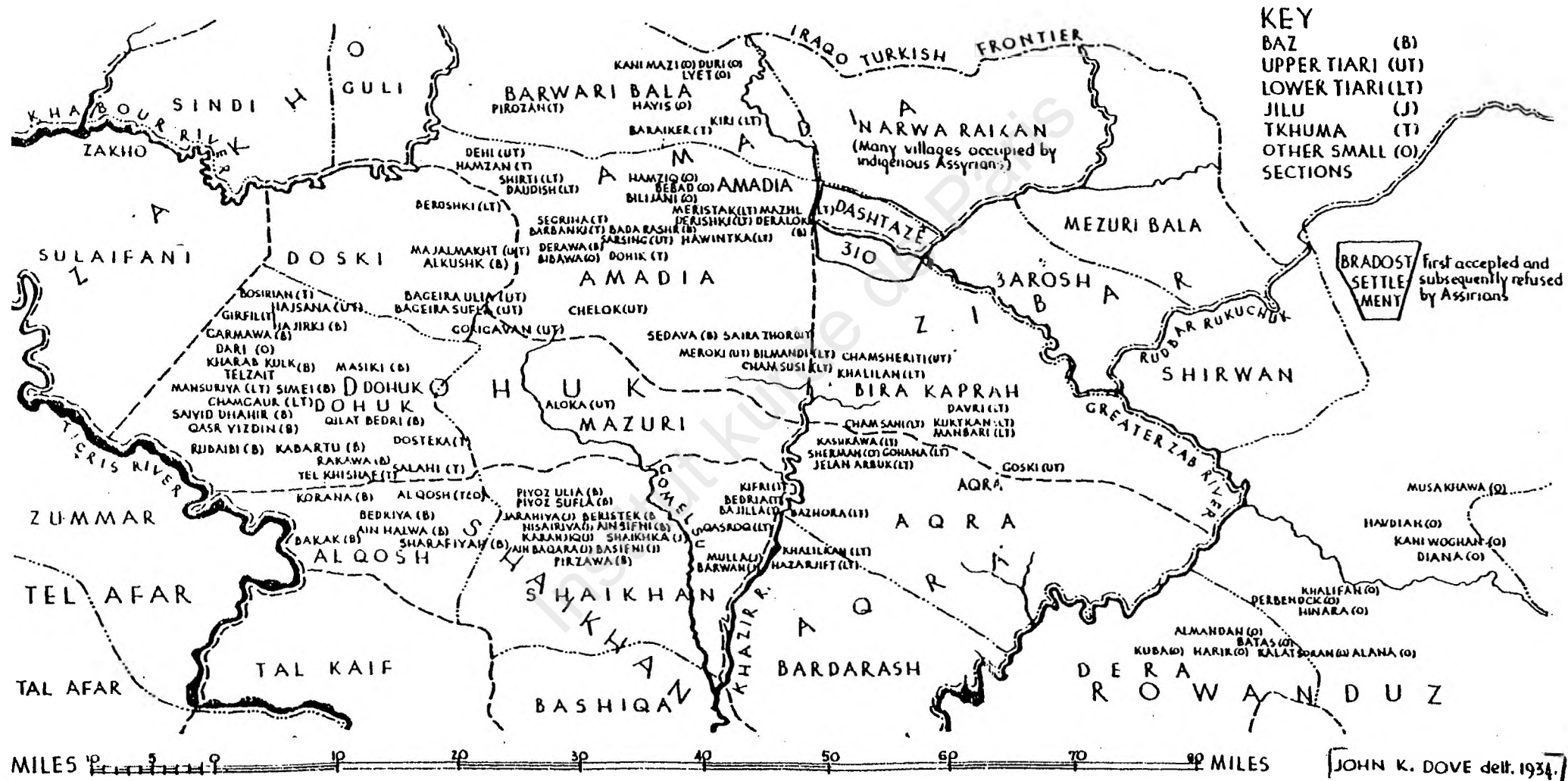
Area where Assyrians were massacred in August 1933.



- Les lieux de la tragédie d'août, 1933.



- Les provinces de Mossoul et d'Erbil au nord de l'Irak, l'extrême sud-est de la Turquie et le nord-ouest de l'Iran.



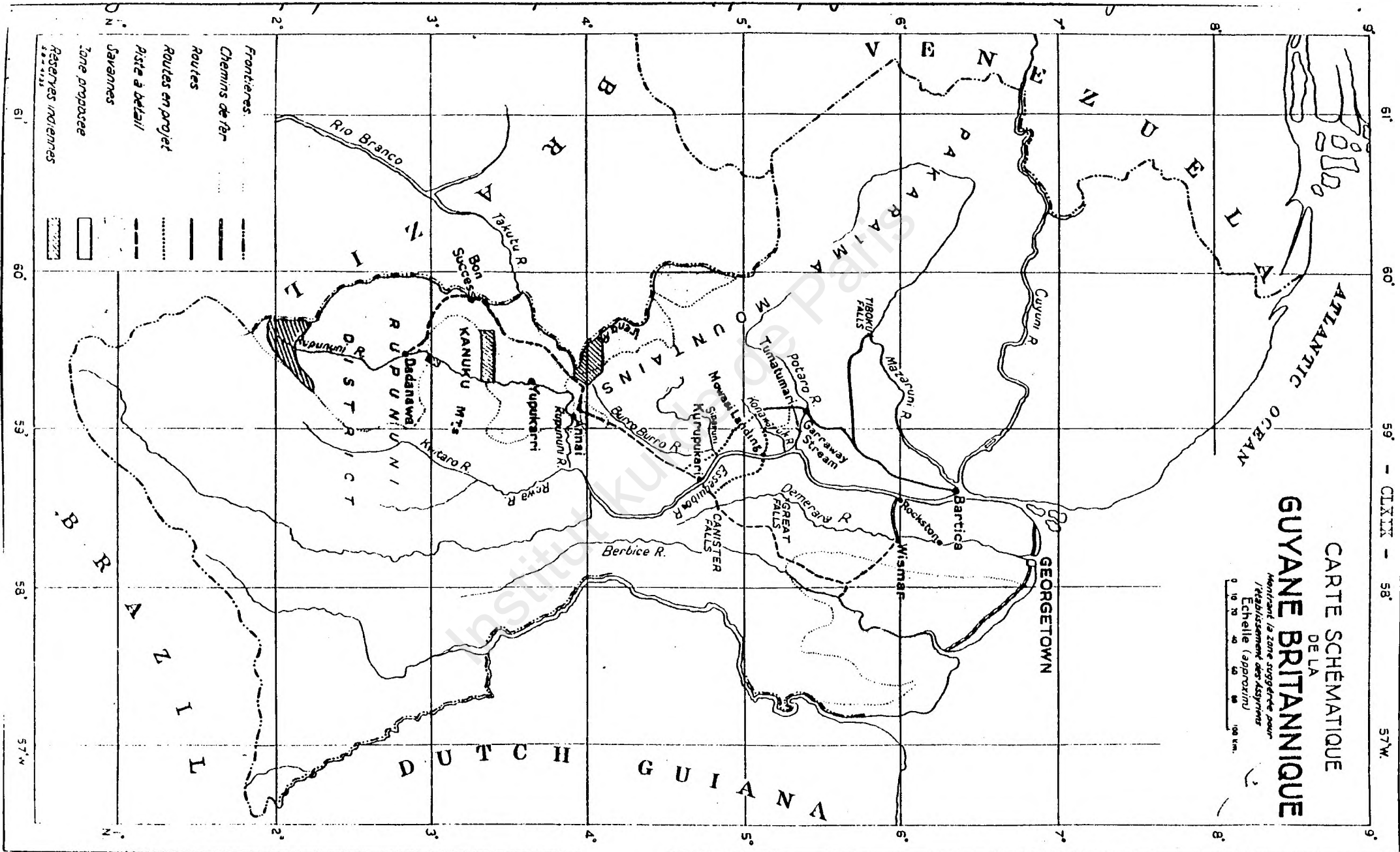
**KEY**

BAZ (B)  
 UPPER TIARI (UT)  
 LOWER TIARI (LT)  
 JILU (J)  
 TKHUMA (T)  
 OTHER SMALL (O)  
 SECTIONS

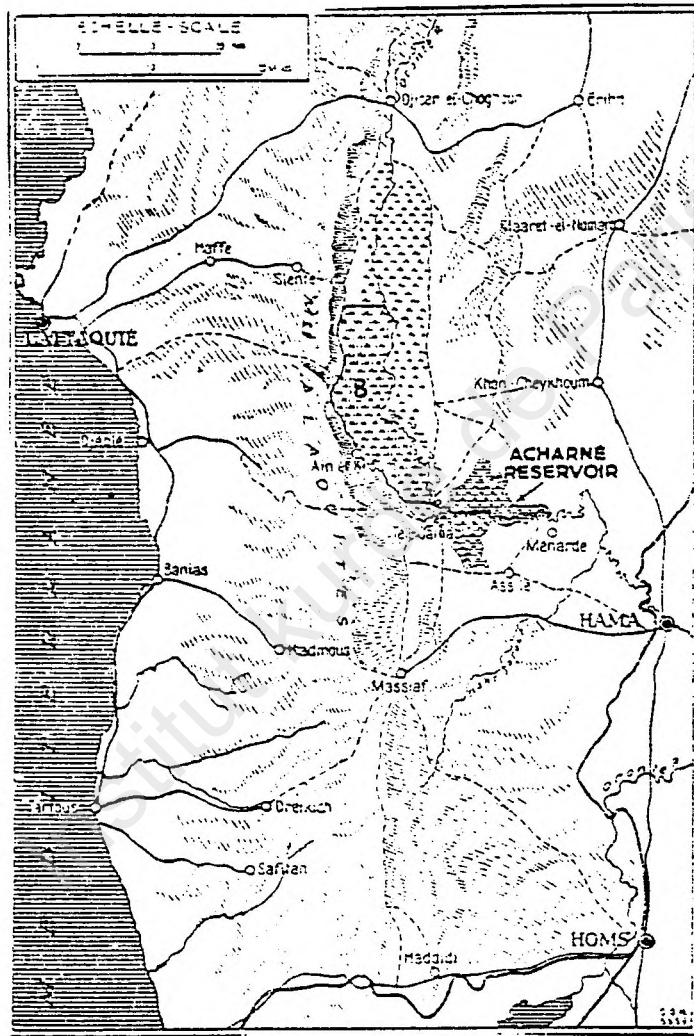
**BRADOST SETTLEMENT**  
 first accepted and subsequently refused by Assyrians

- Croquis des villages où les Assyro-chaldéens montagnards furent installés en 1920-1933, au nord de l'Irak.

[JOHN K. DOVE del. 1934.]

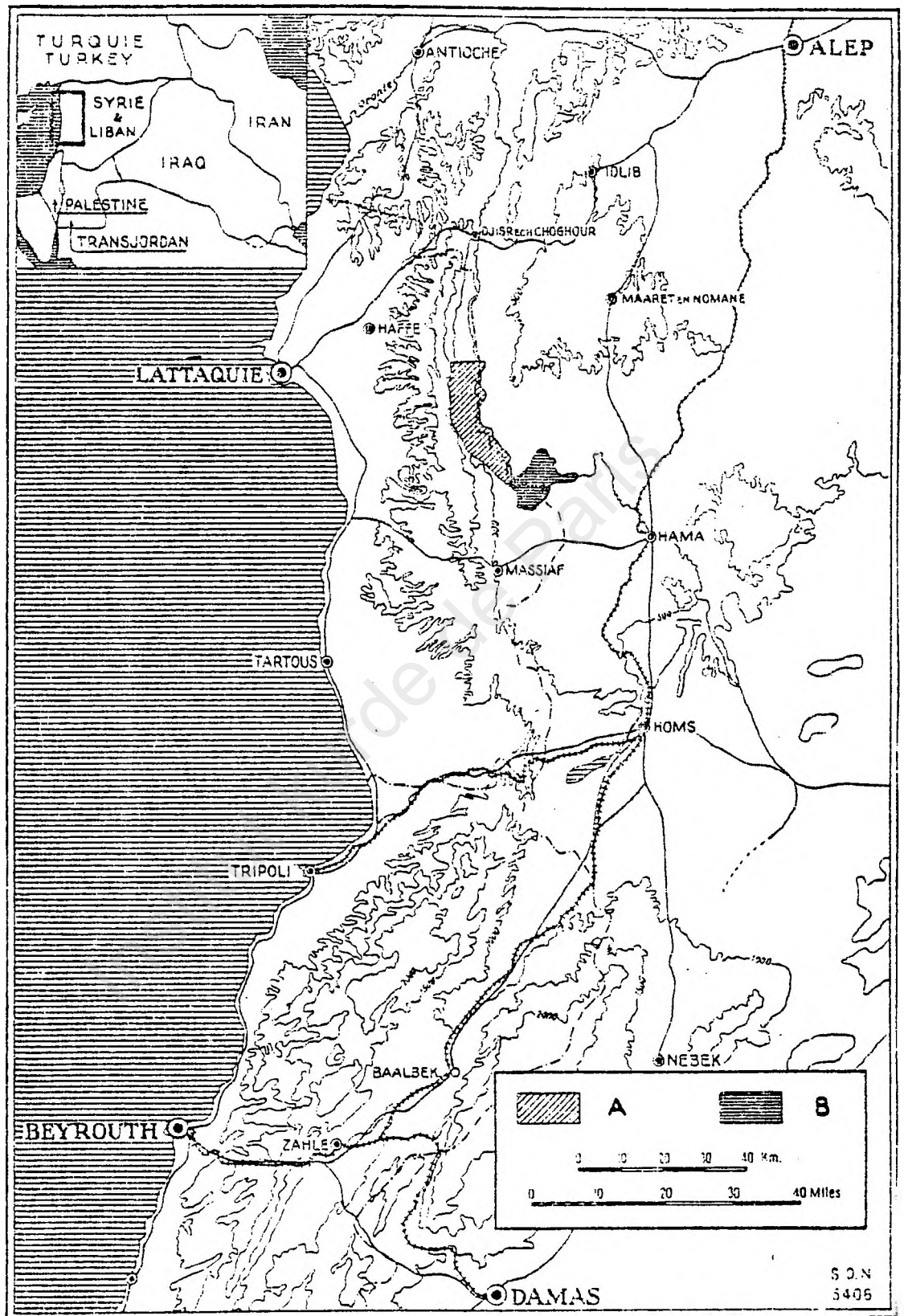


- Le district de Rupununi, en Guyane britannique, où la SDN projetait d'installer les Assyro-chaldéens en 1934.



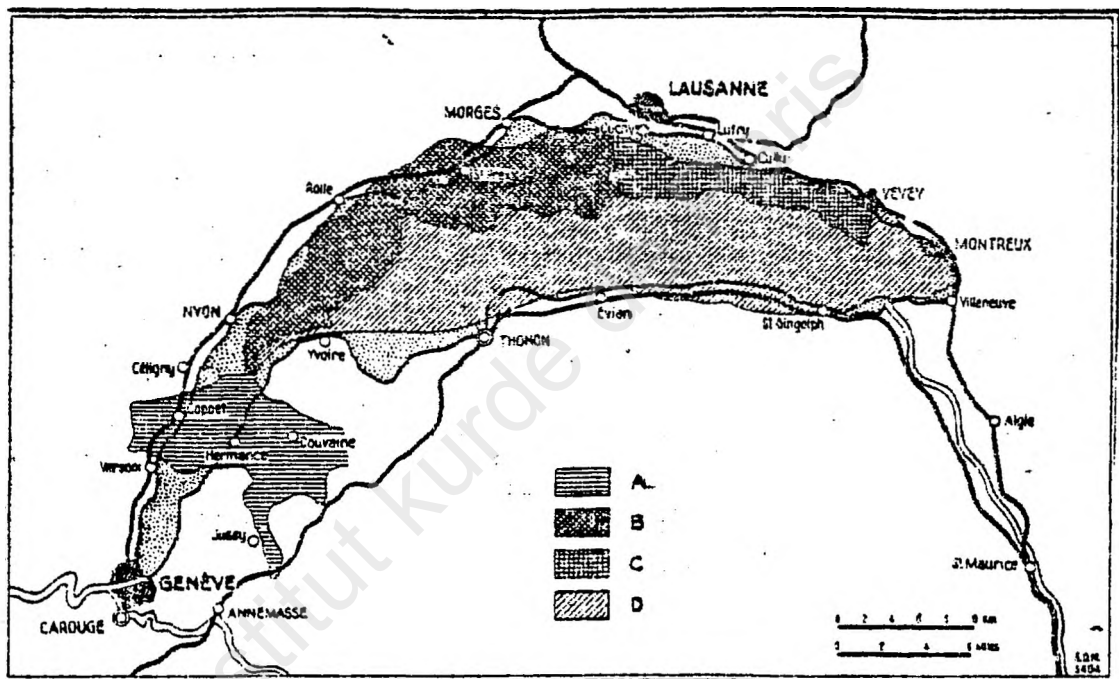
- Terrains réservés aux Assyro-chaldéens dans le Ghab syrien, 1935, SDN.

POSITION DES TERRAINS RÉSERVÉS (CARTE D'ORIENTATION).



- A Terrains réservés aux Assyriens.
- B Réservoir projeté.

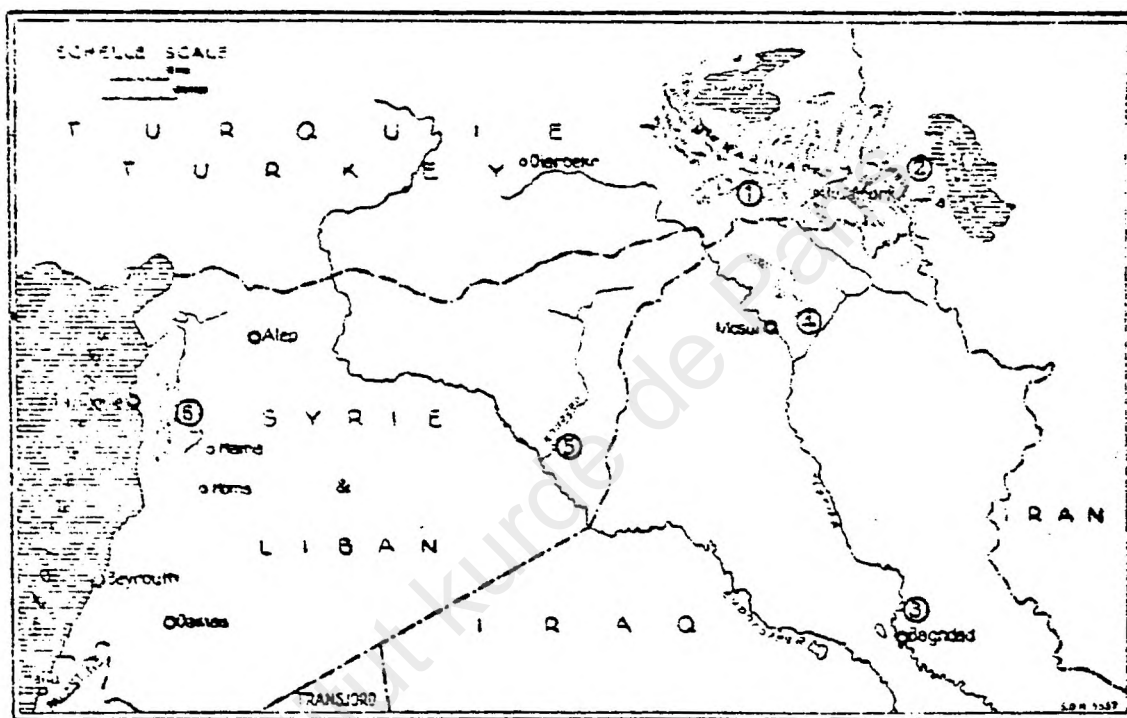
SURFACE ÉQUIVALENTE SUR LE LAC DE GENÈVE À CELLE DES TERRAINS RÉSERVÉS  
DANS LE GHAB.



- A Surface équivalente à celle du Réservoir d'Acharné (10.000 ha).
- B Surface équivalente à celle réservée aux Assyriens (15.000 ha).
- C Surface équivalente à celle des terrains réservés éventuellement aux Assyriens.
- D Surface équivalente à celle des terrains restant à aménager dans le Ghab.

- Surface équivalente sur le lac de Genève à celle des terrains réservés,  
dans le Ghab syrien, aux Assyro-chaldéens.





1. Foyer des Assyriens ottomans avant la guerre
2. Foyer des Assyriens en Perse avant la guerre
3. Camps des réfugiés assyriens 1918-20
4. Zone à l'intérieur de laquelle eut lieu une tentative d'établissement en Irak avant 1933
5. Lieu d'établissement provisoire dans le Khabour
6. Lieu d'établissement permanent des Assyriens

Les foyers successifs des Assyro-chaldéens de 1915 à 1935, SDN.

# LES ILLUSTRATIONS

(PHOTOGRAPHIES et PLANCHES)

---

C - LES ILLUSTRATIONS

Liste et sources des illustrations

<u>Fig.</u>		<u>Pages</u>
1 -	<u>Famille Assyro-chaldéenne du Hakkari, tribu Djélo.</u> (RICH, J.-Claudius, Narrative of a residence in Koordistan and on the site of ancient Niniveh, London, 1836, 2 vol., vol.II, dans le texte).	CLXXX
2 -	<u>Les monts Hakkari, lieux d'habitation des Assyro-chaldéens montagnards jusqu'en 1915.</u> (YONAN, Gabriele - Assyrer heute, Reihe pogrom, 1978, n°59, Hamburg und Wien, p.13).	CLXXXI
3 -	<u>Général Agha PETROS, (1880-1932) commandant en chef des troupes assyro-chaldéennes sur le front d'Ourmiah lors de la Grande Guerre, décoré par la France de la légion d'honneur et de la croix de guerre.</u> (MATVEJEW, J.P. - Asiriy'skij vopros vo vremja i posle pervaj mirovoi voiny (1914-1933), Moskva, 1968, trad. arabe, en tête de l'ouvrage).	CLXXXII
4 -	<u>Patriarche Mar Benyamin SHIMOUN XXI de 1903 à 1918.</u> (MATVEJEW, K.P.- op.cit, trad. arabe, p.50).	CLXXXIII
5 -	<u>Un groupe de guerriers Assyro-chaldéens de Targavar qui protégeaient la frontière nord-ouest de la Perse, 1917.</u> (Werda, E. Joel, the flickering light of Asia, 1924, Jersey city, publié par l'auteur, p.70).	CLXXXIV
6 -	<u>Surma KHANUM D'BAIT Mar SHIMOUN (1883-1975).</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.42).	CLXXXV
7 -	<u>Affiche du comité Américain de secours aux Arméniens, Syriens et Assyro-chaldéens, durant la Grande Guerre.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.32).	CLXXXVI
8 -	<u>Monument érigé à la mémoire des 14 000 Assyro-chaldéens morts sur le front d'Ourmiah pendant la guerre de 1914- 18, camp de Bäkübä, 1919.</u> (DUBOIS, georges, la question Assyro-chaldéenne, Paris, 1921, Imp.H. Maillet, p.22).	CLXXXVII
9 -	<u>Le camp des réfugiés Assyro-chaldéens de Bäkübä près de Bagdad, 1918-1920.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.53).	CLXXXVIII

<u>Fig.</u>		<u>Pages</u>
10	- <u>Au camp de Bākūbā, 1918.</u> (YONAN, Gabriele - op.cit., p.53).	CLXXXIX
11	- <u>Le camp des réfugiés Assyro-chaldéens de Mindan, Nord de l'Irak, 1920.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.55).	CLXXXX
12	- <u>Armoiries de l'Etat Assyro-chaldéen, tendance Chaldéenne Uniate, favorable à la France.</u> (L'Action Assyro-chaldéenne, N°2, février, 1921, Beyrouth, vicariat patriarcal Assyro-chaldéen de Syrie, Phot. Bibl.Nat., Paris).	CLXXXXI
13	- <u>Mgr. Emmanuel II THOMAS, patriarche Chaldéen Uniate de Babylone (1902-1947).</u> (Tfinkdji, Joseph - Annuaire Pontifical Catholique de 1914, A. Battandier, Paris, 1914, p.468).	CLXXX XII
14	- <u>Délégation Assyro-chaldéenne, d'obédience Nestorienne, à la Conférence de la Paix, conduite par Joel.E. WERDA, en compagnie de l'archevêque syrien Jacobite de Syrie Sévérius Ephrem BARSAUM.</u> (YONAN, Gabriele. op.cit., p.42).	CLXXX XIII
15	- <u>La presse britannique présente Surma Khanum D'BAIT Mar SHIMOUN comme la future Présidente de la République Assyro-chaldéenne, favorable à la Grande-Bretagne, décembre, 1919.</u> (FERRY, Jean (capitaine). Les Assyriens 1942, S.H.A.T., Vincennes, 1943, dans le texte).	CLXXX XIV
16	- <u>Mar Eshai SHIMOUN XXIII, dernier patriarche nestorien de la lignée héréditaire des Mar SHIMOUN.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.71).	CLXXX V
17	- <u>Le bataillon Assyro-chaldéen et la France.</u> (DUBOIS, Georges, op.cit., pp.11-12).	CLXXX VI
18	- <u>Emblème du bataillon Assyro-chaldéen, Deir-ez-Zor, 1921.</u> (YONAN, Gabriele. op.cit., p.77).	CLXXX VII
	- <u>Le bataillon Assyro-chaldéen lors de sa formation par la France, Deir-ez-Zor, 1921.</u> Au premier plan, capitaine A. HERIOT, commandant du bataillon et Malik CAMBAR. (Doc. Mme. Helen Malik WARDA).	CLXXX VIII

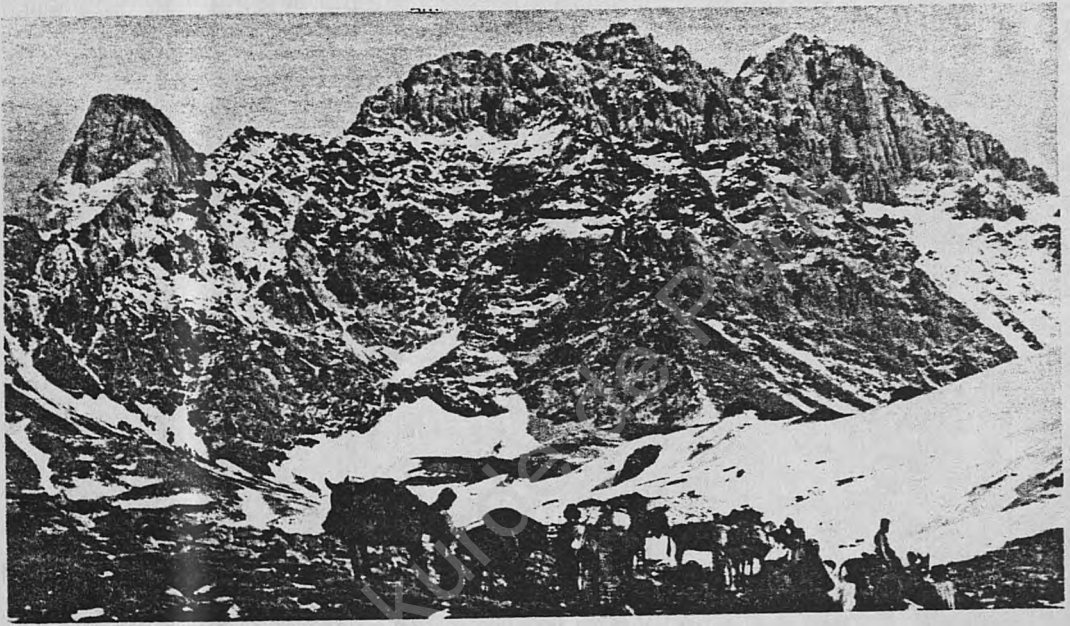
<u>Fig.</u>	<u>Pages</u>
19 - <u>Malik CAMBAR</u> . (Mme. Helen Malik CAMBAR).	CLXXXIX
20 - <u>Malik CAMBAR entraînant ses troupes, Deir-ez-Zor, 1921.</u> (Mme. Helen Malik WARDA).	CC
21 - <u>Lieutenant Bablo YACOUB (1889-1974), du bataillon</u> <u>Assyro-Chaldéen, Hassaké, Syrie.</u> (Documents personnels).	CCI
22 - . <u>Sergent Mikael NOYA au Djébel druze lors de l'insur-</u> <u>rection d'août-octobre 1925. A ses côtés, deux soldats</u> <u>Assyro-chaldéens. A gauche, Yosep d'Ourmiah, décédé à</u> <u>Rass el-Aïn en 1927. A droite, sergent Satrak d'Ourmiah,</u> <u>décédé à Hassetché en 1928.</u> (Documents M. Mikael NOYA).	CCII
23 - . <u>Mikael NOYA promu Sergent de carrière. Démir -Kapou,</u> <u>Haute-Djézireh, 1927.</u> (Documents M. Mikael NOYA).	CCII
24 - . <u>La caserne française de Hassetché en construction par</u> <u>le bataillon Assyro-Chaldéen, 1927-28. Le taureau ailé</u> <u>Assyrien incrusté des deux côtés du mur. Au milieu, en</u> <u>haut, le sergent de carrière, Mikael NOYA.</u> (Documents M. Mikael NOYA).	CCIII
25 - . <u>Membres du bataillon Assyro-chaldéen à Deir-ez-Zor lors</u> <u>des opérations de 1941. On reconnaît, au milieu le</u> <u>sergent de carrière Mikael NOYA, à droite, le Caporal</u> <u>SALIBA, à gauche, le soldat AHO.</u> (Documents M. Mikael NOYA).	CCIII
26 - <u>Assyrian levies, registre pour un emploi futur.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.58).	CCIV
27 - <u>Mar Eshai SHIMOUN XXIII, sa tante Surma KHANUM et</u> <u>Mar YUSUF, métropolitain de Shemsdinan, Irak, 1924.</u> (Luke, C.H. Mosul and its minorities, Martin HOPKINSON Co., 1925, London, p.101).	CCV
28 - <u>Capitaine Malik YACOU D'MALEK ISMAIL de la tribu Haut-</u> <u>Tyari.</u> (Dooman, M.G., Who are these assyrians ? 1942, London, sans édition, p.34).	CCVI
29 - <u>Lieutenant Malik Loco SCHLIMOUN de la tribu Tkhouma.</u> (Dooman, M.G., op.cit., p.35).	CCVII

<u>Fig.</u>	<u>Pages</u>
30 - <u>Exode des Assyro-chaldéens d'Irak et leur arrivée en Syrie, 1935.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.72).	CCVIII
31 - <u>Exode des Assyro-chaldéens d'Irak et leur arrivée en Syrie, 1935.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.72).	CCIX
32 - <u>L'habitat Assyro-chaldéen sur les rives du Khabour, 1935,</u> (FERRY, Jean, (capitaine) op.cit., dans le texte).	CCX
33 - <u>Assyro-chaldéen originaire du Hakkari, Khabour, 1936.</u> (FERRY, Jean (capitaine). op.cit., dans le texte).	CCXI
34 - <u>Paysans Assyro-chaldéens en costumes traditionnels devant leur habitat, Khabour, 1936.</u> (FERRY, Jean, (capitaine), op.cit., dans le texte).	CCXII
35 - <u>Photo d'école en Syrie, Khabour, 1937.</u> (YONAN, Gabriele, op. cit., p.73).	CCXIII
36 - <u>Officiers "Assyrian Levies" de la Royal Air Force (R.A.F.) Hanaidi, Irak, 1936.</u> On reconnaît de gauche à droite, Moshi YouKhana, Baijan Peko, Sheemy Shlimoun, Nimrod Khano. (The Assyrian observer, n°16, octobre, 1983, Kent, Slade Green, United-Kingdom, couverture).	CCXIV
37 - <u>Autorisation de déplacement délivrée par le conseil des Trustees, Tel Tamer, Khabour, 1940.</u> (YONAN, Gabriele, op.cit., p.74).	CCXV



NESTORIAN FAMILY FROM HAKKARI.  
of the Jela Clan

- Famille Assyro-chaldéenne du Hakkari, tribu Djélo.



- Les monts Hakkari, lieux d'habitation des Assyro-chaldéens  
' montagnards jusqu'en 1915.





GÉNÉRAL ACHA PETROS.

گنرال آخا پتروس

- Général Agha PETROS, (1880-1932) commandant en chef des troupes assyro-chaldéennes sur le front d'Ourmiah lors de la grande guerre, décoré par la France de la légion d'honneur et de la croix de guerre.



ܫܝܡܘܢ

ܩܘܪܝܢܘܨܐ ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ  
ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ ܕܩܘܪܝܢܘܨܐ

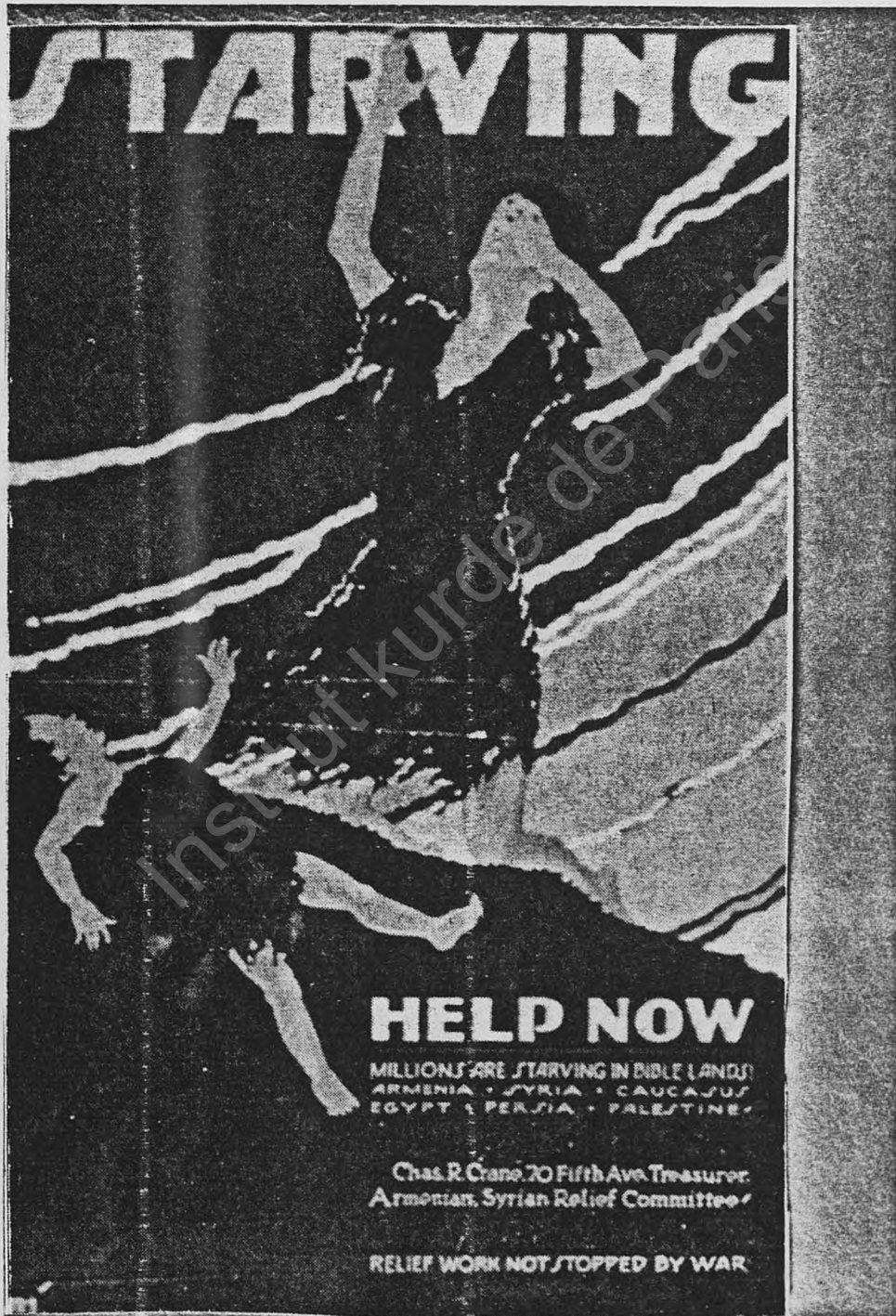
- Patriarche Mar Benyamin SHIMOUN XXI, (1903-1918).



- Un groupe de guerriers Assyro-chaldéens de Targavar qui protégeaient la frontière nord-ouest de la Perse, 1917.



- Surma Khanum D'BAIT Mar SHIMOUN. (1883-1975).

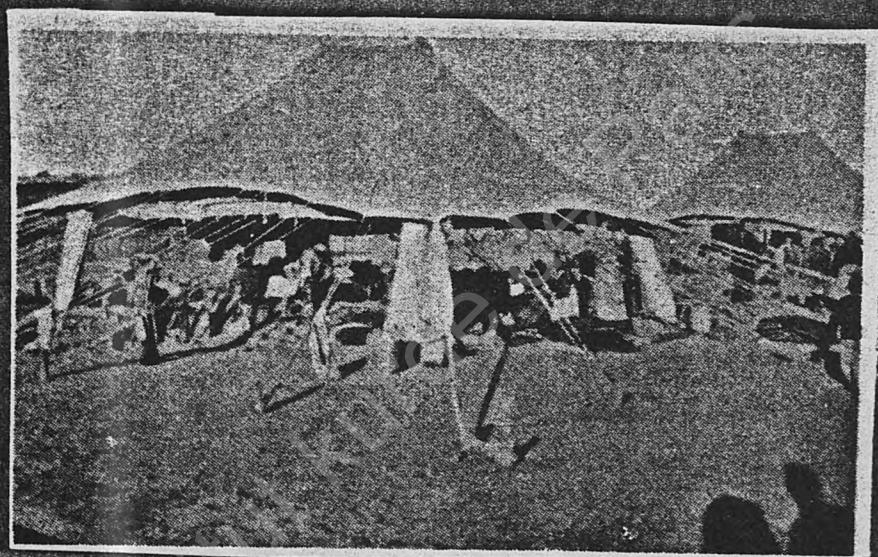


- Affiche du comité Américain de secours aux Arméniens, Syriens et Assyro-chaldéens, durant la grande guerre.

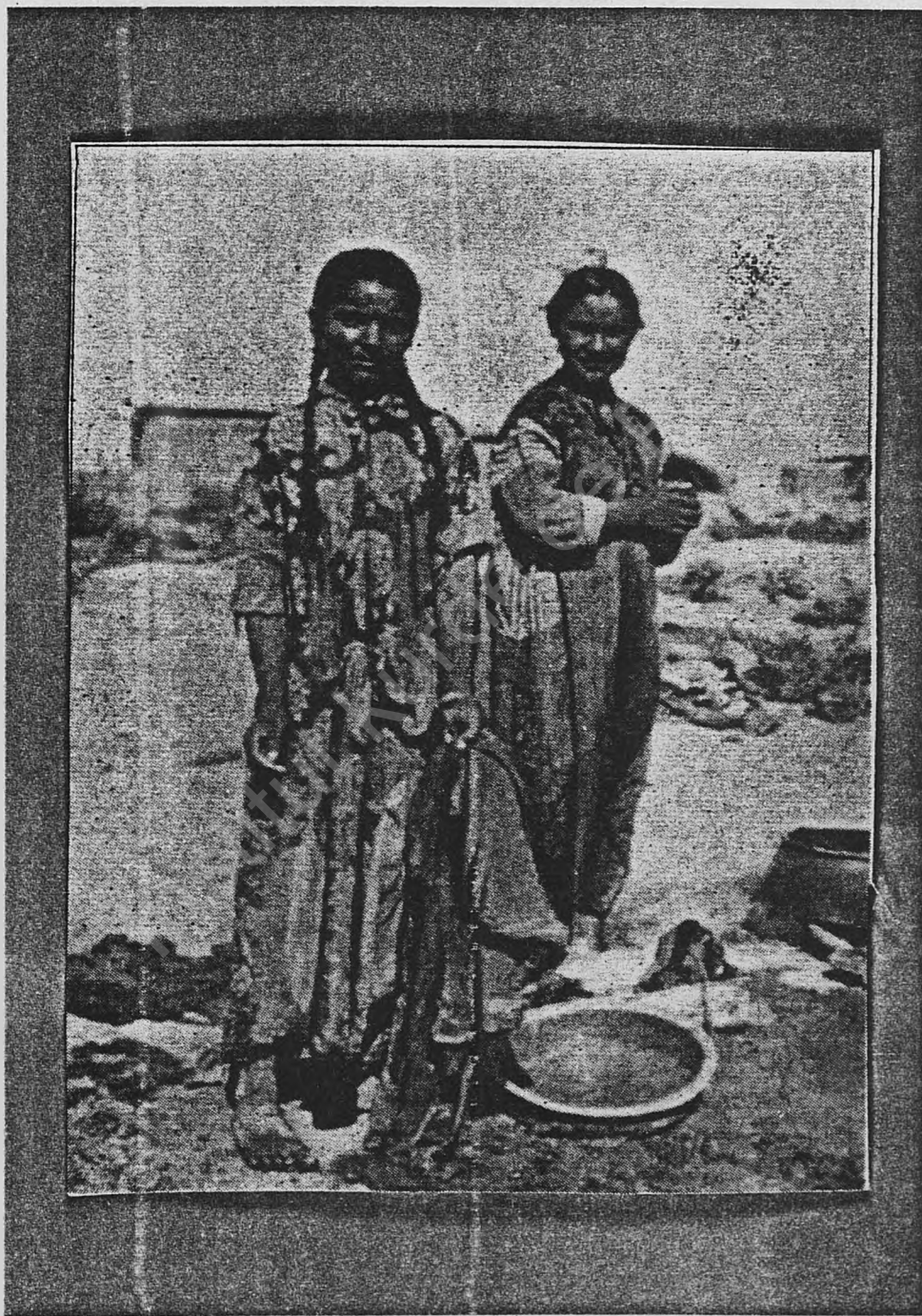


Ce qui subsiste de 14.000 Assyro-Chaldéens qui combattirent pour notre cause.  
(Mausolée élevé par le général АСНА ПЕТРОС.)

- Monument érigé à la mémoire des 14000 Assyro-chaldéens morts sur le front d'Ourmiah pendant la guerre de 1914-18, camp de Bâkûbâ, 1919.



- Le camp des réfugiés Assyro-chaldéens de Bākūbā,  
près de Bagdad, 1918-1920.

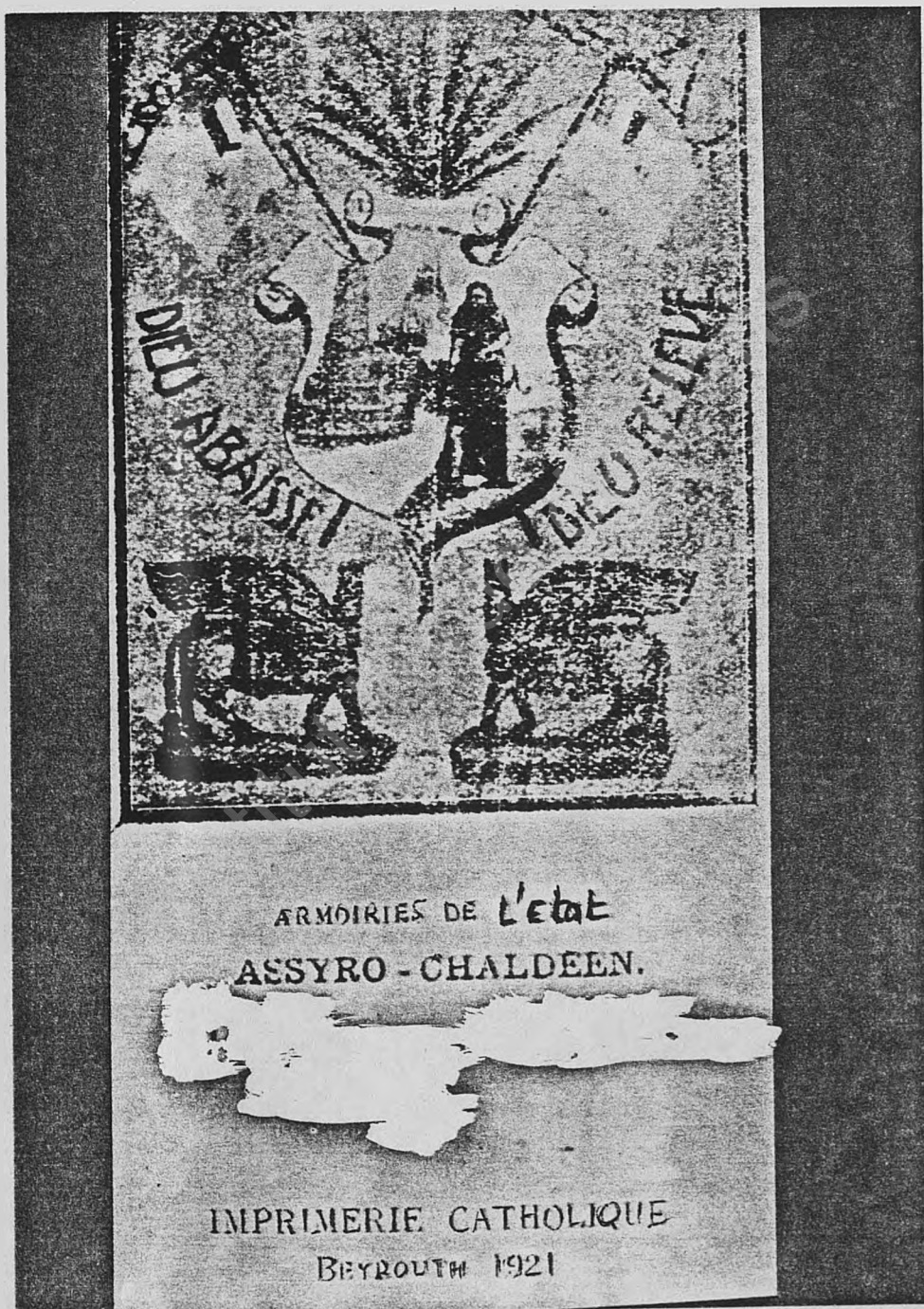


- Au camp de Bākūbā, 1918.





- Le camp de réfugiés Assyro-chaldéens de Mindan,  
nord de l'Irak, 1920.



- Armoiries de l'Etat Assyro-chaldéen, de tendance Chaldéenne Uniate, favorable à la France.



- Mgr. Emmanuel II THOMAS, patriarche Chaldéen Uniate  
de Babylone (1902-1947).



- Délégation Assyro-chaldéenne, d'obédience nestorienne, à la conférence de la paix, conduite par Joel. WERDA, en compagnie de l'archevêque syrien Jacobite de Syrie, Sévérius Ephrem BARSAUM.



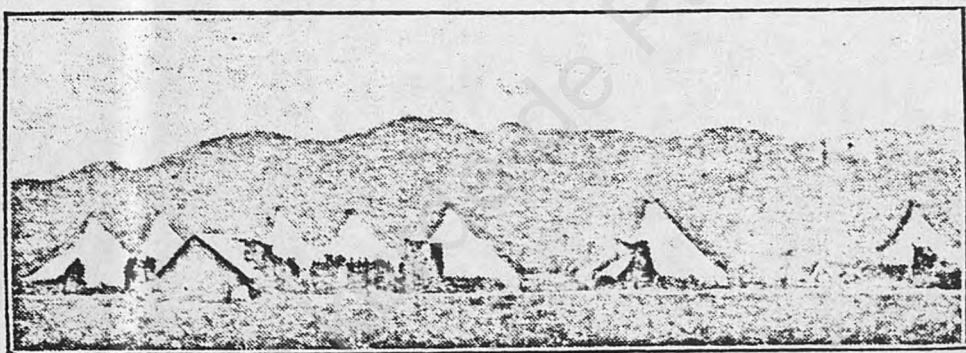
LADY SURMA, of Assyria, faces the prospect of becoming the first woman president of a republic. She is expected to head the government of the new Assyrian nation as soon as the parliament of the territory recently assigned to the Assyrians by Great Britain is organized. The little republic will have about 10,000 square miles in the mountains of Kurdistan.

(Photograph from Underwood & Underwood.)

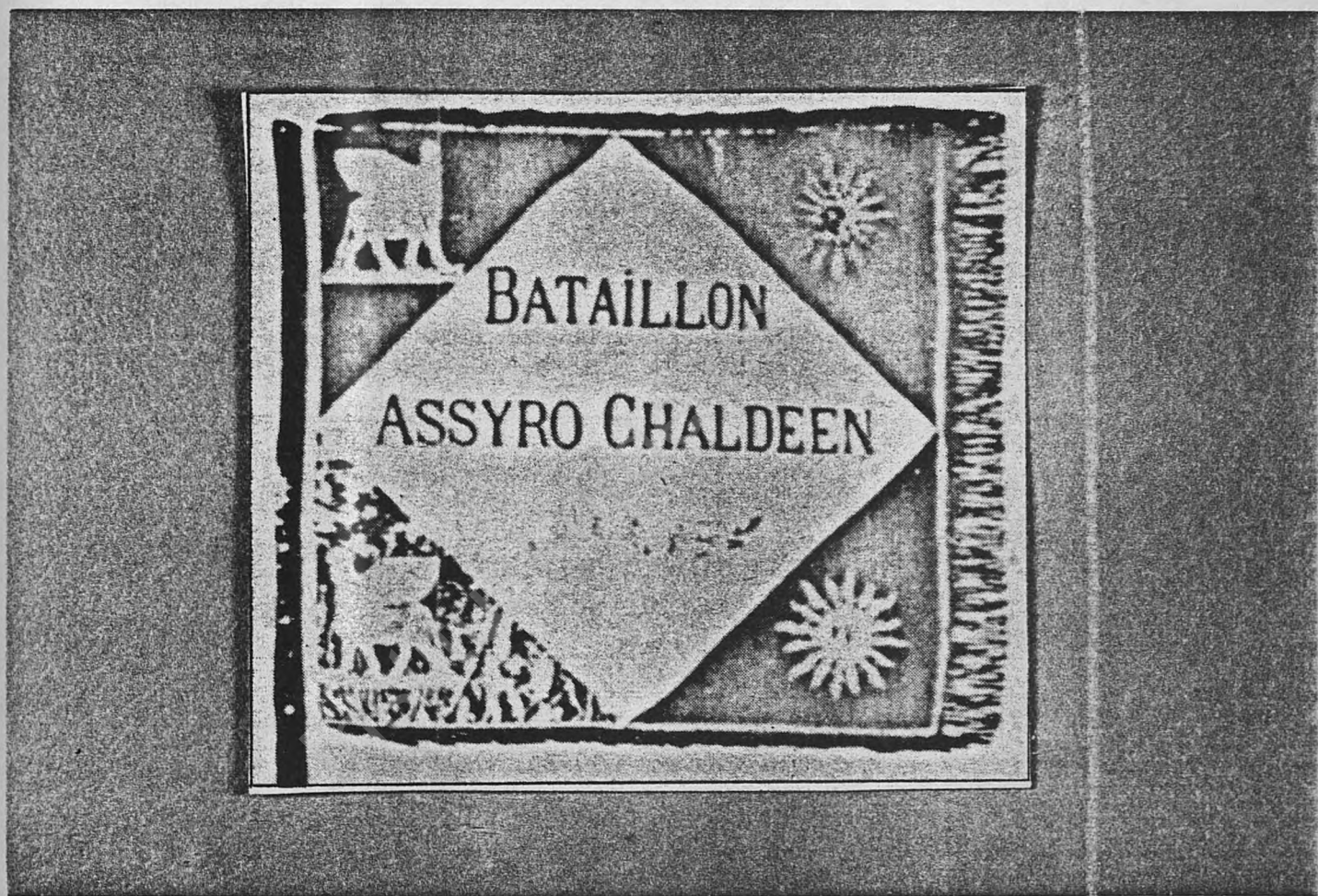
- La presse britannique présenta Surma Khanum D'BAIT  
Mar SHIMOUN comme la future Présidente de la République  
Assyro-chaldéenne, favorable à la Grande-Bretagne,  
décembre, 1919.



- Mar Eshai SHIMOUN XXIII, dernier patriarche nestorien,  
de la lignée héréditaire des Mar SHIMOUN, de 1920 à 1975.

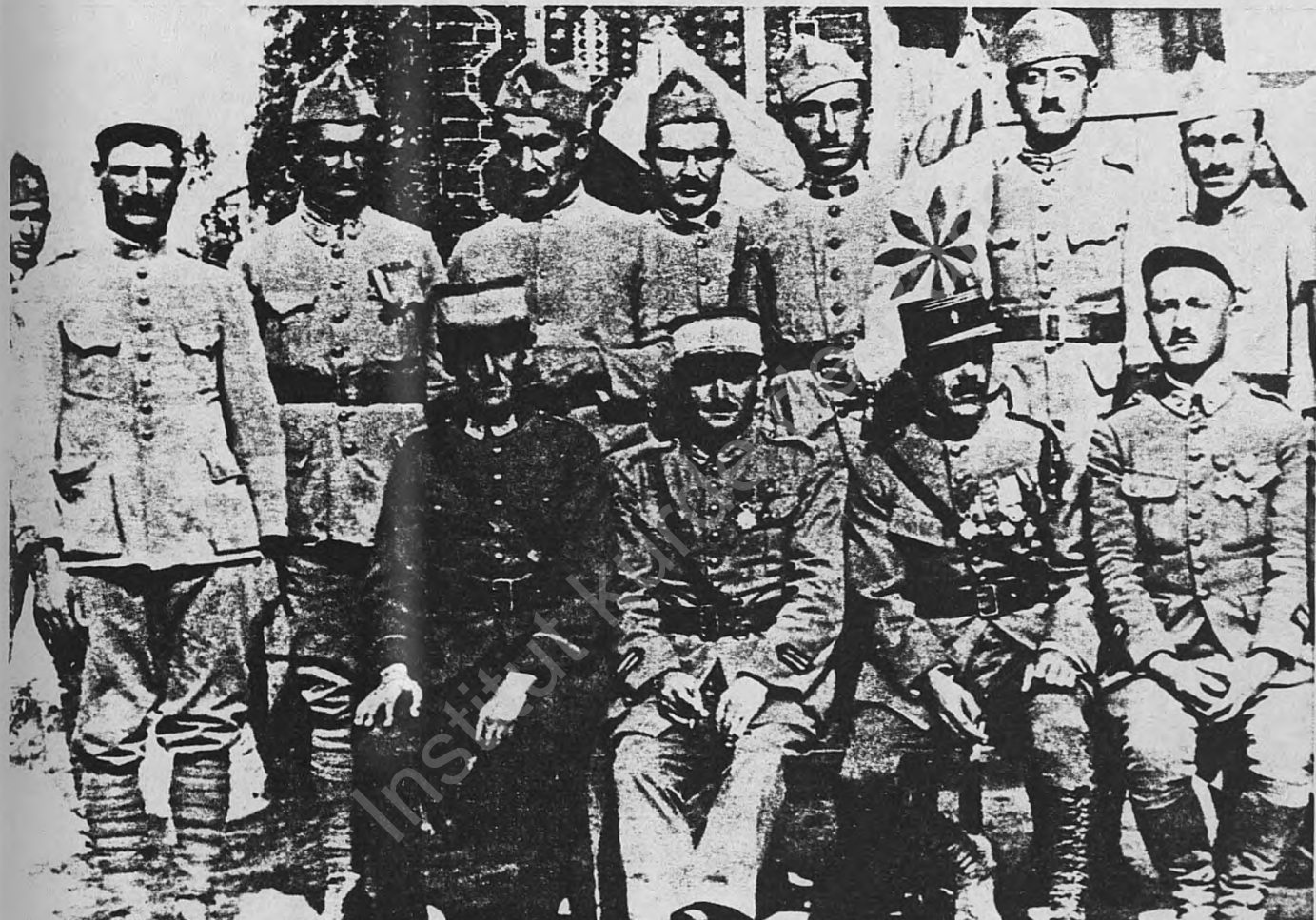


- Les premiers éléments du bataillon assyro-chaldéen,  
Alexandrette, 1920.



- Emblème du bataillon assyro-chaldéen, Deir-uz-Zor,  
1921.



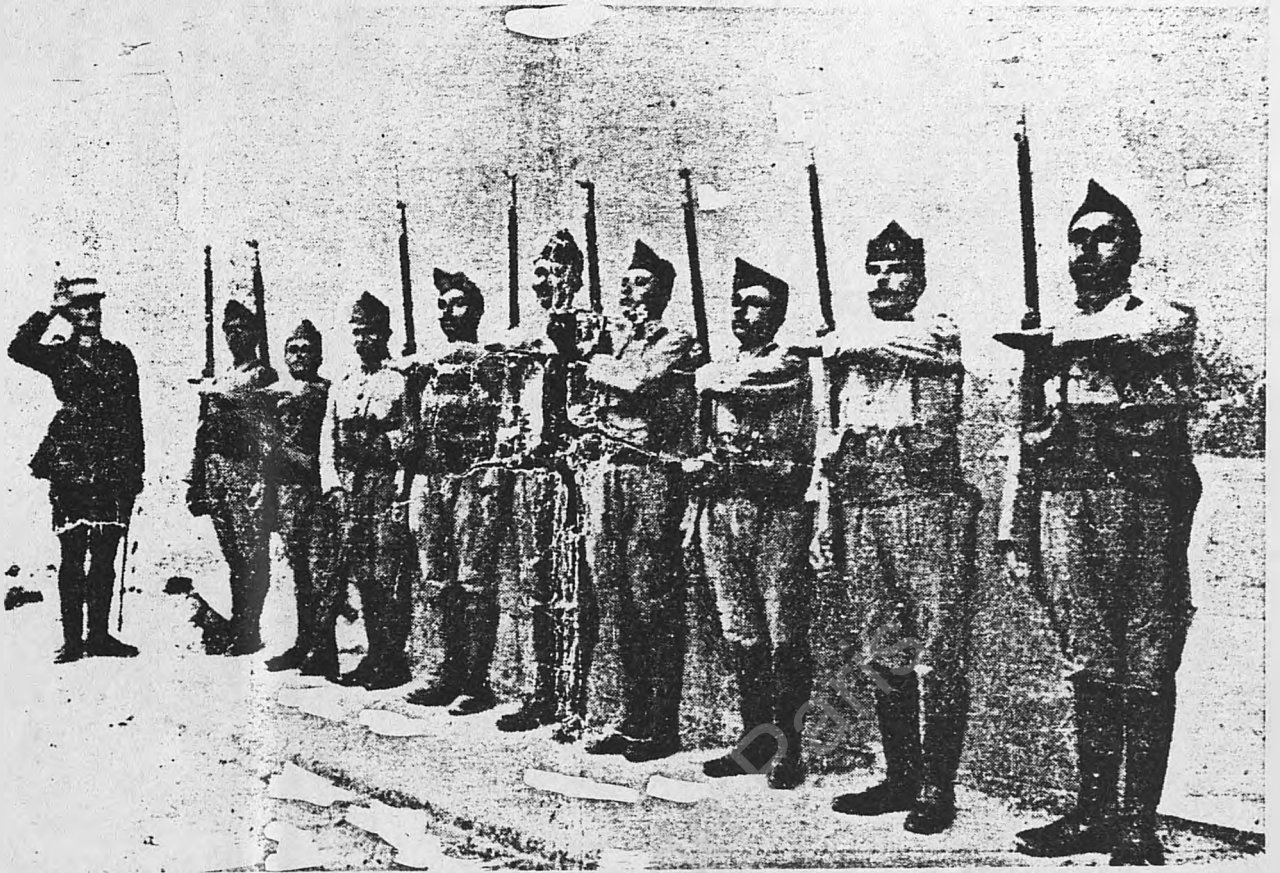


- Le bataillon Assyro-chaldéen lors de sa formation par la France, Deir-ez-Zor, 1921. On reconnaît au premier plan, capitaine HERIOT et Malik CAMBAR.

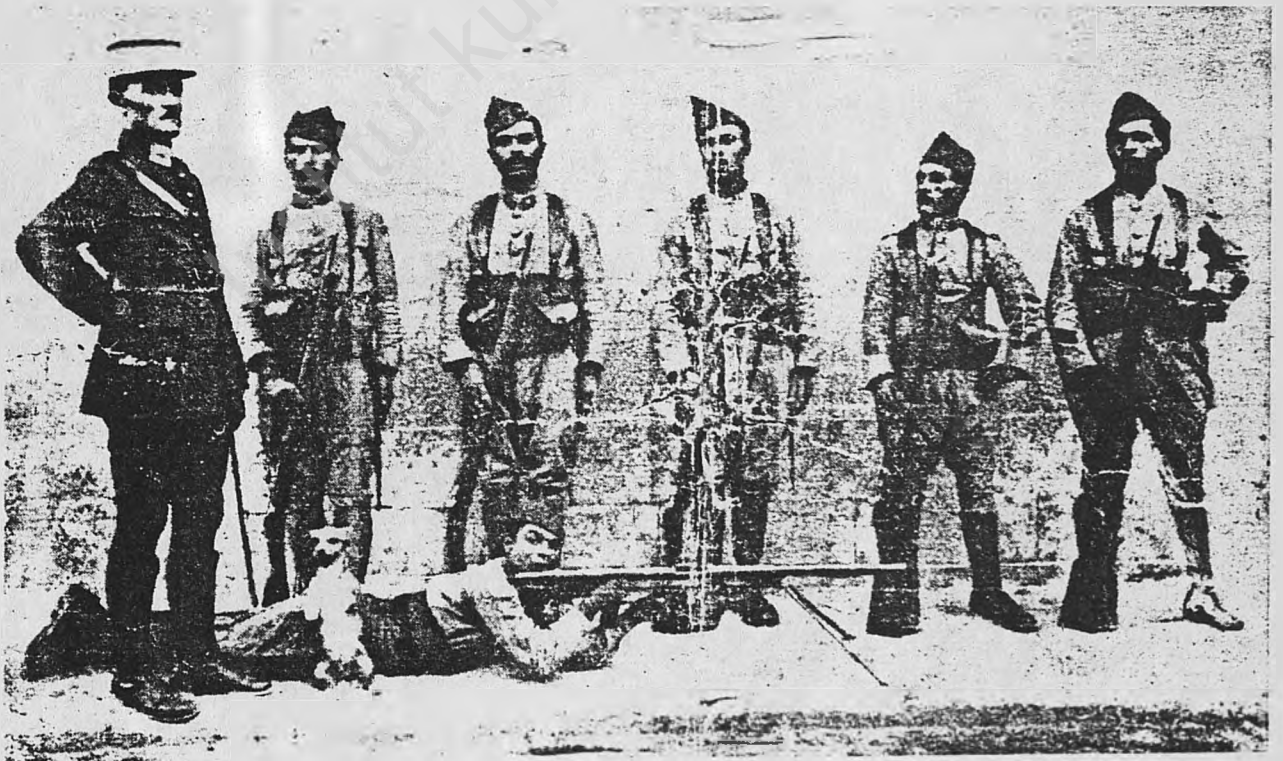


الامير ملك قمبر  
ملك صمد

- Malik CAMBAR.



a



b

- Malik CAMBAR entraînant ses troupes, Deir-ez-Zor, 1921.



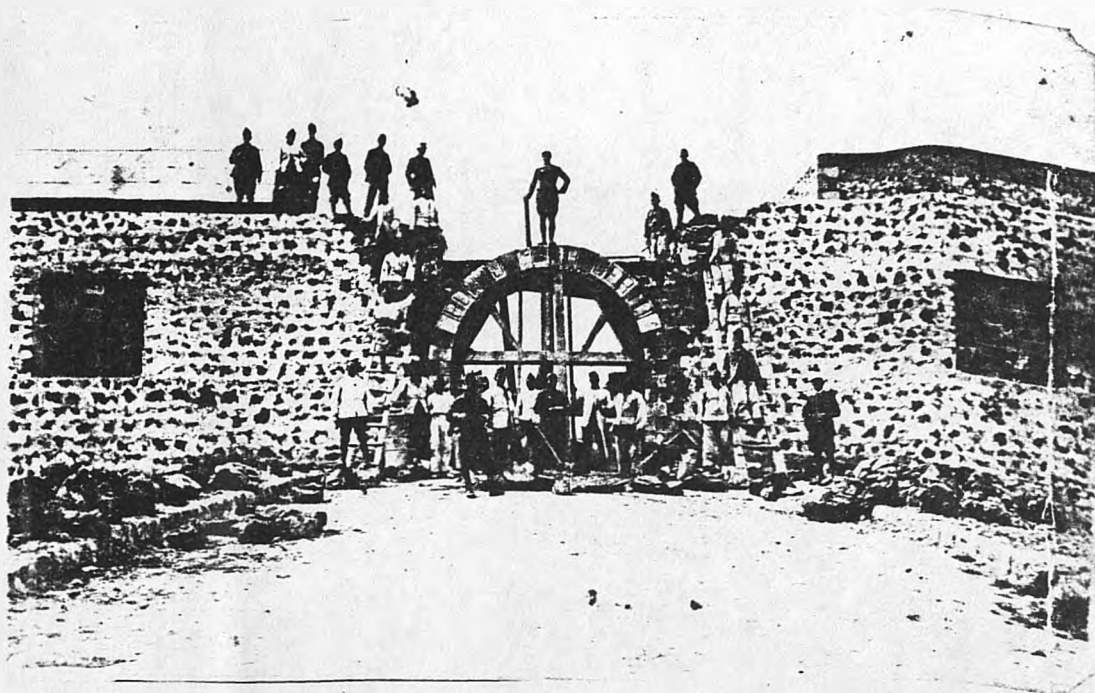
- Lieutenant Bablo YACOUB, (1889-1974) du bataillon  
assyro-chaldéen, Hassetché, Syrie.



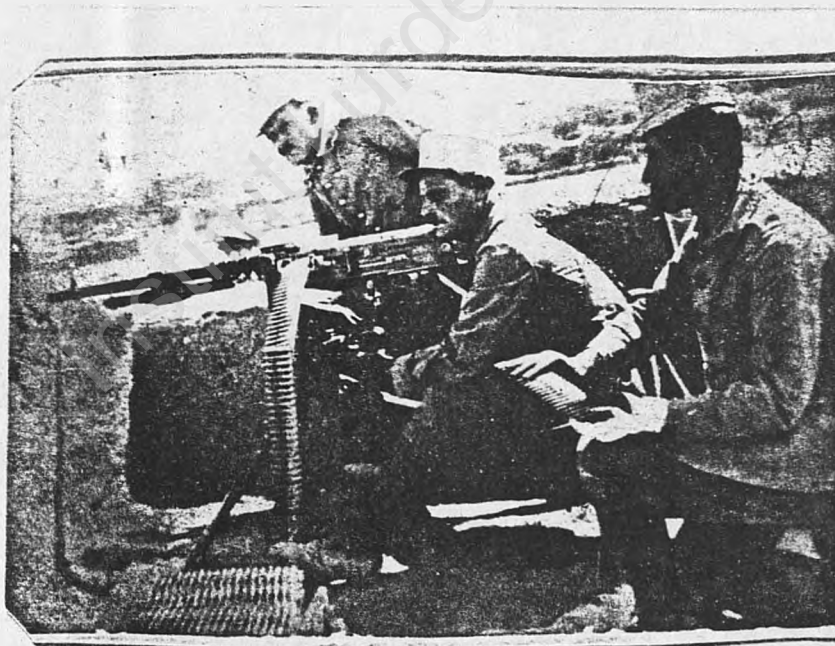
- Mikael NOYA, promu sergent de carrière. Démir-Kapou, Haute-Djézireh, 1927.



- Sergent Mikael NOYA au Djébel druze lors de l'insurrection, août-octobre, 1925. A ses côtés, deux soldats Assyro-chaldéens. A gauche, Yosep d'Ourmiah, décédé à Rass-el-Aïn en 1927. A droite, sergent SATRAK d'Ourmiah, décédé à Hassetché en 1928.



- La caserne française de Hassetché en construction par le bataillon assyro-chaldéen, 1927-28. Le taureau ailé assyrien incrusté des deux côtés du mur. Au milieu, en haut le sergent de carrière Mikael NOYA.



- Membres du bataillon assyro-chaldéen à Deir-ez-Zor, lors des opérations de 1941. On reconnaît au milieu, le sergent de carrière Mikael NOYA, à droite, caporal SALIBA, à gauche, le soldat AHO.

8-2-1933

### 'IRAQ LEVIES.

RECORD FOR FUTURE EMPLOYMENT OF.

1. Name and Number. 57239- Graham Yonan.
2. Length and description of service. 1/11/1921- 31/3/1933. Corporal.
3. Special qualifications whilst serving in 'Iraq Levies:—
  - (i) Machine gunner. -----
  - (ii) Signaller. -----
  - (iii) First Aid Certificate, or such other award in St. John's Ambulance Examination. -----
  - (iv) Other qualifications. Carpenter.
4. Tribe. Ikhuna
5. Languages spoken. Assyrian, Kurdish, Arabic & Turkish & English
6. Languages able to read or write. Assyrian.
7. Former work in civil life. Cultivator.
8. Where he is going to live. Dehal.
9. (i) Does he wish to be settled on the land? Yes. Anywhere his people live.  
(ii) Does he wish for any employment? If so, what kind? No.

Signed at Hiraiki this 5th day of March 1933.

Signature of Officer. *A. G. Moody* Captain,  
Commandant, 2nd Assyrian Battalion,  
Appointment. 'Iraq Levies.

- Assyrian levies, registre pour un emploi futur.



- Mar Eshaï SHIMOUN XXIII, sa tante Surma KHANUM et  
Mar YUSUF, métropolitte de Shemsdinan, Irak, 1924.





- Capitaine Malik YACOU D'MALEK ISMAIL de  
la tribu Haut-Tyari.



- Lieutenant Malik Loco SCHLIMOUN de la tribu  
Tkhouma.



- Exode des Assyro-chaldéens montagnards de l'Irak  
et leur arrivée à la frontière Syrienne, 1935.



- Exode des Assyro-chaldéens montagnards d'Irak  
et leur arrivée en Syrie, 1935.



a



b

- L'habitat Assyro-chaldéen sur les rives du Khabour, 1935.



Assyro-chaldéen originaire du Hakkari,  
Khabour, 1936.



a



b

- Paysans Assyro-chaldéens en costumes traditionnels  
devant leur habitat, Khabour, 1936.



- Photo d'école en Syrie, Khabour, 1937.





- Officiers "Assyrian Levies", de la Royal Air Force (R.A.F.), Hanaidi, Irak, 1936. On reconnaît de gauche à droite, Moshi YOUKHANA, Baijan PEKO, Sheemy SHLIMOUN, Nimrod KHANO.



AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

Le nomm<sup>é</sup>: *Younan Abraham* Assyrien, tribu *Ekhrouma* N<sup>o</sup> 300835  
du village de *Tell Rouman Fakia* sur le Khabbour, Syrie  
détenteur de la Fiche d'identité provisoire No *6*  
est autorisé à se rendre à : *Beyrouth*  
pour : *études*  
Départ le : *25-9-1940*  
Il devra rentrer le : *fin d'année scolaire*  
Tel Tamer, le *24/9/1940*

LE CAPITAINE VUILLOUD  
Membre du Conseil des Trustees  
Représentant du Haut Commissaire pour l'Installation des Assyriens

- Autorisation de déplacement délivrée par le conseil  
des Trustees, Tel-Tamer, Khabour, 1940.

INDEX des NOMS

Ces noms sont ceux des personnes et des auteurs cités dans les Annexes.

A

AUSTIN (H.H): XXX, CV.

B

BARGETON (Paul-Pierre Louis):  
XXIII, LII.

BARSAUM (Sévérius Ephrem):  
CLXXXIII.

BROWNE (Gilbert-J) : XI.

C

CAMBAR (Malek): III, IV, VI, LVI,  
LVIII, LXII, LXIII, LXIV, LXV,  
LXVI, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXX,  
C, CIV, CVIII-CXII, CXIII-CXVI,  
CLXXXVIII, CLXXXIX, CC.

CATROUX (Georges) : VII, CXLIV,  
CXLVI.

CAUJOLE (Paul) : V, CVI.

CORBEL (Lieutenant-colonel):  
IV, LXVI.

CURZON (Lord) : V, LXXXI,  
LXXXII-LXXXIII, CV.

D

DEFRANCE (Mr.): LXIII.

DOOMAN (G.M): CXLVIII, CLIV.

F

FAYCAL (Roi): IX, LXXV, CXXVIII,  
CXXIX.

G

GABRIEL (Alexandre): CXIII-CXVI.

GHANIMA (Joseph): II, XXXI-XXXII.

GOURAUD (Général): III, IV, V, LIX-  
LX, LXI, LXII, LXIV, LXV, LXVIII,  
LXXIII, LXXIV, LXXXII, C, CIV.

GOUT (Jean): XXVIII, XXXVII.

GRACEY (capitaine): CV, CVI.

GRANT (Asahel): CXLVIII, CLIII.

GRISELLE (Eugène): I, XIV.

H

HAGARANAM (A): I, XX.

HERIOT (capitaine): CLXXXVIII.

HUMPHREYS (Sir Francis) : CXXVI.

K

KHANO (Nimrod) : CCXIV.

KHOSHABA (Malek): XXXIV, XLIV, L,  
LIII, CXLIII.

KYRIAKOS (P.L): CXXXIX.

L

LABONNE (Commandant): III, LXIII.

LAZARE (Georges): II, XXXVII.

L'HOTELIER : XLI.

LISICKY : X.

LOCO (Malik Schlimoun): CCVII.

M

MacDONALD (James Ramsay) : CXXII.  
MAGIE (David) : XVII.  
MALEK (Yusuf) : VI, VII, CXIX,  
CXXXIX.  
MELCHISEDECK (Ayvassof) : CXLIII.  
MORAND (1t-col.) : IV, LVI-LVIII,  
LXXVII-LXXXI.

N

NAAYEM (Jean) : I, XV.  
NAMIK (Saïd.A) : IV, XLII-XLIV,  
XLV, XLVI-LI, LXIX-LXXI, CIV,  
CXLIX, CLXI.  
NETTEMENT (Louis) : LXV.  
NICOLAS (M.B.S.) : XI.  
NIKITINE (Basile) : V, CV, CVI.  
NOURI (Pacha) : IX.  
NOYA (Mikael) : VII, CXLIII-CXLIV,  
CXLVI, CCII, CCIII.

P

PACHA (Chérif) : IV, LXXII.  
PEKO (Baijan) : CCXIV.  
PETROS (Agha) : XXXIV, XXXV, XXXVI,  
XLIV, L, LII, CV, CVI, CXLIII,  
CLXXV, CLXXXII.  
PICHON (Jean) : CXLVIII, CXLIX,  
CLVIII, CLIX, CLX, CLXII, CLXIII.  
PICHON (Stephen) : I, II, XXI, XXIII,  
LII.  
PINÇON (P.P) : LXII.

R

REED (G.L) : XXX.  
ROUMI (S) : XLII-XLIV, XLV, XLVI-  
LI.

ROUX (Honoré-Marius-Joseph) : II,  
III, XX, XXXI-XXXIII, XXXIII,  
XXXIV, XXXV, XXXVI, LII, LIII.  
RUSTEM (Nedjb) : L, LII, CIV, CXLIX,  
CLXI..

S

SAUGON (Marie-Joseph-Lucien) : II,  
XXIV-XXVII.  
SHEDD (William Ambrose) : CVI.  
SHIMOUN (Mar Benyamin XXI) : CLXXV,  
CLXXXIII.  
SHIMOUN (Mar Eshaï XXIII) : VI, IX,  
XI, CXXVIII, CXXIX, CXXXI,  
CXXXII-CXXXVII, CLXXXV, CCV.  
SHIMOUN (Mar Paulus XXII) : II,  
XXIX-XXX, XXXIII, LXXXI.  
SHLMOUN (Sheemy) : CCXIV.  
SONTAG (Mgr) : XLI, CVI.  
SOULIMAN (Yonathan Beit) : VI, CXVIII.  
STAFFORD (R.S.H) : CXLIX, CLV,  
CLXVII, CLXVIII.  
SURMA (D'Bet Mar Shimoun) : V,  
LXXXI, LXXXII-LXXXIII,  
LXXXIV-LXXXVII, LXXXVIII,  
CLXXXV, CLXXXIV, CCV.

T

TAPPOUNI (Mgr) : IX.  
TFINKDJI (Joseph) : CXLVIII, CLV.  
THOMAS (Mgr.Emmanuel II) : CLXXXII.

V

VUILLOUD (Capitaine) : CCXV.

W

WALTERS : X.

WARDA (Joel.E) : VI, CVII, CLXXXXIII.

WIGRAM (W.A) : I, V, VI, XVI, LXXXXI,  
CXVII, CXLVIII, CLVI, CLVII.

WILSON (A.T) : V, LXXXXVIII.

Y

YACOU (Malek d'Malek Ismail) : CCVI.

YACOUB (Bablo) : CLXXXXVIII, CCI.

YAKUBOV (L.) : I, XIX.

YONANN (Victor) : V, LXXX, LXXXII-  
LXXXIV, LXXXV-LXXXX.

YOOSUF (A.K) : CLXXXXIII.

YOUKHANA (Moshi) : CCXIV.

Z

ZEBOUNI (Jean) : L, CIV.

---



Institut kurde de Paris

